

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 avril 2022

Sommaire des délibérations

1^{ère} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

N° de délibération	OBJET
I - 1	Approbation des procès-verbaux de l'assemblée plénière des 19 novembre 2021 et 17 décembre 2021
I - 2	Information sur les dossiers contentieux en cours
I - 3	Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale
I - 4	Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement
I - 5	Décision budgétaire modificative N°1 de l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe de l'abattoir départemental

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 8 avril 2022	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 1
OBJET :	
Approbation des procès-verbaux de l'assemblée plénière des 19 novembre 2021 et 17 décembre 2021	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

Monsieur Michel ANDRE, Madame Rachel BLANC, Madame Celine BRASSEUR, Madame Magali CARTAGENA, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Bernard GENDROT, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Madame Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Paul FOURNIE à Madame Celine BRASSEUR
Monsieur Laurent GOUVERNEUR à Madame Anne LEDUC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3121-13,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les procès-verbaux des séances plénières des 19 novembre et 17 décembre 2021, ci-annexés.

Les procès-verbaux seront disponibles à l'Hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Ils seront en outre mis en ligne sur le site interne du Conseil départemental.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 8 avril 2022

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 19 novembre 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 19 novembre 2021 à 10h, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique THIEBAUD, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

Je veux débiter mon propos en saluant, en votre nom, l'Amicale des maires du canton d'Eurville-Bienville qui est venue en nombre pour assister à notre séance.

La crise sanitaire nous l'a sans doute fait oublier, mais nos travaux sont publics, en plénière comme en commission permanente, puisque j'avais souhaité dès mon arrivée rendre cette dernière ouverte à tous. Nous pouvons recevoir des groupes, des élèves, des élus, s'ils sont prévus à l'avance.

Je dois dire que cette présence, dans le cadre d'une session aussi importante que celle des orientations budgétaires, est vraiment stimulante. Merci à vous !

Cette séance s'annonce particulière car, au-delà de nos habituels débats, j'ai souhaité que nous soient présentés des projets importants à l'occasion d'interventions de personnalités extérieures. Ils concernent à la fois notre ordre du jour, mais aussi l'actualité en général.

Ainsi, je vous proposerai de débiter par notre séance plénière au cours de laquelle nous débattons de nos orientations.

Puis à 11 heures, Monsieur GOEMINNE, Directeur général du Groupement hospitalier de territoire (GHT) « Cœur Grand Est », nous présentera avec Messieurs LUTZ et CLAISE, respectivement Directeur général adjoint du GHT et Directeur délégué des CH de Saint-Dizier, Haute-Marne et Vitry-le-François, le projet de rapprochement entre le Centre hospitalier de Saint-

Dizier et le CHHM.

Vous vous en souvenez, ce projet avait suscité de vives interrogations en mai et juin derniers, y compris au sein de cette assemblée. Je m'étais alors engagé à ce que nous discussions de ce rapprochement. Le rejet de la première mouture a permis à la direction de retravailler les contours et le fond de la nouvelle structuration hospitalière du territoire nord haut-marnais. Après cette présentation, nous aurons un débat, sans vote, pendant lequel vous pourrez vous exprimer librement et poser des questions. Car c'est cela une assemblée qui vit, qui n'a pas peur de confronter les points de vue. En tant que Président, je serai toujours le garant de cet état d'esprit.

Dans la continuité, je vous proposerai de laisser la parole à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dizier à propos de la création d'une opération d'intérêt national (OIN) sur les territoires de Meuse et de Haute-Marne en lien avec CIGEO. Cela fait partie de l'ordre du jour de notre commission permanente et, à ma demande, l'Etat viendra non seulement rappeler le contexte général de CIGEO, qui engage l'avenir du nucléaire en France et dans le monde, mais aussi les caractéristiques et le périmètre de cet OIN. Le Sous-Préfet pourra ensuite répondre à vos questions et nous pourrons voter, en notre âme et conscience, parfaitement éclairés, lors de la présentation de ce rapport durant notre commission permanente.

Enfin, cet après-midi, nous aurons le plaisir d'échanger en direct avec Jean ROTTNER, le Président du Conseil régional Grand Est, à propos du Pacte régional qui sera soumis à votre approbation. Il s'agit d'un accord majeur pour le Département et la Région : après plus de six ans de leurs nouvelles existences respectives, nos deux collectivités ont pris le temps de coordonner leurs politiques, de dessiner un destin commun.

Tous nos domaines de compétences ont été explorés, tous les projets ont été passés au scanner de nos politiques respectives. Pour la première fois en Grand Est, nous disposons d'un document conçu sans subordination, en respectant les spécificités et les engagements politiques de chacun. Je suis très heureux que la Région soutienne des projets majeurs pour les Haut-Marnais et l'attractivité de notre territoire, comme l'abattoir départemental, l'aménagement des chemins de halage du Canal dans le cadre des mobilités douces, nos politiques de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, de lutte contre la désertification médicale, de promotion du sport, de la culture et du patrimoine...

Je suis très fier de ce pacte, nous devons être fiers de ce résultat, fruit de notre intelligence collective : avec l'engagement de la Région à nos côtés, Cap'2030 est plus que jamais accessible, y compris dans sa nouvelle version encore plus ambitieuse.

Après avoir brossé le déroulé de cette copieuse journée, je veux revenir sur quelques-uns

des rapports qui seront étudiés aujourd'hui. Chacun d'entre eux représente un élément de la politique globale portée par la majorité, précédente et actuelle, car je n'oublie pas le travail réalisé en quelques années.

Ces engagements, récurrents ou non, ne sont jamais anodins. Il n'y a rien de « normal » à être partenaire du Téléthon, rien de « naturel » à soutenir les communes ou les EPCI dans leurs projets. Ce n'est pas une compétence obligatoire du Département de venir en soutien du fonctionnement des associations sportives ou culturelles. Sinon, nous n'aurions pas besoin d'un vote en séance ; sinon, nous laisserions simplement les services vérifier la régularité des dossiers. Le choix politique est partout et il est rendu possible par une saine gestion de notre collectivité. C'est la force de notre Département, mais elle ne tombe pas du ciel. Pour moi, il n'y a rien de plus important que de bien gérer nos comptes, car c'est l'argent des Haut-Marnais : nous n'avons pas le droit de céder à la tentation du « toujours plus ». Ce serait pourtant si facile d'ouvrir les vannes à chaque question posée ou à chaque inquiétude.

Mais, même au plus fort des crises qui viennent de se succéder, nous n'avons jamais dévié en assumant à la fois notre devoir en tant que collectivité des solidarités, humaines et territoriales, et cette indispensable bonne gestion qui nous a permis de nous projeter de manière volontariste dans les dix prochaines années. J'en veux pour preuve la troisième décision modificative du budget 2021, qui n'est au final qu'un ajustement financier, même si cela en dit long sur l'évolution des besoins, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance. Comme je l'ai déjà évoqué ici devant vous, il a fallu procéder à un rééquilibrage entre les moyens à destination des maisons d'enfants à caractère social (MECS) et ceux définis dans le cadre de notre politique de placements dans des familles d'accueil.

Malgré notre effort pour rendre plus attractif le métier d'assistant familial, le manque a été trop important et les places supplémentaires en MECS coûtent plus cher. Nous devons sans doute dépasser la simple campagne de promotion du métier ; il faut expliquer qu'il est possible d'en vivre dignement, montrer l'accompagnement réalisé par nos services, y compris en matière de répit.

En réalité, dans cette DM3, la sincérité de notre budget n'est remise en cause que par de bonnes nouvelles. Des bonnes nouvelles sur le front des allocataires du RSA, puisque nous avons prévu leur augmentation alors qu'ils sont au même niveau qu'il y a deux ans (4 265 en août dernier, qui sont nos derniers chiffres à jour, en légère hausse). De bonnes nouvelles en matière de DMTO, que nous avons imaginées à un moins haut niveau après cette crise sanitaire. Toutefois, il convient de se montrer prudents car les bonnes nouvelles du moment peuvent parfois en cacher de moins heureuses. Nous sommes nombreux à nous souvenir de la mise en place du

pacte de Cahors qui frappait de double peine les collectivités qui avaient été les bonnes gestionnaires. Les élections étant l'an prochain, il n'est malheureusement pas impossible qu'un nouveau dispositif destiné à nous corseter soit à nouveau proposé. Sauf à ce que l'Etat fasse confiance aux territoires. C'est un vœu pieux que je formule avec vous.

Dans notre commission permanente, nous aborderons les derniers avenants de la contractualisation à destination des EPCI, des villes et des bourgs-centres. Il n'est pas encore temps de dresser le bilan de ce premier cycle de contrats, mais nous avons d'ores et déjà des premiers éléments pour améliorer la prochaine contractualisation 2022-2024.

C'est à nos partenaires de nous adresser leurs projets, mais ils doivent faire un effort de projection sincère de leurs investissements à venir. Je rappelle que l'objectif de ces contrats, qui sont à leur main, c'est d'avoir un effet levier, de permettre la réalisation d'investissements importants, parfois originaux, en tout cas qui sortent des sentiers battus ; pas d'être une variable d'ajustement parce que les autres partenaires ne sont pas au rendez-vous. Je souhaite conserver cette exigence et je la rappellerai lors de mes déplacements devant les conseils communautaires ou municipaux qui me le demanderont.

L'exigence vis-à-vis de nos partenaires est la suite logique de nos politiques ouvertes et généreuses : cette réciprocité de l'engagement guide nos relations. C'est avec cette idée que je m'étais rendu sur le site des Ateliers de Vallée de la Marne à Saint-Dizier, qui font un travail d'insertion remarquable. Et c'est naturellement, parce que nous avons une relation de confiance, que vous aurez à vous exprimer sur une aide à l'investissement en faveur de cette structure qui nous apporte son expertise dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Plus que jamais en cette période exceptionnelle que nous vivons, l'exigence doit nous guider : nous la devons à nos électeurs, nous la devons aux Haut-Marnais. Je vous remercie.

Applaudissements.

Des collègues souhaitent-ils réagir ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je souhaite partager plusieurs réflexions à propos des orientations budgétaires 2022. Je ne reviendrai pas sur les compétences du Département et de l'Etat. J'alerte cependant sur le risque que représente la prise en charge par nos soins des dépenses que l'Etat n'est plus en mesure d'assurer. A quel moment le Conseil départemental a-t-il demandé une aide concrète à l'Etat pour la réfection de l'hôpital de Chaumont ? Le chalet de la Mazerie, bâtiment départemental dont les travaux ne seront livrés qu'en 2022 et non à l'été 2021, a pour vocation d'héberger, dans le cadre de vacances de neige, des enfants de notre

département à moindres frais. Nous nous étions opposés à la réhabilitation de ce bâtiment, jugée trop onéreuse pour un lieu dont l'attractivité a fortement diminué. Le budget initial, voté le 28 juin 2019, se montait à 3 099 120 euros et il s'élève maintenant à 4 500 000 euros. Comment un cabinet d'études, pourtant largement rémunéré, a-t-il pu se tromper à ce point dans l'évaluation du coût de ce projet, si simple comparativement à d'autres ? Nous nous opposons également à la création du parc Animal Explora, malgré la validation du dossier de définition par la commission permanente intervenue au mois de juillet 2019. Ce projet risque en effet de représenter un gouffre financier pendant plusieurs années. La frilosité de ses acteurs, tout comme le résultat des études portant sur sa viabilité financière, auraient dû en freiner la création et provoquer une nouvelle réflexion. Les sommes pharaoniques allouées à ce projet pourraient être investies différemment, toujours au service de l'attractivité du territoire : assistants familiaux, familles d'accueil, collèges, EHPAD, mobilité, tourisme, sécurité, etc. Je souhaite à ce propos connaître le nombre de villages haut-marnais bénéficiaires de l'aide régionale en matière de vidéo-surveillance, ainsi que le montant de ce soutien. Il est à craindre que le projet Animal Explora connaisse une dérive budgétaire semblable à celle du chalet de La Mazerie.

La campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne, qui mobilise un budget de 954 000 euros, se traduit par un affichage sur les bus parisiens et par des publicités radiophoniques promouvant les qualités de notre département. Nous continuons de penser que la meilleure publicité pour la Haute-Marne consiste à pallier les déserts médicaux, à pourvoir en fibre un maximum de territoires et à faire en sorte que les Haut-Marnais eux-mêmes aient l'envie d'y demeurer. Je souhaite ainsi connaître le nombre de familles dont cette campagne de promotion a permis l'installation, sachant que le département perd en moyenne 1 500 habitants par an.

Je désire maintenant aborder le sujet des ressources humaines, en dehors de toute considération politique ou syndicale – je fais ici référence à votre réflexion lors de ma précédente intervention. Je songe en l'espèce au Conseil départemental et plus particulièrement au Pôle santé, déjà mentionné par mes soins lors de la dernière commission permanente. Aujourd'hui, la vitrine d'un département n'est-elle pas cette collectivité, ainsi que le bien-être censé y régner ? Or de multiples sources d'information viennent contredire cette dernière assertion. Le 30 septembre 2021, le Docteur Oudot médecin de prévention du Conseil départemental, annonçait son départ, suivi par celui de l'infirmière de prévention et de santé. Le cadre de santé, qui venait d'être embauché, entrait lui en arrêt maladie. Vous avez défini des axes stratégiques importants pour les ressources humaines au Conseil départemental, tel que l'axe 3, qui entend « valoriser une politique de bien-être au travail, renforcer la prévention dans le cadre du travail du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ». La démission de plusieurs cadres médicaux témoigne toutefois d'un malaise certain. L'attention particulière à la détection et à la résolution des

situations de risques psycho-sociaux ne pourra être assurée, en raison de la carence de cadres médicaux au pôle santé de la collectivité. La nécessité pour certains agents souhaitant s'exprimer de recourir aux médias vient invalider les objectifs affichés par l'axe 5, qui vise pourtant à « consolider et à renforcer le dialogue social ». *Quid* de l'écoute et du recrutement au sein du Pôle santé du Conseil départemental ?

Nous exprimons notre satisfaction quant au pacte signé aujourd'hui-même avec la Région. Il sera de nature à soulager notre département dans certains domaines, tels que le financement de l'abattoir ou du futur hôpital de Chaumont, du moins si sa réfection intervient effectivement. Nous souhaitons que ce partenariat permette à la Haute-Marne de « frapper plus fort » en matière d'attractivité. Le principe-même du Pacte reconnaît que le département est l'échelon de proximité par excellence, plus pertinent que celui des intercommunalités. Nous souhaitons à ce propos connaître la composition de la gouvernance de ce pacte. Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT : En préambule, je souhaite, en présence des élus du canton d'Eurville-Bienville, remercier madame Laurence ROBERT-DEHAULT. Cette nouvelle mandature laisse en effet augurer une expression bien plus présente que lors de la précédente, signe d'une dynamique dont je me déclare satisfait et qui me permettra de rebondir sur nombre de sujets. Je répondrai ultérieurement aux remarques portant sur les orientations budgétaires.

L'accompagnement de l'Etat sur divers projets se traduira par la signature prochaine avec le Premier ministre d'un accord départemental de relance. Je souhaite en effet que notre département bénéficie d'un maximum de soutien de la part de l'Etat, de la Région, de notre partenaire le GIP et des fonds européens, lorsque ceux-ci peuvent être mobilisés. Comme toute collectivité, nous veillons à minimiser notre participation dans le plan de financement de tout projet.

Nous nous inscrivons dans la dynamique qui sera impulsée par la loi 3DS. Cette loi, qui devrait être votée dans les semaines à venir, permettra aux collectivités d'accompagner les projets hospitaliers structurants. Je réitère que l'hôpital est placé en haut de la pyramide d'un territoire de santé.

Le centre et le sud de la Haute-Marne, tout comme le nord, éprouvent de réelles difficultés et peuvent bénéficier du soutien et de l'accompagnement du Département. Nous souhaitons nous impliquer et non faire porter à l'ARS seule cette responsabilité. En effet, pour ce sujet comme pour de nombreux autres – tels que l'agriculture ou la formation –, nous voulons prendre notre part. La signature du Pacte régional vient illustrer cette dynamique : nos politiques peuvent converger ; nos compétences, nos financements et nos énergies peuvent s'additionner.

Le débat relatif à la rénovation du chalet de la Mazerie a déjà été tranché. Notre objectif reste d'accueillir un maximum d'enfants haut-marnais, ce que l'obsolescence du bâtiment avait rendu impossible. Quant à la prétendue simplicité du chantier, je souligne que la situation du chalet, qui est situé entre un couloir d'avalanche et une zone inconstructible, constitue une réelle difficulté technique. J'entends par ailleurs des échos favorables à ce lieu, puisque des enseignants ont émis le souhait d'y séjourner dès l'hiver 2022. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un projet complexe, que les techniciens du Département comme moi-même suivons attentivement et dont nous sommes fiers. Ce lieu sera par ailleurs ouvert à tout le public haut-marnais, aux enfants comme aux personnes en situation de handicap – puisque le chalet sera maintenant accessible – ou aux personnes âgées, par exemple hors-saison. Ce bâtiment a vocation à être utilisé de façon permanente. Nous prévoyons donc une activité conséquente et vous communiquerons les chiffres afférents dès que ce lieu sera remis en service.

Le projet Animal Explora sera abordé ultérieurement, dans le cadre du budget. La concrétisation des démarches initiées nous amènera à nous positionner. Je prendrai mes responsabilités, bien que n'étant pas à l'origine du projet mais souhaitant lui donner une chance. Si ce projet est viable et qu'il constitue un bénéfice pour le département, nous le ferons aboutir. Dans le cas contraire, il sera interrompu. Cette décision, que nous assumerons, interviendra avant la fin de l'année 2021. J'ajoute que le territoire a besoin de projets ambitieux. Je constate à ce propos que vous manquez d'ambition, puisque tout projet ambitieux génère chez vous soit une opposition, soit des interrogations. J'aimerais à ce propos connaître la teneur de votre ambition. Vous avez par exemple évoqué le sujet des collèges : en la matière, nous exerçons pourtant pleinement nos compétences pour les améliorer en permanence.

Concernant la campagne d'attractivité du territoire, le budget n'est pas de l'ordre de 900 000 euros, mais de 400 000 euros, ce que pourra détailler Mme Anne-Marie NEDELEC. Vous vous opposez à tout projet de promotion du territoire. Je souligne que notre département a gagné en visibilité, et ce depuis toute la France. Par ailleurs, plusieurs années sont nécessaires pour modifier l'image et la courbe démographique d'un département. Notre territoire perd des habitants depuis l'année 1969 : l'inversion de cette tendance et l'enrayement de la déprise démographique ne pourront raisonnablement intervenir qu'aux alentours de l'année 2030.

La vidéo protection, et non la vidéo surveillance, est effectivement un choix du Département de la Haute-Marne. Les communes pour le moment peu nombreuses qui portent un tel projet sont ainsi accompagnées.

Je précise que l'abattoir fait l'objet d'une reconstruction, et non d'une réfection.

Je souligne enfin que la signature du Pacte régional illustre l'intelligence du travail collectif et traduit notre volonté d'avancer ensemble sur un projet de territoire, qui certes nous paraît très éloigné de Strasbourg mais dont les relations avec la Région sont excellentes.

Concernant les ressources humaines, j'avais effectivement pu déclarer précédemment que vous, RN, étiez très proche de la CGT. Je ne souhaite pas alimenter cette polémique. J'éprouve une proximité réelle, sincère et j'espère de confiance avec les agents du Département. Je rappelle cependant qu'à mon arrivée, des bureaux étaient vides, alors que nous avons une ambition en matière d'audit et d'accompagnement des communes. Tous les postes ouverts sont aujourd'hui pourvus. En outre, tout lancement de politique, par exemple dans le domaine de la santé, de l'eau ou de l'environnement, s'accompagne du recrutement adapté. Une opération nouvelle nécessite en effet un personnel dédié. Des recrutements sont donc en cours de finalisation, pour soulager les équipes. Ces dernières ont d'ailleurs été remerciées à maintes reprises pour l'attitude dont elles ont fait montre pendant la crise sanitaire, alors qu'elles étaient fortement sollicitées et que la situation sociale, dégradée, a nécessité davantage d'accompagnement. Des démarches ont donc été initiées. Les syndicats sont cependant dans leur rôle lorsqu'ils dénoncent des dysfonctionnements. Le pôle santé est effectivement fragilisé et mérite d'être remis sur pied, car il veille à la santé du personnel. Je propose cependant que vous demandiez aux agents ce qu'ils pensent du Président Lacroix. J'estime que la confiance accordée au personnel permet de mettre en œuvre une politique. Je souhaite que la situation évolue rapidement, ce qui peut être stimulant pour les agents.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je salue mes collègues du canton d'Eurville-Bienville. Je souhaite revenir sur divers éléments de votre intervention. Le premier est la confiance accordée aux territoires et à l'échelon local, qui par ailleurs a été le thème majeur développé lors du Congrès des maires. Si nous n'avons jamais nié le rôle de l'Etat dans la définition des grands objectifs, nous réclamons de pouvoir décider des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Je vous approuve lorsque vous rappelez que l'aide aux communes n'est pas une obligation pour le Conseil départemental mais bien un choix, et je souligne que le Département est le premier partenaire financier en de nombreux domaines.

Je m'inscris en faux contre le montant du budget de la campagne de promotion de 900 000 euros évoqué ci-avant. 220 000 euros sont traditionnellement alloués au CVB 52. La campagne d'affichage qui se déroule en ce moment-même et qui met la Gare de l'Est, quelques stations et sorties de métro aux couleurs de la Haute-Marne représente un montant inférieur à 200 000 euros. Ces chiffres peuvent être vérifiés. Les représentants de votre parti se sont toujours opposés à toute campagne de promotion de notre territoire. Il est certain que si aucune action n'est

entreprise, aucun effet ne peut être escompté. Des collègues des communes de Châteauvillain, de Joinville et d'autres communes nous ont fait état de cas d'installation de personnes. En outre, un week-end d'accueil de franciliens désireux de quitter la région parisienne a été organisé. Plus de 500 personnes ont manifesté leur souhait de s'installer dans le département de la Haute-Marne. Une centaine d'entre eux, attirée uniquement par la perspective d'un séjour gratuit, a été écartée. Environ 350 personnes restaient donc fortement enclines à s'installer dans notre département. 14 familles ont finalement été reçues du 15 au 17 octobre dernier et sont actuellement accompagnées dans la concrétisation de leur projet. Ces campagnes de promotion, conjointement à l'impulsion de projets et au maintien d'un haut niveau de service de nature à rassurer les nouveaux arrivants, contribuent à l'attractivité de notre département. Nous pouvons néanmoins regretter qu'il faille parfois se substituer à la Région et à l'Etat dans la réalisation d'équipements indispensables à notre territoire. Je vous remercie.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Je m'insurge contre le terme employé par Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, lorsqu'elle qualifie le type de séjours offerts par le chalet de la Mazerie de « vacances à moindres frais ». Je rappelle que le but premier de cet établissement est de proposer des classes de découverte aux enfants haut-marnais et à leurs enseignants. Ils peuvent ainsi acquérir des connaissances et développer des savoir-faire et des savoir-être. Je me permettrai de vous présenter le projet pédagogique élaboré par mes soins à l'occasion d'un séjour au chalet de la Mazerie pour que vous compreniez l'utilité d'un tel lieu.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Mon intervention au sujet du chalet de la Mazerie portait essentiellement sur l'explosion du budget.

M. le PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le projet a dû être adapté en raison de l'opposition des voisins au plan initial. Il n'y a donc pas eu de dérapage du projet définitif. Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de prendre l'ordre du jour de notre séance plénière.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 17 septembre 2021

Rapport n°I-1

M. le PRÉSIDENT : Le premier rapport est l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 17 septembre 2021.

Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 17 septembre 2021 est approuvé.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n°1 – 2

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Bernard GENDROT, Premier Vice-Président.

M. Bernard GENDROT : Nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratifs et judiciaires, quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Ce rapport d'information ne donna pas lieu à vote.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n°1 – 3

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Bernard GENDROT, rapporteur.

M. Bernard GENDROT : Le Code général des collectivités territoriales permet à l'Assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 1^{er} juillet 2021 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant des emprunts, de la réalisation de la ligne de trésorerie et du fonds de solidarité pour le logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

Etat des indemnités dont bénéficient les conseillers départementaux

Rapport n°I-4

M. le PRÉSIDENT : La présentation annuelle de ce rapport découle d'une obligation. Je vous rappelle qu'il s'agit de chiffres bruts, et non nets, ce qui accrédié la croyance selon laquelle les élus s'enrichissent en s'engageant en politique. Les montants divergent selon que les conseillers ont effectué une année complète ou partielle. Il serait pertinent de mentionner les salaires des agents du Conseil départemental : l'on pourrait alors constater que ceux-ci sont supérieurs aux indemnités perçues par les élus. Ces données sont accessibles également par Internet.

M. Bernard GENDROT : La loi Engagement et Proximité a introduit l'obligation d'établir un état annuel faisant mention, de manière nominative, de l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil départemental, au titre de tout mandat ou de toute fonction au sein du Département, et également au titre des fonctions exercées au sein de tout syndicat ou de toute société publique locale, société économie mixte locale ou société d'économie mixte à opération unique dans le cadre du mandat départemental.

Cet état doit être présenté chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget. Le rapport vous présente un tableau retraçant ces éléments pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 octobre 2021, étant précisé que pour les structures autres que le Conseil départemental prises en compte et listées dans le rapport, il n'est pas versé d'indemnité de fonction ni de jetons de présence.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir prendre acte de cette présentation.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

Fonds de Solidarité Logement

Fiabilisation des éléments d'actifs immobilisés

Rapport n°I-5

M. Paul FOURNIÉ : Ce rapport est susceptible de vous rappeler les délibérations relatives aux admissions en non-valeur. Il s'agit ici de la régularisation de cautions non remboursées, versées au titre du fonds de solidarité logement. Ce fonds, dont la gestion était assurée par la CAF, est géré depuis 2016 par le Conseil départemental. Le Département verse donc des cautions à des bailleurs publics ou privés afin de faciliter l'accès au logement à des personnes disposant de faibles revenus. Ces cautions, qui ne sont pas systématiquement récupérées, notamment lorsque les locataires ont dégradé le logement, correspondent à un montant de 95 789 euros, pour un total de 322 cautions, pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2021. Vous êtes invités à acter cette régularisation et à vous prononcer sur cette proposition. J'ajoute que nous n'avons pas le choix.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pour quelle raison les 95 789 euros qui viennent d'être mentionnés figurent-ils dans la section « Investissement » et non dans la section « Fonctionnement » ?

M. Paul FOURNIÉ : Je pense que la loi nous impose cette catégorisation.

M. Damien THIEROT : Les cautions sont effectivement toujours catégorisées de la sorte.

M. le PRÉSIDENT : Je vous demande à présent de vous prononcer sur ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique générale de provisionnement des créances et constitution de provisions au titre de l'année 2021

Rapport n°I-6

M. Bernard GENDROT : Il s'agit ici d'un sujet particulier en matière de comptabilité publique.

Le Code général des collectivités territoriales précise que la constitution de provisions est obligatoire pour risques et charges et pour dépréciation d'éléments d'actifs dès lors qu'il y a apparition d'un risque et à la hauteur du risque constaté ou encouru. La Chambre régionale des comptes a rappelé cette obligation lors de son dernier contrôle de la gestion budgétaire du Département et la mise en œuvre de la future nomenclature comptable M57, au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature renforcera davantage cette obligation comptable.

Jusqu'alors, le Département provisionnait au cas par cas certains risques (juridiques ou financiers) à forts enjeux, mais sans avoir mis en place une politique générale de constitution de provisions. La charge financière initiale induite par ce principe de prudence rendait impossible sa mise en œuvre au moment où l'Etat encadrait strictement l'évolution haussière autorisée des dépenses de fonctionnement, par l'intermédiaire du pacte de Cahors, de la collectivité.

Afin de se placer en parfaite conformité avec les textes réglementaires et de se conformer aussi aux recommandations de la juridiction financière, il est proposé de systématiser et d'étendre le périmètre des provisions pour risque à constituer en définissant une politique générale et constante dans ses modalités d'application.

Le rapport qui vous a été transmis s'attache ainsi à définir des règles de constitution de provisions adaptées à la situation du Département et de les appliquer dès l'exercice 2021.

Ainsi, il vous est proposé de provisionner, si nécessaire, les risques suivants :

- provisions individualisées pour garanties d'emprunts ;
- provisions individualisées pour litiges et contentieux ;
- provisions individualisées pour dépréciation d'actif ;
- provisions globalisées pour dépréciation des créances sur des tiers.

Pour cette dernière catégorie de provision, il est proposé, sauf exception, un traitement globalisé retenant la méthode basée sur l'ancienneté de la créance comme premier indicateur

révélateur d'un risque affectant le recouvrement d'une créance. Plus la créance est ancienne et plus le risque d'un non recouvrement est important.

Appliquée à l'exercice 2021, cette politique générale de provisionnement se traduit par une dotation aux provisions à constituer de 659 837,43 euros dont 30 519,36 euros au titre des litiges et contentieux et 629 318,07 euros pour les créances « douteuses », dont notamment une proportion importante de créances liées aux indus du RSA.

Aucun risque contentieux n'a été identifié sur les garanties d'emprunts accordées, ni sur des dépréciations d'éléments d'actif comme par exemple la détention de parts sociales dans les SEM.

A partir de l'année 2022, seule la variation (haussière ou baissière) de la provision sera à constater pour des montants qui devraient rester limités sauf nouveaux contentieux spécifiques.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la définition générale d'une politique de provisionnement et son application à l'exercice 2021, se traduisant par une dotation au provisionnement à constituer de 659 837,43 euros, propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission réunie le 25 octobre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement

Rapport n°I-7

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de la décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2021.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire. Il est toutefois possible de déroger à ce principe, notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Aussi, dans le tableau des nouvelles autorisations de programme et d'engagement créées à l'occasion de cette troisième décision modificative, Il vous est proposé la création d'une autorisation de programme « meublés labellisés 2021 » pour un montant de 14 000 euros sans inscription de crédit de paiement au titre de l'exercice 2021 pour apporter notre soutien à la Commune de Cirfontaines en Ornois dans le cadre de la réhabilitation du gîte « Le relais Jeanne d'Arc » aux fins de conserver son label 4 étoiles.

Egalement, la création d'une autorisation d'engagement « Accompagnement au projet de direction de la DEIAS du pôle des Solidarités » de 28 380 euros avec inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 7 750 euros au titre de l'année 2021, pour un accompagnement collectif des cadres de la DEIAS pour le déploiement d'un projet de direction.

Il vous est aussi proposé la modification à la hausse de deux autorisations de programme :

- + 400 000 euros pour le versement de subventions d'équipement pour l'acquisition de mobilier dans les EHPAD (l'autorisation de programme est portée à 1,4 million d'euros) ;
- + 840 000 euros pour la construction du nouvel abattoir départemental (l'autorisation de programme est portée à 5,340 millions d'euros), afin de tenir compte du montant du marché réactualisé. Cette autorisation de programme est rattachée au nouveau budget annexe de l'abattoir départemental

Enfin, il vous est proposé la modification de l'autorisation d'engagement « Accompagnement dans le télétravail » en l'augmentant de 35 000 euros, passant ainsi de 40 000 à 75 000 euros pour assurer le paiement de l'intégralité des prestations facturées.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année qui permet une vision pluriannuelle des engagements financiers pris par le Département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission réunie le 25 octobre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Rapport n°I-8

M. Paul FOURNIÉ : Le contenu de ma présentation peut se résumer en une très forte augmentation des recettes, comparativement à ce qui était prévu. Le montant de l'emprunt prévisionnel peut donc être diminué. Je n'aborderai ici que les sommes notables.

Fonctionnement

- Recettes : les recettes des dotations et des mutations à titre onéreux (DMTO) avaient été sous-évaluées de 4 millions d'euros, ce qui prouve le dynamisme immobilier en Haute-Marne. Les taxes spéciales sur les conventions d'assurance (TSCA) ont, de façon corrélée, généré 1,3 million d'euros de recettes supplémentaires. Le total de recettes sous-évaluées s'élève ainsi à 5,3 millions d'euros. Le fonds national de péréquation a procédé à un ajustement des DMTO, pour un montant de 217 000 euros supplémentaires, auxquels s'ajoutent 100 000 euros d'allocations compensatrices et 41 000 euros pour la contribution sur la valeur ajoutée. La part de l'Etat dans les services d'aide à domicile a augmenté de 176 000 euros, passant de 70 à 80 % d'aide. Un ajustement de compensation de la prestation à l'APA a été versé par le CNSA pour 800 000 euros, correspondant à des rappels de l'année 2020.
- Dépenses : nous constatons des dépenses supplémentaires, notamment dans le domaine social, reflet du cœur de notre mission. 250 000 euros ont été alloués au plan pauvreté, afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, somme qui sera compensée en partie par une aide de l'Etat. 150 000 euros ont permis de régler des factures provenant d'EHPAD. 400 000 euros ont été alloués au profit des personnes souffrant de handicap, pour des placements en foyer de vie. 917 000 euros supplémentaires ont été investis au profit de l'enfance, notamment pour les frais d'hébergement des maisons d'enfants à caractère social (MECS). La baisse du nombre d'assistants familiaux nous oblige à augmenter la proportion d'enfants placés en MECS, ce qui représente un coût supérieur à l'accueil intrafamilial que nous souhaitons privilégier. Le Conseil départemental de la Haute-Marne présente traditionnellement un taux d'enfants placés dans des familles d'accueil inverse à la moyenne nationale (80 % d'accueil intrafamilial pour 20 % d'accueil en MECS), ce qui va diminuer au vu des difficultés de recrutement d'assistants familiaux. 175 000 euros ont ainsi été alloués à la création de douze places supplémentaires,

notamment à Langres et à Wassy, générant la dépense de 137 000 euros supplémentaires au profit des techniciennes d'intervention sociale et familiale. Les dépenses liées aux allocataires du RSA ont elles diminué, puisque le nombre de foyers bénéficiaires est passé à 4 160. Les dépenses liées aux assistants familiaux ont également baissé, puisque sur les 200 postes prévus au budget, seuls 160 sont pourvus. Un crédit de 830 000 euros est ainsi dégagé. La constitution des provisions pour risques et charges représente 660 000 euros. Quelques intérêts d'emprunts supplémentaires, contractés auprès de la Banque Postale et du Crédit Agricole, viennent s'ajouter pour un montant de 30 000 euros.

- Au total, le fonctionnement affiche une épargne brute de 5 650 000 euros, qui vont être affectés à l'investissement. Le solde restant sera alloué à la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

Investissements

- Recettes : 370 000 euros supplémentaires du fonds de compensation de la TVA, pour, un total de 4 870 000 euros ; 1,6 million d'euros de report concernant la voirie (dont le report de 520 000 euros de subventions du GIP pour le rond-point de Semoutiers). En matière de bâtiments, l'on constate 1,6 million d'euros de recettes en moins, consistant pour la majeure partie en des reports de travaux et donc des subventions afférentes. 1,9 million d'euros est attendu de la part de la Direction générale de la Gendarmerie nationale : lorsque le bâtiment sera hors d'eau, en 2022. Une recette supplémentaire de 330 000 euros est également prévue pour Haute-Marne Numérique, suite à la cession par le Département d'un stock de fibres optiques à HMN, à prix coûtant.
- Dépenses : Les deux emprunts évoqués précédemment génèrent un remboursement de capital de dette d'un montant de 420 000 euros. Une baisse des dépenses d'1 million d'euros en raison de reports, dont 250 000 euros pour la traverse de Thonnance-lès-Joinville, dont les travaux devraient avoir lieu prochainement, et 100 000 euros pour la déviation de la RD 60 et de la RD 960. Nos services ont réalisé une économie de 100 000 euros sur les accotements, 130 000 euros sur la RD 67 et 265 000 euros de véhicules, qui ne seront livrés que l'année prochaine. 150 000 euros vont être investis dans du mobilier pour les EHPAD.
- Au total, le besoin supplémentaire de financement est de 1,782 million d'euros, totalement ponctionné dans l'autofinancement. Le solde de ce dernier permettra de réduire l'emprunt prévisionnel d'équilibre, qui passe donc de 39,2 millions d'euros à

35,342 millions d'euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les termes de cette délibération modificative.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. Michel KARAKULA, Mme

Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous propose de suspendre notre séance dès maintenant, afin de recevoir nos invités avec ponctualité.

La séance est suspendue à 11h (présentation du projet de rapprochement entre le Centre hospitalier de Saint-Dizier et le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, puis présentation de la création d'une opération d'intérêt national sur les territoires de Meuse et de Haute-Marne en lien avec CIGEO).

Reprise de la séance à 14h.

Débat d'orientation budgétaire 2022

Rapport n°1-9

M. le PRÉSIDENT : Avant de laisser la parole à M. Bernard GENDROT, je souhaite, par un propos liminaire, vous faire part de l'état d'esprit que je voudrais insuffler au premier budget de ce nouveau mandat.

Le Département est au cœur des solidarités humaines et territoriales. A ce titre, il doit assumer la totalité des missions confiées dans le cadre des lois de décentralisation, souvent au-delà des moyens qui lui sont conférés. Le Département subit d'ailleurs régulièrement les décisions étatiques et gouvernementales, comme par exemple les augmentations du RSA et des allocations individuelles de solidarité (AIS), imposées sans aucune concertation. A titre d'illustration, la CAF ouvre actuellement des dossiers RSA pour les personnes dites « antivax », des personnels soignants qui ont refusé de se faire vacciner, sans nous en avoir informés préalablement. L'Association des départements de France avait pourtant saisi le gouvernement et le premier ministre à ce sujet, sans obtenir de réponse. J'ai également pu interroger Brigitte KLINKERT, sans succès également. Malgré ces absences de réponse, des instructions avaient bien été données pour ouvrir les dossiers RSA mentionnés ci-avant. J'estime que ces actes sont insupportables et je déclare refuser de les payer. Le RSA a pour vocation d'accompagner les personnes en difficulté, et non les personnels soignants qui ont choisi de ne pas se faire vacciner. Les haut-marnais doivent être informés de cette situation.

Nous souhaitons que notre collectivité prenne son avenir en main. C'est le sens de Cap'2030, présenté l'année dernière et conforté par les haut-marnais, qui ont élu la nouvelle majorité sur cet engagement. Ce projet porte sur plus de 500 millions d'euros d'investissements et a pour objectif d'enrayer la déprise démographique à l'œuvre depuis l'année 1969. La stratégie ayant été validée, les conditions de mise en œuvre doivent être réunies, d'une part en assurant le financement des projets par notre capacité d'emprunt et, d'autre part, en liant des partenariats avec d'autres entités, tels que le pacte régional et l'accord départemental de relance avec l'Etat. Nous aurons également besoin d'hommes et de femmes pour nous aider à déployer cette stratégie.

Longtemps, notre collectivité a vécu avec la certitude qu'orthodoxie budgétaire rimait avec

rationalité du personnel, au point que nous n'étions parfois pas capables de répondre aux attentes que nous avons nous-mêmes suscitées. Je songe ici à l'audit. En nous emparant de sujets sur lesquels nous ne sommes pas attendus – comme l'eau ou la santé – ou en voulant aller au-delà de ce qui nous est imposé en matière d'accompagnement des publics les plus fragiles, nous nous devons de mobiliser les moyens humains correspondants. Nous nous apprêtons ainsi à accueillir une chargée de projet santé ainsi qu'à recruter un directeur pour le projet Cap'2030 et un directeur chargé de la politique de l'eau. Ces embauches permettront de répondre aux besoins exprimés par notre personnel, particulièrement sollicité ces deux dernières années. Des recrutements sont à ce propos en cours dans le domaine social. Le poste de DGA ressources, jusqu'ici vacant, sera prochainement pourvu.

L'année 2022 devrait nous permettre un changement de dimension en matière d'attractivité et de tourisme, avec la création d'une agence autour de notre marque de territoire « La Haute-Marne, respire et inspire ». 2022 sera ainsi une année de préfiguration associative et au 1^{er} janvier 2023 nous passerons en société publique locale. Je rencontrerai en outre les intercommunalités et l'ensemble des acteurs du tourisme et de l'attractivité pour présenter l'objectif de notre agence.

Le Département est une ressource majeure en termes d'ingénierie pour les communes et les intercommunalités. Nous devons poursuivre le travail pour que chacun puisse affirmer le périmètre de son engagement.

Cette communion est une force. La recherche de ce qui nous unit doit nous motiver. Je ne comprends pas qu'en Haute-Marne, certains proposent de fermer des établissements hospitaliers au profit d'un seul et unique hôpital. Nous ne pourrions nous prononcer sur la fusion et la localisation que lorsque nous disposerons du projet médical de santé. C'est alors seulement que nous serons à même de prendre une décision éclairée. Lors de la crise sanitaire, de nombreuses personnes politiques se sont considérées comme des spécialistes de la médecine. Ce n'est pas mon cas. J'ai déclaré que le Département serait acteur de l'investissement en matière de bâtiment, à Chaumont, à Langres et à Bourbonne-les-Bains. Je précise que j'ai de nouveau écrit à la Directrice de l'ARS pour que nous soit transmis le projet médical, puisqu'il est de son ressort de définir les services à maintenir sur le territoire. Le temps des collectivités vient ensuite, avec la question du financement. Les acteurs qui contribuent au projet doivent pouvoir prendre la parole. Je refuse de saborder l'équilibre territorial et m'oppose à la fermeture des hôpitaux de Chaumont, de Langres et de Bourbonne-les-Bains au profit d'un établissement unique à Rolampont.

Outre la santé, le Département assumera ses engagements en faveur de la solidarité et du handicap. Faire société, c'est assumer son caractère inclusif, au sein duquel chacun trouve sa

place, sans avoir à s'expatrier. C'est d'ailleurs le sens du projet de plate-forme multimodale d'accueil à Bologne. Nous assumons notre mission d'insertion, avec le suivi du RSA. Au sein des EHPAD, l'observatoire départemental du bien-être et du bien vieillir se concrétise, pour une fin de vie dans la dignité. En la matière, nous pouvons nous enrichir des expériences de nos voisins, ce que me permet ma position au sein de l'ADF, en tant que président du groupe de la droite, du centre et des indépendants. Certains ont pu s'interroger sur les conséquences de mes nouvelles fonctions politiques. Faire de la politique ne m'a jamais fait peur. Il s'agit ici de défendre les politiques menées par les départements, quelle que soit l'orientation de leur gouvernance. Cette nouvelle fonction me permet de relayer nos interrogations, nos difficultés mais aussi nos solutions. Lorsque je rencontre Brigitte KLINKERT au sujet des travaux des territoires « zéro chômeur de longue durée », j'évoque Joinville et l'association Nouvelle équation. Lorsque je rencontre le Premier ministre, je lui parle du projet 3DS et de nos routes nationales, du Ségur et des hôpitaux de la Haute-Marne. C'est ma conception de l'action politique. Je défends notre département et les départements, qui sont une chance pour la France.

L'année 2022 sera donc une année offensive pour les départements.

M. Bernard GENDROT : La philosophie de ce budget 2022 venant d'être détaillée par M. le Président, nous en aborderons ici les caractéristiques principales. 2022 est une année moins riche en travaux, mais comporte le lancement de nombreuses études de programmation, préfigurant des investissements d'avenir massifs. 60 millions d'euros ont été investis en 2020, 74 en 2021 (sur les 84 prévus) et 62 en 2022. Cette baisse pour l'année à venir s'explique notamment par le retard de deux projets, le collège et la caserne de Langres.

43 millions d'euros de dépenses d'équipement brutes sont prévus, dont des opérations bâtimentaires en cours d'achèvement pour 9 millions d'euros (casernes de gendarmerie de Chaumont, collège de Joinville et chalet du Grand-Bornand). 9,5 millions d'euros sont alloués au lancement d'opérations de bâtiment, au profit de collèges, de l'école de voile de la Liez, de la construction de l'abattoir, etc. 1 million d'euros est affecté à des études de programmation, pour le gymnase, l'INCPE, la rénovation de la salle Jean Schwab, l'agence d'attractivité, la réhabilitation thermique de l'hôtel de Département, la poursuite de la rénovation des centres d'exploitation et le plan collège. 18 millions d'euros seront investis dans la voirie. Les aides représentent un montant total de 19 millions d'euros, dont 12,5 versés aux communes et aux EPCI.

Le budget 2022 présente une contraction de l'autofinancement par un effet de ciseaux, dû à des dépenses de fonctionnement en hausse de près de 7 millions d'euros, dont 4 650 000 euros

d'action sociale supplémentaires se décomposant comme suit : 2,5 millions d'euros investis pour l'accueil des enfants en MECS plutôt qu'en famille, plus de 500 000 euros pour l'augmentation du RSA et 1,1 million d'euros au profit des personnes âgées en situation de handicap. Les dépenses de personnel connaissent également une augmentation, puisque le Département a pour objectif de passer de 884 à 905 salariés en 2022. Une hausse du coût des matières est anticipée, représentant un coût de 320 000 euros. Une marge de 500 000 euros a en outre été prévue. Les ressources atones constituent la deuxième explication de cet effet de ciseaux. 2021 a été une année riche en DMTO, atteignant le record historique de 18 millions d'euros. Une baisse de ces DMTO d'un montant de 1,8 million d'euros est attendue. Une perte de 1,3 million d'euros est aussi programmée ; le passage du taux de pauvreté du département en dessous du seuil de 15 % nous faisant perdre le bénéfice du fonds de péréquation des DMTO. Nous comptabilisons également une perte de 600 000 euros de CVAE, en raison de la moindre activité des entreprises en 2020. Le montant des pertes prévisionnelles s'élève à 3,5 millions d'euros.

Nous prévoyons entre 3 et 3,5 millions d'euros de gains. En lieu et place de la taxe d'habitation que nous ne percevons plus, nous bénéficions d'une part de la TVA, qui elle est liée à la consommation. Cette dernière devrait augmenter de 3,5 à 4,5 %, ce qui a minima représente un supplément de TVA de 1,1 million d'euros. Le FCTVA va nous apporter 500 000 euros. Des recettes sociales vont générer un apport de 1,5 million d'euros. Enfin, et pour la première fois, le Département percevra un demi-loyer de la gendarmerie de Chaumont, soit 500 000 euros.

Une érosion de l'épargne brute, c'est-à-dire ce que nous laisse le budget de fonctionnement, est prévue : de 39 millions d'euros en 2019 à 34 en 2021, et 26 en 2022.

Les axes stratégiques de ce budget primitif de 2022 préparent d'intenses investissements pour l'avenir, notamment une vague de travaux structurants pour le Département, entre les années 2023 et 2025. La finance n'est plus considérée comme une fin, mais comme le moyen d'accélérer notre développement, ce que permettent les taux d'emprunt historiquement bas. Ce budget sera à la fois responsable et innovant. Responsable car assumant pleinement les missions qui incombent au département, notamment en matière d'aide sociale et de recrutement, et innovant car riches d'actions nouvelles et d'expérimentations. Ce budget s'ancre dans la dynamique d'évaluation des politiques, pour une plus grande efficacité et un meilleur service rendu à la population. Il est également un outil d'aide à la maîtrise de notre autofinancement, qui nous permet de vérifier que nous disposons de la capacité financière nécessaire à l'atteinte de notre programme Cap'2030.

Concernant maintenant les perspectives financières 2021/2028, l'investissement est passé de 450 millions d'euros au moment des élections à 740 millions d'euros, en raison de l'actualisation des coûts et de l'ajout de projets accélérant la mise en place du plan de développement. A titre d'exemple, 17 millions d'euros ont été ajoutés au profit du pont de la Bougaille à Saint-Dizier, qui doit absolument être remis en état, 29 millions d'euros pour le CTD à Chaumont, 5 millions d'euros pour des équipements culturels, touristiques et de loisir, 25 millions d'euros pour le plan collèges dont nous souhaitons accélérer la rénovation et 6 millions d'euros pour le soutien aux investissements des collectivités.

Une simulation permet d'identifier les principaux postes d'investissement dans le cadre de Cap'2030. L'investissement simili-moyen hors dettes sera de 66 millions d'euros par an, soit un investissement projeté de 526 millions d'euros sur 8 ans. 41 % seront autofinancés, soit 214 millions d'euros. Le budget du programme Cap'2030 est de 594 millions d'euros, celui du programme pluriannuel de 526 millions d'euros, le remboursement du capital de la dette de 68 millions d'euros. L'épargne brute est de 114 millions d'euros. Les recettes d'investissement s'élèvent à 142 millions d'euros. Le besoin d'emprunt à 238 millions d'euros. L'endettement du Département passera d'une à sept années, ce qui signifie que la dette ne sera plus soldée par une année d'excédent de fonctionnement, mais par sept, ce qui est mieux que la moyenne des autres départements. Nous devons donc être attentifs aux dépenses de fonctionnement, puisque les économies réalisées nous permettront d'investir pour l'avenir des Haut-Marnais. Sur les sept prochaines années, une stagnation des recettes de fonctionnement en 2022 puis une reprise sont attendues. La simulation est très prudente, puisque nous avons envisagé un taux de 1,15 % par an, sauf à ce qu'un aléa économique se produise. Nous n'avons cependant pas une totale maîtrise de ces dépenses : à titre d'exemple, c'est l'Etat qui prend la décision d'augmenter le RSA, pourtant payé par le Département. Ces dépenses subies font mécaniquement baisser notre capacité d'autofinancement. Pour mémoire, le financement de notre programme exige que nous réalisons une marge brute d'au moins 25 millions d'euros.

M. le Président : Je vous remercie M. Bernard GENDROT. Je propose d'ouvrir le débat sur les orientations budgétaires. J'aurais dû vous informer du départ de Mme Anne-Marie NEDELEC, qui m'a conféré son pouvoir.

M. Bertrand OLLIVIER : Je signale que ma commune, au même titre que le Département, a enregistré une baisse des droits de mutation au motif que moins de 15 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. Selon des critères qui avaient été modifiés, ma ville a ainsi été considérée temporairement comme étant très riche, avant un retour à la situation antérieure. Mes

demandes d'information à ce sujet sont restées sans réponse. Le Département a-t-il connu de semblables péripéties quant aux critères ?

M. Bernard GENDROT : C'est le fonds de péréquation qui a connu une baisse ; non les droits de mutation. En effet, une partie des DMTO reçues par le Département est reversée à l'Etat, qui les répartit ensuite entre les départements dont le taux de pauvreté est supérieur à 15 %. Le taux de pauvreté de notre département est passé de 15,1 à 14,9 % : 1,3 million d'euros ne nous seront alors pas attribués par l'Etat. La variation de notre taux de pauvreté n'a donc pas été modifiée de manière radicale, selon des critères qui auraient brusquement changé. Deux départements ont maintenant droit à ce fonds de péréquation.

M. Bertrand OLLIVIER : Il serait intéressant de connaître ces critères, aux variations desquels nous sommes assujettis, d'autant qu'aucune justification ne nous est fournie.

M. Paul FOURNIE : Il me semble que le seuil est fixé à 15 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

M. Jean-Michel RABIET : Certaines communautés de communes initient des études dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, puisqu'il s'agit d'une compétence qui leur incombera à partir de l'année 2026. Le Département serait-il en mesure, grâce à ses capacités en ingénierie, d'assister les intercommunalités, techniquement et financièrement, d'autant que les devis peuvent être très élevés ?

M. le Président : Ce n'est pas encore possible, puisque nous travaillons justement à l'élaboration de cette agence d'ingénierie. Il est important que les intercommunalités nous fassent part de leurs besoins en la matière, pour que nous évaluions la pertinence de la création de cette agence ainsi que son éventuel dimensionnement. Avez-vous d'autres questions ?

M. Franck RAIMBAULT : Je souhaite exprimer ma satisfaction au sujet de la politique de lutte active contre la déprise démographique, qui se traduit par un plan massif d'investissements. Intégrer une assemblée qui se donne les moyens d'atteindre de tels objectifs est très stimulant, je suis fier de faire partie de cette aventure. J'estime également nécessaire de ne pas descendre en deçà des 25 ou 26 millions d'euros d'autofinancement, ce qui représente un réel défi, et partage l'avis que les politiques d'évaluation sont déterminantes dans la réussite des projets initiés. La création d'un observatoire recensant les effets positifs générés par notre capacité d'investissements semble pertinente.

M. Laurent GOUVERNEUR : La variation des critères retenus par l'Etat pour définir le taux de pauvreté doit inciter les communes à être vigilantes, d'autant que le projet de loi de finances ne considérera plus leur potentiel fiscal mais leur potentiel financier dans l'attribution de certaines subventions.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Sommes-nous en mesure de dresser la liste des critères utilisés par l'Etat pour définir le taux de pauvreté ?

M. le Président : Ces critères peuvent vous être transmis.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je souhaitais simplement m'assurer que nous en avons connaissance.

M. le Président : Ces critères sont au nombre de 78 et peuvent vous être communiqués.

Mme Dominique VIARD : Je suis attristée de constater que ni le collège de Langres, ni le centre de secours ne figurent dans les orientations budgétaires. Je souhaite réaffirmer que cela n'est pas le fait des élus que nous sommes, mon collègue Dominique THIEBAUD et moi-même. J'émetts le souhait que la situation ne reste pas figée pendant le temps de la mandature. Je vous remercie par ailleurs d'avoir clarifier votre position vis-à-vis des hôpitaux de Langres, Chaumont et Bourbonne-les-Bains, qui diffère de ce que nous avons pu lire à divers endroits. Nous pourrons ainsi plus facilement défendre cette position sur le terrain.

M. le Président : Je rappelle que ni le collège, ni la caserne n'ont été retirés de notre programme et restent une priorité pour nous. Je réaffirme notre volonté de porter ces projets, car il y a urgence pour les collèges comme pour les pompiers, auprès desquels nous nous sommes engagés à fournir une véritable caserne. Je souhaite qu'une solution soit trouvée au cours de l'année 2022. Je vous remercie d'avoir souligné que ma position sur les hôpitaux n'avait pas varié depuis le début. Ce débat a besoin de sérénité et j'espère que nous serons en mesure d'annoncer prochainement de bonnes nouvelles. Notre intérêt à tous est de mieux contrôler notre communication sur ce projet : l'enjeu est important, il s'agit de la prise en charge des patients et de l'attractivité du territoire. Avez-vous d'autres question ?

Mme Rachel BLANC : Je réaffirme le souhait du Conseil départemental de poursuivre ses politiques publiques en matière d'autonomie, tant des personnes en situation de handicap que des

personnes âgées. J'insiste sur l'importance du travail fourni en partenariat avec les différents acteurs du territoire, Etat comme associations. En matière d'insertion, je souligne notre activisme, qu'il s'agisse des chantiers que nous continuons de soutenir ou des politiques innovantes au profit de l'insertion des bénéficiaires du RSA. Enfin, comme M. le Président l'a souligné dans son propos liminaire, des ponts entre les différentes politiques seront créés au profit de la culture, du sport et de l'insertion dans le logement. Toutes ces actions font du Conseil départemental une collectivité de proximité, au service des habitants de la Haute-Marne.

M. le Président : En l'absence de nouvelle question, je considère que nous avons pris acte de ces nouvelles orientations budgétaires.

Je vous propose de lever cette séance plénière.

La séance est levée à 14h45.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 17 décembre 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 17 décembre 2021 à 10h00, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents: Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Dominique THIÉBAUD, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur le Préfet, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais excuser notre collègues, Astrid DI TULLIO, qui est absente et qui a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER.

Monsieur le Préfet, je veux commencer par vous remercier pour votre présence : à chaque séance plénière du Conseil départemental, nous avons l'habitude d'inviter les autorités de notre territoire, vous-même, les parlementaires, le Président du Conseil régional. Régulièrement, nous avons des représentants qui viennent écouter nos débats et c'est la première fois qu'un préfet vient suivre les travaux de notre assemblée, en dehors du rapport d'activités des services de l'État que vous venez nous présenter une fois par an, qui plus est à l'occasion de notre réunion la plus importante de l'année puisqu'il s'agit d'exprimer le budget primitif pour 2022.

Cela démontre à la fois votre attachement à notre collectivité, au lien Préfet-Président de Département qui est important à vos yeux je le sais, mais aussi au partenariat qui a été développé depuis votre arrivée et qui a permis de débloquent un certain nombre de projets que j'évoquerai tout à l'heure.

Nous tenons cette réunion, je le rappelle, dans le strict respect des règles sanitaires, c'est pourquoi je vous demanderai de bien conserver votre masque tout au long de la séance. Plus que jamais, alors qu'il est exigé de nombreux efforts aux Haut-Marnais et aux Français en général, nous devons être irréprochables. C'est cette nécessité d'être exemplaire qui nous a poussés avec Monsieur le Préfet à reporter les Saintes-Barbes du département, qui nous ont obligés à ne pas tenir un certain nombre d'événements festifs.

Je le dis souvent devant cette assemblée que les politiques qu'elle vote ne sont pas des obligations : elles sont des choix.

- Être le premier partenaire institutionnel des collectivités de ce département est un choix ; d'autres conseils départementaux ont cessé d'apporter leur aide ;
- Construire un abattoir comme nous avons eu l'occasion de le rappeler ensemble devant le ministre de l'Agriculture est un choix ;
- Faire, à la place de l'État, le groupement de gendarmerie départementale en est un autre.
- Se lancer ou non dans de grands projets. Ce sont aussi des choix. Le moment est venu pour moi de vous parler d'Animal'Explora.

Animal'Explora, ce projet qui a animé de nombreux débats dans cette assemblée. Animal'Explora, c'est fini, et je vais vous expliquer pourquoi.

Animal'Explora, c'est un projet lancé il y a plus de 25 ans, un quart de siècle. Ce projet, j'ai souhaité complètement le revoir à mon arrivée parce qu'il était dépassé.

En 2018, un nouveau projet ambitieux s'est écrit autour d'une étude de faisabilité : il a été présenté et voté en juillet 2019 par cette assemblée départementale, y compris par une partie de l'opposition.

Le choix de la procédure de la concession globale s'est imposé comme une évidence : d'abord par souci de performance économique, ensuite parce que la régie aurait fait prendre trop de risque au Département, enfin, parce que c'est une procédure saine qui permet de se désengager à tout moment.

Mon objectif était clair : je souhaitais un levier de développement pour le département, un projet pour « faire décoller la Haute-Marne ». Mais j'ai toujours dit que je ne voulais pas faire ce choix pour de mauvaises raisons, et surtout pas par ego.

Nous n'aurions peut-être pas dû lancer la procédure au début de la pandémie, mais je crois que personne n'avait pu anticiper l'ampleur de cette crise sanitaire et ses conséquences, notamment sur le secteur touristique.

Ainsi, l'hébergeur historique a subi de graves pertes et a fini par se retirer des discussions.

Malgré tout, un groupement a répondu dans les temps à cet appel à projets. Toutefois, il a souhaité modifier en profondeur le programme pour tenir compte à la fois de la pandémie et des évolutions récentes en matière de réglementation de détention d'animaux sauvages. Ainsi, la proposition n'intégrait quasiment plus d'animaux dans le parc, dérivant vers un parc d'attractions.

Ça n'a jamais été la volonté du Conseil départemental ni l'esprit d'Animal'Explora d'être un parc d'attractions.

Le risque de recours sur un tel projet aurait été extrêmement élevé : je n'imagine pas que Nigloland, par exemple, aurait laissé faire à quelques kilomètres ce parc, sans regarder de près ce projet.

Cette dénaturation conduit automatiquement à l'arrêt de la procédure que je ne relancerai pas.

Cette décision prise, je souhaite prendre des engagements forts pour Châteauvillain qui est directement impactée. Aussi, comme la convention le prévoit, nous allons remettre en état le parc et assurer la contention des daims sur tout le périmètre (vous avez d'ailleurs cet après-midi, lors de la commission permanente, un rapport qui lancera les travaux). Nous allons également conduire une campagne de reprise totale des murs d'enceinte. Enfin, et surtout, je proposerai un contrat d'accompagnement spécifique et conséquent à la commune de Châteauvillain.

Plus généralement, cette décision va reconfigurer notre façon de penser l'attractivité en Haute-Marne.

Le potentiel est là : il existe une étude d'aménagement du Parc national des forêts avec de très nombreux projets ; nous serons partenaires. Je demanderai à la future agence de travailler avec l'ensemble des partenaires à un projet d'attractivité départemental.

C'est une page qui se tourne et un nouveau livre qui s'ouvre pour le département. À cet instant, j'ai une pensée toute particulière pour tous ces élus qui ont déployé une énergie folle pour faire aboutir ce projet pour la Haute-Marne, à tous ces collaborateurs qui ont cru au projet et qui

ont tout mis en œuvre pour sa réussite. Je voudrais sincèrement les remercier.

Alors, vous pouvez me demander : pourquoi ne relancez-vous pas un nouveau projet ?

Je crois qu'il faut avoir le courage politique de ne pas s'entêter : j'estime qu'au bout trois ans de réflexions, il devrait avoir abouti. Relancer un nouveau processus, cela signifie une nouvelle étude de faisabilité, une nouvelle délibération sur un nouveau projet, un nouveau processus de consultation. Cela repousse d'un an et demi une future décision. Et pour quel projet ? Pour quelle certitude ?

Vous pourriez me dire : « cela a coûté 11 millions d'euros, quel gaspillage d'argent public ! »

C'est effectivement beaucoup d'argent, surtout quand un projet n'aboutit pas. Minimiser cette perte serait déplacé.

C'est justement parce que je vois que ça n'aboutit pas que je ne veux pas m'entêter. Depuis que nous avons repris le dossier, nous avons engagé à nouveau 850 000 euros en études, à mettre en regard de l'importance de l'investissement (82 millions d'euros), comparable à bien d'autres projets.

Enfin, vous pourriez me dire : « vous avez pris cette décision aussi rapide, aussi subite. » Nous avons pris cette décision il y a quelques jours, nous l'avons prise définitivement hier après-midi, au vu du dossier juridique qui ne nous permettait plus d'aller au plus loin dans les discussions avec le groupement.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous dire sur Animal'Explora. Nous aurons bien sûr l'occasion d'en discuter à la suite de mes propos.

Rien n'est anodin et tout doit être pesé, soupesé même, dans un contexte budgétaire qui doit nous inciter à la prudence. Car nous n'avons pas le droit de perdre le sens des réalités : l'argent public, c'est celui de l'impôt des Français, des Haut-Marnaises et des Haut-Marnais.

Car nos marges de manœuvre ne sont pas extensibles à l'infini. En effet, comme je l'expliquais il y a un peu moins d'un mois, nous sommes à une sorte de croisée des chemins avec des ressources qui, à la fois, ne dépendent plus de nous et qui, du fait des effets de seuil, notamment, dans le calcul du fonds national de péréquation, peut nous impacter financièrement et durablement.

Ce budget est effectivement marqué par la crise sanitaire et sociale qui frappe notre pays depuis près de deux ans maintenant. Je ne retiendrai qu'un seul montant : plus de 110 millions d'euros pour l'action sociale, c'est tout simplement sans précédent dans notre département et, si on le rapporte au fonctionnement du budget général, nous frôlons donc les 60 %.

Je n'ai pas de problème avec ces dépenses : ce sont nos compétences et c'est l'honneur du Département d'y faire face. Nous n'avons pas le droit de nous défiler et je refuse d'entrer dans le jeu d'une négociation sordide sur la misère humaine en parlant de nationalisation, ou pas, du RSA comme certains de mes collègues, il faut le dire « de gauche », sont tentés de le faire. Ces missions sont le fondement de l'acte II de la décentralisation ; elles nous ont été dévolues parce que nous savons ce qu'est la proximité, nous savons comment suivre les bénéficiaires, car nous agissons au plus près d'eux. Nous avons toujours souhaité avoir une politique active en matière de réinsertion de nos publics avec des expérimentations : le RSA vendange, le RSA bénévolat, le RSA collèges. Mais pour avoir cette possibilité, pour faire correspondre au mieux notre politique avec les besoins du terrain, nous devons garder la main.

C'est ce qui me motive également pour obtenir le transfert des dernières routes nationales. En effet, qui mieux que nous pour connaître les routes, nous qui avons des centres d'exploitation partout et qui avons les femmes et les hommes sur le terrain ? Le chef de filât a été acté, mais je serai particulièrement attentif à ce qu'il ne soit pas détourné dans l'esprit ou dans les futurs textes d'application.

Pour en revenir aux solidarités, elles sont au cœur du pacte départemental et c'est pourquoi nous cherchons sans cesse à innover et à renforcer l'accompagnement de nos bénéficiaires. Je vais donner deux exemples qui, à mon sens, témoignent de cet engagement à aller toujours plus loin :

D'abord, l'aide sociale à l'enfance. Quand j'ai été élu, nous avons assisté à la chasse aux Départements avec une tentative délibérée de la part du Gouvernement de mettre en avant les soi-disant « carences » des conseils départementaux. Les mois ont passé et la tendance a évolué : le secrétaire d'État, Adrien TAQUET, que j'ai rencontré plusieurs fois, a compris que la bonne gestion était celle qui était partagée et, au pointage du doigt, il a préféré le contrat de confiance. L'an prochain, je signerai cette contractualisation qui nous permettra de rendre, non seulement, un meilleur service, mais aussi d'obtenir des financements de la part de l'État. Nous avons notre part à prendre et je lancerai en janvier les travaux du schéma départemental « enfance jeunesse et insertion » qui constituera le cadre de notre politique partagée.

L'accompagnement des enfants placés est essentiel, car c'est de notre soutien que dépend souvent leur avenir, comme j'ai pu encore le constater lors de la venue d'Axel CLERGET, notre médaillé olympique, qui est venu échanger plus d'une heure avec les jeunes de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Chaumont. Si celle de Saint-Dizier sera bientôt ouverte et inaugurée (en janvier ou février probablement), ce qui va nous redonner un peu de souffle en matière d'accueil, ce n'est ni suffisant ni satisfaisant. C'est pourquoi nous allons lancer une nouvelle grande campagne de recrutement des assistants familiaux : il faut que les gens sachent qu'en devenant assistant familial, on devient agent du Département, qu'on a des garanties, un accompagnement ; il faut qu'ils sachent que c'est un métier dont on peut vivre... Nous allons donc réorienter notre message par rapport à ce qui a été fait cette année pour le rendre plus percutant et plus attractif. Nous avons la chance d'avoir un réseau dense en Haute-Marne qui nous permet de maintenir des enfants placés dans des cercles familiaux. Il faut le conserver et l'améliorer. En tant que Président du Groupe DCI à l'Assemblée des Départements de France, je proposerai également une évolution de la réglementation et des pratiques sur la question du cumul d'activités. En effet, les familles d'aujourd'hui travaillent et ont des enfants. C'est pourquoi, si elles veulent cumuler cette activité, elles doivent pouvoir le faire, la seule limite devant être l'intérêt supérieur de l'enfant.

Je veux également vous parler de notre politique en faveur des personnes handicapées. À l'issue de la commission permanente de cet après-midi, la famille CAYE, qui est ambassadrice de la campagne de notoriété, vous présentera un projet que nous suivons avec Monsieur le Préfet et ma Première vice-présidente, Présidente de l'Association des Maires, depuis près d'un an et demi et qui est arrivé à maturité. Je pense qu'il va révolutionner la manière d'appréhender le handicap et nous avons obtenu la possibilité de l'expérimenter dans notre département. Je n'en dirai pas plus en maintenant le suspense jusqu'à la fin d'après-midi.

Au-delà du regard, de l'image qui guide notre façon de « faire société », il y a le réel et ce réel, pour certaines familles, il est en Belgique faute, de places sur notre territoire pour les enfants en situations dites complexes. Le Conseil départemental s'est fortement engagé afin d'obtenir l'ouverture de nouvelles places d'accueil médicalisé et cette mobilisation a porté ses fruits : ce sont trente places d'accompagnement qui ouvriront dans les prochaines années avec huit places nouvelles dès le début d'année prochaine et, surtout, l'aboutissement de notre appel à projets relatif à la plateforme multimodale d'accompagnement et d'hébergement des personnes en situation de handicap, un projet global qui prendra en compte les aidants et leur repos indispensable, le tout, dans un milieu accessible et ouvert.

Cette façon de mener nos politiques en matière d'actions sociales est notre marque de fabrique, empreinte de volontarisme et d'expérimentation.

Nous avons cette latitude parce que notre collectivité a été et est toujours bien gérée. L'opposition me reproche parfois mon activité, voire mon interventionnisme. Je veux le redire : jamais cela ne se fera au détriment de nos missions existentielles.

Mais si le Département ne s'engage plus, s'il se recroqueville, qui va porter l'attractivité du territoire ?

S'il n'y avait pas eu le Département, aurions-nous eu la fibre et bientôt la fibre à la maison avec Haute-Marne numérique ? Je rappelle que c'est le bloc départemental Conseil-GIP qui, après avoir porté seul les « autoroutes » dans tous les territoires, a pris en charge la totalité des montants dus par les intercommunalités dans le cadre de l'appel à projets régional soit près de 7,5 millions d'euros !

Comment imaginer notre territoire sans l'engagement qui est pris ici, par cette majorité, en faveur des communes et des EPCI à travers nos dispositifs d'aide ? J'ai écrit aux présidents et maires concernés par la contractualisation que le dispositif allait être reconduit, avec le même niveau de soutien. Cette générosité, je veux que nous puissions l'assortir d'exigences. Comme je l'ai dit, lors des orientations budgétaires, nos partenaires doivent nous adresser leurs projets, mais ils doivent faire un effort de projection sincère de leurs investissements à venir. L'objectif de ces contrats, c'est d'avoir un effet levier sur des projets structurants, pas d'être une variable d'ajustement, comme pour la voirie, par exemple, même si je sais que nous sommes la dernière collectivité à la financer. Les premiers retours vont dans le bon sens, mais nous serons vigilants avec la première vice-présidente et le vice-président en charge. Vigilants et exigeants.

C'est un peu cela, la nouvelle donne du Conseil départemental : partenariat fort, mais exigence. Je l'assume d'autant plus facilement qu'il n'a jamais été dans la politique de la maison de « tirer la couverture ». Au contraire même, parfois, c'est tout juste si on fait une place au Département lors des remerciements ou sur la visibilité des inaugurations.

Non, nous ne « tirons pas la couverture », nous agissons pour le territoire, parce que c'est, encore une fois, indispensable pour sortir de la déprise démographique qui nous touche depuis 1969.

C'est ce qui nous guide, nous motive quand nous faisons des propositions sur tous les

sujets qui intéressent les Haut-Marnais et plus généralement les Français, qui touchent à leur quotidien.

Quand nous proposons une agence d'attractivité, nous mettons en commun nos actions, nos savoir-faire en matière de tourisme et d'attractivité pour augmenter notre puissance de feu. Nous acceptons de perdre un peu de notre indépendance, de notre autonomie, pour améliorer notre efficacité collective.

Quand nous poursuivons nos réflexions et nos échanges avec nos partenaires à propos d'une autre agence autour des services d'ingénierie, nous voulons répondre aux besoins exprimés par tout notre territoire.

Quand nous voulons développer une politique ambitieuse en matière de préservation de la ressource en eau et de la qualité de nos rivières, c'est notre attractivité collective que nous défendons. Le partenariat unique en France avec la Fédération de la pêche en est une des illustrations, car les pêcheurs sont les gardiens de la biodiversité des milieux aquatiques.

Quand nous engageons plus de 500 millions d'euros avec « Cap'2030 », nous agissons aussi bien pour tous les collégiens de Haute-Marne (avec la fin des travaux pour l'ensemble scolaire de Joinville au premier semestre 2022 et le lancement d'une nouvelle phase de réhabilitation pour les collèges), que pour la sécurité des Haut-Marnais tant sur nos routes, avec des investissements sur tous les territoires, qu'avec le plan casernement en soutien du Service départemental d'incendie et de secours.

Dans cette crise, les départements ont été une chance pour la France. Dans cette crise et dans notre ruralité, le Département est une chance pour la Haute-Marne et ces dernières semaines l'ont encore prouvé et je veux évoquer maintenant les annonces concernant les hôpitaux du centre et du sud Haute-Marne.

Lorsque, le 1^{er} juillet dernier, à mon élection, j'annonce mon intention de me positionner pour soutenir un projet immobilier global en faveur des hôpitaux de Chaumont, Langres et Bourbonne-Les-Bains, ce n'est pas une décision d'opportunisme politique : c'est mûrement réfléchi. D'abord parce que j'ai entendu, pendant toute ma campagne, cette urgence autour d'hôpitaux à bout de souffle dans leurs structures. Aussi, parce que chaque semaine, je reçois des courriers de familles, de patients qui m'adressent leurs témoignages de drames, de mauvais traitements.

Ce dysfonctionnement ne relève pas de la responsabilité des aides-soignants, des infirmières, des médecins, des agents : c'est un tout qui ne fonctionne plus et qui rejaillit sur l'attractivité médicale dans le département, car les hôpitaux sont le sommet de la pyramide et de la confiance qu'on place en eux dépend la lutte contre la désertification médicale.

Surtout, il me paraissait essentiel de ne pas passer à côté du volet immobilier du Ségur, qui n'était pas évoqué lors de notre conférence santé centre et sud Haute-Marne. Je me félicite d'avoir mis ce dossier au sommet des priorités.

Trois scénarii ont été proposés : le *statu quo*, le site unique et le maintien des sites actuels avec la gradation des soins.

Le premier était inconcevable avec les déficits que nous connaissons pour les établissements actuels.

Le second qui faisait ressurgir un projet évoqué il y a quinze ans était séduisant. Le problème, c'est qu'il aboutissait à la fermeture de deux centres hospitaliers à Langres et à Chaumont. J'entends les messages de certains élus du sud haut-marnais qui appelaient à un site unique à Rolampont. Mais je veux leur dire que ni Chaumont ni Langres n'auraient accepté ces fermetures. Je ne suis pas sûr que ces mêmes élus auraient accepté, d'ailleurs, un site unique placé à Nogent ou à Semoutiers...

Au Conseil départemental, nous avons l'expérience de ces établissements créés au calme, loin de tout pour préserver les résidents. Nous l'avons fait pour certains EHPAD, certains centres d'accueil... aujourd'hui, les gens, les patients, les résidents n'en veulent plus : ils souhaitent être à proximité de commerces et de services, d'une gare, d'un hôtel, d'un restaurant, pas d'une autoroute.

Enfin, les nouveaux hôpitaux créés entre plusieurs villes concernent des bassins de populations trois à quatre fois plus importants que le nôtre (Metz ou Montbéliard).

Le troisième choix était celui de la gradation des soins. Dès le début, je me suis exprimé en faveur du maintien des trois sites avec un centre hospitalier fort à Chaumont, une spécialisation à Bourbonne-Les-Bains, car il y a une demande et je suis sûr de sa complémentarité avec les thermes, et enfin un maintien de Langres avec un niveau adapté de services.

Je veux être clair : il faudra des services de médecine dans le futur hôpital de Langres, ce n'est pas négociable et je veux que l'ARS travaille en ce sens dans le cadre du projet médical de

santé qui devra aboutir l'an prochain.

C'est d'autant plus important que je veux proposer un ensemble centre d'incendie et de secours et nouvel établissement hospitalier, côte à côte, sur le site de la BSMAT. L'actuel site est trop enclavé et je suis persuadé que ce rapprochement, qui serait unique en France, permettrait d'importantes mutualisations en matière de parking, de chauffage, de pharmacie, des urgences blanches et rouges, pour ne citer que cela.

Certes, 66,2 millions d'euros, c'est beaucoup à l'échelle du Grand Est, et il faut s'en féliciter. Mais c'est peu lorsqu'on connaît l'évaluation financière des scénarii.

Il manque au moins la même chose et je veux dire que le Département et le GIP viendront en soutien. Ce n'est pas de notre compétence, nous ne sommes même pas encore autorisés à le faire, puisque c'est la loi 3DS qui le permettra. Mais comme sur d'autres sujets, la Haute-Marne n'a pas le choix. Nous devons suppléer l'État : nous le faisons pour les gendarmeries, nous le ferons pour la santé des Haut-Marnais.

Tel est mon engagement, il est ferme et j'espère que l'État tiendra le sien. Une nouvelle désillusion serait un véritable drame pour notre territoire.

Forcément, cette décision aura des conséquences sur notre budget et notre projection pour les années à venir. « Cap'2030 » a toujours été pensé comme évolutif.

Il me revient cette formule d'André GIDE, « choisir, c'est renoncer ». J'en comprends peut-être enfin le sens plus ou moins caché : si on ne renonce à rien, on ne préfère rien, on ne fait rien, et finalement, on n'est rien. S'engager et choisir, c'est se créer, c'est se libérer du « en même temps » qui fait croire qu'on peut tout résoudre.

Je veux terminer mon discours en remerciant, en votre nom, nos agents qui sont partout sur le territoire haut-marnais pour servir ses habitants. Ces agents qui, et je tiens à le rappeler ici, font notre fierté et de qui nous prenons le plus grand soin. J'ai d'ailleurs pu échanger dans le calme et loin des polémiques sur lesquelles certains, ici, essaient de surfer.

Nous sommes une collectivité généreuse. Est-ce qu'elle est parfaite ? Non. Est-ce que nous pouvons faire mieux ? Oui, et nous nous y employons au quotidien dans le cadre de nos instances avec méthode et concertation. Je ne laisserai pas utiliser leur détresse légitime face à la situation qu'ils vivent, qu'ils voient au quotidien par quelques marchands de peur. Je préfère leur répondre concrètement. C'est en ce sens que je peux vous annoncer le recrutement imminent

d'un médecin pour le pôle prévention et le renforcement de ce dernier.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, gardons cette foi inébranlable en notre capacité à nous relever. Nous y sommes prêts, pour la Haute-Marne et pour les Haut-Marnais. Je vous remercie.

Applaudissements.

Bien, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir les débats. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous avez bien compris qu'aujourd'hui, nous avons fermé le grand livre qui avait été ouvert par d'autres que nous, en 1995. Le grand livre d'Animal'Explora s'est fermé. Une page se tourne.

Je voulais déjà rendre hommage à tous les élus qui ont travaillé sur ce projet : Antoine ALLEMEERSCH, qui a porté ce projet pendant très longtemps et Bernard GENDROT, avec lequel j'ai travaillé pendant de longues années. Je précise, à l'attention des personnes ici présentes qui ne le connaissent pas, que ce projet est né en 1995 dans la tête de certains chasseurs. Il s'appelait alors le CECYN et il visait, initialement, à créer, dans le magnifique Parc aux Daims de Châteauvillain, un projet tourné uniquement vers la chasse, le loisir cynégétique. Bruno SIDO leur avait permis de travailler longuement. Puis dans les années 2000, le Conseil départemental s'est substitué à cette association, considérant qu'un projet uniquement tourné vers la chasse ne pouvait suffire et qu'il fallait qu'il soit davantage orienté vers les animaux. C'est ainsi qu'est né le projet Animal'Explora, sous l'égide du Sénateur DELONG.

Lorsque j'ai été élue, en 2002, Bruno SIDO m'a fait part de son souhait de mener à bien ce projet, sans pour autant risquer d'être invité à une émission intitulée « combien ça coûte ? », qui présentait des projets non aboutis ou qui n'avaient pas rencontré leur public.

En 2008, date de la crise des subprimes, l'économie s'est retrouvée à l'arrêt et les grandes entreprises de BTP de Haute-Marne étaient suspendues, prêtes à déposer leur bilan. Bruno SIDO a alors proposé de devancer l'appel en réalisant des travaux. Ainsi, dans les dix millions d'euros dépensés, beaucoup ont été investis dans le Parc aux Daims, pour créer des chemins, la base des futurs bâtiments. Cet argent n'a pas été perdu et je suis agacée d'entendre que nous aurions gaspillé cet argent, parce qu'il a permis à nos grandes entreprises de tenir bon, de ne pas licencier leurs salariés qui, dans le cas contraire, auraient eu besoin de nos aides sociales. Nous avons, certes, investi quelques millions dans ces entreprises, mais nous avons empêché l'économie haut-

marnaise de sombrer. J'aurais apprécié de retrouver cette précision dans les articles négatifs qui ont été publiés, selon lesquels nous aurions gaspillé cet argent. Non ! Nous avons sauvé des entreprises ! Je tiens absolument à le souligner.

En 2012, nous avons changé de gouvernement et de loi de Finances et toute défiscalisation est devenue impossible. Le modèle économique sur lequel reposait ce parc à l'image de celui de Pierre & Vacances ne pouvait se poursuivre, ce qui a mis un coup d'arrêt au projet. Mais il suscitait encore l'intérêt de nombreuses personnes.

En 2018, avec le Président LACROIX, nous avons engagé un nouveau projet au cœur duquel se trouvaient les animaux, ce qui correspondait mieux à nos attentes et nous confortait dans notre décision de ne pas l'avoir fait avant.

Mais entre-temps, il y a eu l'épisode des daims mordus, des daims fourbes, des daims qui vous agressent et il a fallu les parquer. Nous avons fermé le Parc aux Daims, nous avons rencontré de nombreux problèmes qui ont rendu très difficile la vie de la commune de Châteauvillain, entre autres.

Aujourd'hui, il y a la loi sur le bien-être animal qui, selon moi, va trop loin : nous ne pouvons en effet pas dénaturer le projet originel en retirant les animaux. Nous y avons pourtant cru, pensant qu'il engendrerait du développement économique. Comme l'indique le Président, le Parc national voisin manque d'hébergements et c'était l'occasion ou jamais d'y remédier. Mais il ne faut pas dénaturer le projet. Je pense que la population de Châteauvillain ne supporterait pas d'avoir le choix entre un parc au rabais et un parc sans animaux.

C'est donc en parfait accord avec le Président que j'ai validé l'arrêt de ce projet, qui ne m'a pas été imposé. En effet, il n'a plus rien à voir avec le projet d'origine sur lequel nous avons travaillé.

Je vous remercie de penser à aider la commune de Châteauvillain à franchir le pas. Je ne doute pas que les conventions qui nous lient seront respectées. Comme vous, je veux rebondir, afin de profiter de la bonne dynamique dans laquelle se trouve la Haute-Marne, avec la création de l'agence de l'attractivité, etc. qui nous aidera à passer le cap. Je pense que, dans le cadre du projet « petites villes de demain » et grâce à l'aide que vous nous apporterez, Châteauvillain pourra sortir positivement de ce mauvais pas.

Je remercie tous les élus qui nous ont fait confiance pendant des années, qui nous ont

toujours soutenus, même parfois de manière critique, mais toujours positive. Je veux redire que les gens qui ont « bavé » sur le projet pendant des années n'ont rien compris, ils n'aiment pas la Haute-Marne et que le Conseil départemental soutienne ses entreprises.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Madame LAVOCAT. Madame SCHOLLHAMMER.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite également m'exprimer au sujet de l'abandon de ce projet qui, cela ne vous surprendra pas, me déçoit. Nous avons effectivement monté un très beau projet. Mais comme il a été vidé de sa substance, il fallait y mettre fin et vous avez pris la bonne décision.

En revanche, même si ce projet s'arrête, l'avenir touristique de la Haute-Marne ne tombe absolument pas, car nous avons un territoire exceptionnel et extrêmement riche, depuis le lac du Der, au nord, jusqu'au Parc national. Certes, ce projet s'arrête, mais d'autres projets naîtront certainement. Nous avons un bel avenir touristique, un beau potentiel et je crois que, tous ici, nous y croyons et nous allons y travailler.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame SCHOLLHAMMER. Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous remercie. Je ne ferai pas de triomphalisme. Je suis satisfaite de ce renoncement raisonnable, un projet auquel nous nous sommes toujours farouchement opposés.

Mais je reviens sur les hôpitaux haut-marnais. L'intervention de Monsieur VERAN, en visioconférence, n'a pas été un scoop. Que pouvions-nous attendre d'un gouvernement qui a supprimé des milliers de lits, faute de personnel, y compris durant la crise sanitaire ? Et qui n'a rien apporté au système de santé depuis, malgré l'évidence de ses carences multiples.

Je remarque, une fois de plus, que l'État joue les « pompiers de service », en affectant 26 millions d'euros sur les 66,2 millions d'euros octroyés, pour combler les déficits. Il restera 40 millions d'euros à partager entre les différents sites. C'est peu, quand on pense que la rénovation d'un simple chalet coûte 4,5 millions d'euros. Je lisais, dans le JHM de ce matin, que, pour l'hôpital de Langres, on parle de 150 millions d'euros à 200 millions d'euros, ce qui est beaucoup.

Heureusement, la Haute-Marne sera aidée par le GIP et par la Région, pour l'offre médicale qu'elle mettra en place. Nous pensons toujours que le Conseil départemental devrait faire appel à l'État pour la construction et la rénovation de nos hôpitaux, car 26 millions d'euros,

pour assainir les finances, cela ne servira pas à mettre les hôpitaux aux normes et à les rendre opérationnels.

Monsieur VERAN a déclaré que les hôpitaux étaient dans une situation parmi les plus compliquées de France. Nous espérons, en toute objectivité, que vous serez le Président du Conseil départemental le plus impliqué de France pour demander cet appui financier à l'État. Certains le font, mais encore faut-il s'en donner les moyens. Qui ne tente rien n'a rien.

Je reviens à notre session d'aujourd'hui. Lors de la dernière séance consacrée au débat d'orientation budgétaire, nous nous sommes déjà exprimés sur les sujets qui nous semblent importants : globalement nous nous abstenons sur les rapports concernant le Chalet de la Mazerie, les gendarmeries et l'attractivité du territoire, pour les raisons déjà évoquées, sur lesquelles je ne reviendrai pas, sauf pour la Mazerie, car je vais l'employer comme exemple concret aujourd'hui. Nous ne voterons pas contre, puisque dans ces mêmes rapports, certains projets très positifs nous conviennent.

Aujourd'hui, je souhaiterais revenir sur le problème de la mobilité, qui est la base de l'attractivité d'un département. Et pour cela, je vous propose un exemple parlant. Je me base sur les chiffres qui concernent la Mazerie, projet à 3 099 000 euros. L'étude de faisabilité de ce bâtiment concerne la réhabilitation d'un chalet qui ne doit pas poser de problème majeur, exception faite des aléas classiques de la rénovation. Il ne s'agit pas de la construction d'une centrale nucléaire ! Aujourd'hui, la Mazerie coûte à la collectivité 4,5 millions d'euros, plus le bus de 180 000 euros, que nous allons voter aujourd'hui, soit la moitié en plus. Je ne peux m'empêcher de penser ce que cela aurait été pour Animal'Explora : un budget de cette ampleur comme l'a fait celui de la Mazerie aurait explosé de plusieurs dizaines de millions d'euros, avec les conséquences budgétaires dramatiques que cela impliquerait. Le problème ne se pose plus. Donc, bravo, pour l'abandon de ce projet.

Quand un département se dépeuple, comme le nôtre, il serait plus approprié de travailler au sein du département lui-même. Chaque euro dépensé devrait revenir aux Haut-Marnais de façon directe. Je prends simplement l'exemple de la mobilité : bon nombre de routes ont encore besoin d'être rénovées. Il suffit de se promener sur les petites routes qui sillonnent nos campagnes pour s'en apercevoir. Le département a besoin d'être mieux desservi depuis l'extérieur. Vous pourrez me répondre que le trafic ferroviaire ne nous revient pas en termes de compétences. Mais là encore, il faut faire pression plus sévèrement pour que les choses bougent.

Dimanche dernier, lors de l'inauguration d'une voie ferrée dans les Vosges, Jean CASTEX

a promis la remise en état « partout » des petites lignes ferroviaires. Avez-vous des informations à ce sujet ? Êtes-vous intervenu pour notre département ?

Il faut également plus de moyens en termes de bus, dans certains cas, pour des professions aux horaires compliqués. Là encore, je prends un exemple concret, mais il y en a bien d'autres : celui de la restauration puisque, à la suite de la crise sanitaire, nos restaurateurs peinent à trouver des employés. On pourrait imaginer des navettes entre les grosses agglomérations et les villages alentour, à des heures intéressantes pour ceux qui travaillent le midi, puis le soir, et qui doivent rentrer chez eux entre-temps. Ces navettes pourraient également intéresser le personnel soignant.

Vous voulez toucher les Franciliens et les faire venir dans notre département. Soit. Depuis 2016, nous réalisons des campagnes parisiennes et nous continuons à perdre des habitants de façon fulgurante. Plus nous dépensons pour l'attractivité et plus nous nous dépeuplons. Il faudrait peut-être s'interroger sur la manière de faire venir, chez nous, des personnes qui ont à leur porte des bus, des RER, des métros, des Vélib', des trams et j'en passe. Commençons raisonnablement par le début, c'est-à-dire à rendre notre département plus pratique, plus facile à vivre, mieux desservi. Alors et alors seulement à ce moment-là, nous aurons des chances de faire venir du monde.

En conclusion, je dirais que les économies réalisées sur les projets pharaoniques – et je me réjouis encore de votre décision – aux budgets non maîtrisés, devraient aller directement à l'amélioration de la base de notre attractivité, c'est-à-dire les routes, la fibre, qui est loin d'être déployée partout, et la mobilité. Ensuite et seulement ensuite, les personnes de l'extérieur viendront par elles-mêmes ou en tout cas il sera logique, à ce moment-là, et bien venu, de mettre en avant notre département *via* des campagnes d'attractivité sur l'air pur de la Haute-Marne, ou les taxes foncières moins élevées que dans les grandes métropoles, pour donner envie à des particuliers ou à des sociétés (services, télétravail, etc.) de venir s'installer, dès lors que la Haute-Marne répondra alors aux besoins logistiques et de mobilité des habitants. Merci pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame NÉDÉLEC, Monsieur FOURNIÉ.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je souhaiter revenir sur Animal'Explora, puis sur le budget.

S'agissant d'Animal'Explora, je souhaiterais quand même en premier lieu saluer le courage

du Président. En effet, même si ses Vice-Présidents, sa majorité le soutiennent dans cette décision, il s'agit d'une décision courageuse. Le chef d'un exécutif est toujours seul dans ces moments-là et c'est sur lui seul que repose la responsabilité de la décision.

De toute façon, il était juridiquement impossible d'accepter l'offre remise, puisqu'elle n'était pas du tout conforme à la commande. Mais le Président aurait très bien pu dire qu'elle n'était pas recevable, que nous allions relancer la consultation et faire durer le processus, quitte à occulter le problème pendant encore quelques mois, etc. Cette décision est donc particulièrement courageuse.

Il est vrai que ce projet a évolué de crise en crise, le coup de grâce ayant été porté par la législation animalière anticipée par le groupement dans le projet qu'il a présenté. On ne peut en effet pas considérer Animal'Explora sans animaux.

Il reste quand même la question de l'attractivité, au-delà même du tourisme. Je suis persuadée que la proximité du Parc national, le cadre tout à fait particulier et superbe du parc aux daims de Châteauvillain restent une opportunité, un atout, dès lors qu'il y aura besoin d'hébergements, d'activités complémentaires. Par ailleurs, outre les arguments développés par Madame LAVOCAT, sur le travail confié aux entreprises au plus fort de la crise, les investissements réalisés n'ont pas tous été inutiles. En effet, certaines infrastructures créées alors pourront – j'en suis persuadée – être utiles par la suite.

Plus généralement, le cœur de notre séance concerne le budget. Celui qui sera présenté montre une situation très saine, qui permet au Département de continuer à développer de beaux projets au service des habitants. C'est également un élément d'attractivité parmi d'autres, dont on ne parle sans doute pas suffisamment. Il faudra davantage communiquer à ce sujet. Il y a deux agences qui sont sur les rails aujourd'hui : l'agence d'attractivité, au service du territoire, avec le volet tourisme et le volet accueil de nouveaux actifs, etc., et l'agence d'ingénierie, qui est davantage au service des collectivités.

Alors, Madame ROBERT-DEHAULT, je doute que les gens intéressés par la Haute-Marne y soient présents. Nous pourrions interroger l'INSEE à ce sujet qui, sans aucun contrôle, nous annonce régulièrement une population en baisse. Nous pourrions un jour nous pencher sur la manière dont sont réalisés les décomptes. Ce qui est certain, c'est que ceux qui nous rejoignent et que nous avons reçus il y a deux mois maintenant ne viennent pas chercher le métro, le RER, les embouteillages, les grèves à répétition, les manifestations, les destructions de magasins, etc. Je pense qu'ils ont conscience du fait que, s'agissant de la mobilité, notre faible densité est peu

compatible avec un réseau important de transports en commun. Ces personnes savent donc qu'elles devront modifier quelque peu leurs habitudes et c'est précisément l'objet de leur venue.

M. Paul FOURNIÉ : Merci, Président. Je ne parlerai pas d'Animal'Explora, mais d'un autre sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et qui concerne des milliers de personnes dans le département et de certains propos qui ont pu choquer, qui ont été tenus dans cette assemblée. Ils n'ont pas été tenus par l'un d'entre nous, mais par Monsieur GOEMINNE, le Directeur, qui est venu nous parler de son projet de fusion du centre hospitalier de Haute-Marne et du GHT de Saint-Dizier auquel le CHHM a adhéré. Durant son intervention que, je pense, vous avez tous en mémoire, ce dernier a asséné un certain nombre d'affirmations, sur un ton parfois très péremptoire, concernant ce qui peut se produire dans les établissements appartenant au centre hospitalier de Haute-Marne. Comme il s'agissait d'une séance publique filmée, ses propos ont eu un certain retentissement et je tiens donc à ce que, publiquement, un certain nombre de pendules soient remises à l'heure et souhaite dénoncer certains propos mensongers.

Tout d'abord, je rappelle que le rapport de certification que j'ai entre les mains, qui a été remis à la Haute Autorité de Santé, et qui est réalisé tous les quatre ans dans les établissements de ce type (en 2015, en 2019 et en 2021, soit deux ans après le précédent, ce qui peut interpeller). En effet, une experte s'était déplacée deux ans seulement après le précédent rapport. Je ne suis pas complotiste, mais le calendrier ne peut qu'interpeller. Je vous laisse vous faire votre opinion sur le sujet.

Certains propos ont été tenus, notamment, sur des éléments précis. En effet, j'ai été contacté par des personnels travaillant, entre autres, à Maine de Biran, dans le canton de Chaumont II, qui n'étaient pas obligatoirement syndiqués – nous ne nous inscrivons pas dans des luttes politiques -, mais sont venus spontanément me parler. Nous avons d'ailleurs tous reçu un mail des syndicats concernés par ces affirmations.

Monsieur GOEMINNE affirmait, par exemple, qu'un kit anti-suicide était remis à toutes les personnes se présentant dans l'établissement, ce qui est totalement faux : il n'est pas remis à celles qui se présentent en hospitalisation libre, il ne s'agit pas d'un kit, mais d'une tenue qui empêche de commettre l'irréparable, certains médecins ayant témoigné du fait qu'ils n'avaient jamais vu de patients se déplacer pour aller fumer, avec ces tenues, comme cela a pu être affirmé dans le rapport.

Par ailleurs, les siestes évoquées par le Directeur seraient obligatoires pour les patients. Là encore, ce n'est le cas qu'à la demande des patients, dans un établissement du CHHM. Ces

propos sous-entendaient que les soignants procédaient ainsi pour se reposer pendant que les patients dorment, ce qui est absolument scandaleux et totalement mensonger.

Il se trouve que, depuis, vous avez peut-être pu lire dans le journal des témoignages de personnes ayant pu passer par ces établissements et qui ont vu leur vie améliorée ou qui ont pu survivre grâce à ce passage. Loin de moi l'idée de « faire pleurer dans les chaumières » en évoquant des cas merveilleux en regard de statistiques redoutables. Je n'affirmerai donc pas que tout va bien dans le meilleur des mondes dans ces établissements. Les soignants eux-mêmes sont d'ailleurs les premiers à dire qu'il faut améliorer les choses et que la situation est grave. Simplement, ces établissements ont longtemps été classés « D » et la Directrice des Soins avait réussi à les faire passer en « B » en 2019, ambitionnant même d'atteindre le « A ». Or il se trouve que cette personne a été poussée à démissionner, car elle était opposée au projet de fusion.

Dans la mesure où Monsieur GOEMINNE n'a pas mâché ses mots publiquement, je vais faire de même devant tout le monde, c'est de bonne guerre. Je tiens à rappeler que le projet de fusion qui nous a été présenté n'a absolument rien à voir avec l'amélioration que nous sommes en droit d'attendre d'établissements de ce type et du fait qu'il ait été non certifié cette année. Par ailleurs, le centre hospitalier de Haute-Marne ne faisant pas que du curatif, on ne peut pas fusionner des établissements aussi facilement. En outre, l'argument avancé par Monsieur GOEMINNE, selon lequel cette fusion serait avantageuse pour les finances d'un des deux établissements, a allumé une alerte rouge dans la tête de certains. Il faut donc traiter à part la question de l'amélioration des soins et sur ce point, les soignants ont des propositions à formuler sur le plan de l'architecture, pour séparer les soins fermés des soins ouverts. Ces propositions doivent être entendues et je tiens à rétablir la vérité sur le travail mené par ces équipes qui ont été véritablement salies par cette intervention. L'expression « quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage » est parfaitement adaptée à cette intervention.

Je vous remercie, Président, d'avoir pris la Présidence du Centre hospitalier haut-marnais, car je pense que cela constitue un espoir pour bon nombre de soignants qui vont enfin se sentir écoutés, puisque les solutions identifiées seront proposées. Il y a, certes, énormément de travail à réaliser sur ce point, mais cela se fera dans le respect des équipes et des avis rendus.

Ce dossier sera lourd et je vous souhaite du bien du courage pour faire face à ces problématiques. Mais je tenais avant tout à rétablir la vérité sur ce point.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur FOURNIÉ, je m'exprimerai plus tard à ce sujet.

M. Bernard GENDROT : Je souhaite intervenir sur trois points. Premièrement, sur Animal'Explora, vous le savez, je me suis beaucoup investi dans ce projet, depuis de nombreuses années. J'y croyais beaucoup et je voyais là un levier de développement important pour la Haute-Marne. Malheureusement, nous avons quasiment toujours été confrontés aux vents contraires. Le seul vent positif a concerné la création du parc national, qui nous a confortés dans notre raisonnement. Ce qui a porté le coup fatal, c'est la loi sur le bien-être animal, qui n'est pas encore votée, mais qui est en cours de réflexion, selon laquelle les cirques n'auront plus d'animaux, une réflexion sera menée s'agissant des zoos, des parcs aquatiques, etc. Or Animal'Explora, comme son nom l'indique, avait pourtant vocation à permettre aux humains de venir voir les animaux dans leur milieu naturel. À force d'être amendé, ce projet avait perdu de sa substance et je remercie le Président d'avoir pris la bonne décision. Je n'aurais pas non plus cautionné un parc d'attractions, d'autant que la version intermédiaire qui nous a été présentée, avec les bulles, était déjà à la limite de ce qu'on pouvait accepter. Je soutiens donc la décision du Président, même si j'ai très mal dormi dans la nuit qui l'a suivie.

Mon deuxième point concerne la fibre. J'imagine, Madame ROBERT-DEHAULT, que vous ne lisez pas les journaux et que vous ne suivez pas l'actualité, car une DSP considérable a été prise par la Région, par rapport au FTTH. Elle a été attribuée à Losange, la société dont j'assume la présidence actuellement, HMN, est en soutien et dans cette DSP, tous les foyers haut-marnais seront reliés au très haut débit avant le 30 juin 2023. De plus, si tout se passe bien, en Haute-Marne, tous les foyers seront raccordés à la fibre fin 2022. Nous avons beaucoup investi dans la fibre, 70 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 7,5 millions d'euros pour faire participer les communautés de communes au raccordement personnel. Je vous invite donc à vous informer sur le sujet.

Enfin, en ce qui concerne les routes, je ne peux laisser dire que nous ne faisons rien. Depuis que je suis élu, nous investissons considérablement dans les routes, ce que le plan Cap'2030 va accélérer. En effet, 18 millions d'euros sont investis annuellement dans les routes, pour 3 200 kilomètres de nationale. Je vous laisse imaginer le taux d'investissement que cela représente et vous invite à aller voir ce qu'il en est dans les départements voisins. Je suis désolé, Monsieur le Préfet, mais si nous regardons la nationale 67, nous n'avons pas à rougir de nos routes départementales.

M. Stéphane MARTINELLI : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rapidement revenir sur Animal'Explora. J'ai entendu, comme vous, l'émotion de ma collègue et binôme, Marie-Claude LAVOCAT, mais également la démonstration implacable qui conduit à cette décision.

J'entends par ailleurs votre engagement, Monsieur le Président, relatif à l'attention qu'il nous faudra porter au Parc aux Daims et à la commune de Châteauvillain et je vous en remercie.

Je souhaitais évoquer un deuxième sujet, car la logique de Madame ROBERT-DEHAULT concernant l'attractivité et la baisse démographique m'a quelque peu troublé. En effet, à vous entendre, la mise en place d'une politique d'attractivité pourrait engendrer une baisse de la population, ce qui est pour le moins curieux comme raisonnement. En effet, si on le prolonge un peu, cela signifierait que depuis des années que nous rénovons nos collèges, nous perdons quand même de la population, ce qui soulève la question de l'arrêt de la rénovation de nos établissements scolaires. En d'autres termes, cela veut dire que, même si cela fait des années que nous aidons nos communes, nous perdons quand même des habitants, ce qui signifie que cette politique n'est pas la bonne. Si je suis votre raisonnement, il suffirait presque de cesser nos politiques pour stopper la diminution de la population. Il faut raison garder et entendre qu'une politique d'attractivité digne de ce nom est une politique de fond, dont la mise en œuvre prend du temps. Nous savons que notre situation démographique est complexe, instabilisée et inversée, mais cela ne date pas d'hier. Cela résulte d'un mouvement de fond : la Haute-Marne perd des habitants depuis la fin du 19^e siècle, excepté pendant la période du baby-boom, durant laquelle son augmentation était moins forte que l'augmentation nationale.

Mais ce n'est pas parce qu'il existe un mouvement de fond qu'il faut s'interdire de mener une politique volontariste pour l'inverser. J'ai été surpris de votre intervention et ne peux croire que tel est le fond de votre pensée.

M. Bertrand OLLIVIER : J'aimerais intervenir rapidement, Monsieur le Président, pour exprimer mon soulagement par rapport à votre décision courageuse et très responsable concernant Animal'Explora. Depuis 2008 je suis conseiller départemental, et ce sujet m'a toujours un peu tourmenté. Effectivement, vous avez très bien argumenté sur la réalité de ce projet dans son contexte et sur l'évolution du monde, des règles, des normes et de l'appétence de nos concitoyens pour les parcs, sans parler de la crise économique et de la crise sanitaire, qui mettent à mal les parcs d'attractions ou animaliers.

Cette décision est extrêmement responsable, car le maintien de ce projet aurait nécessité son adossement à un groupe aux reins très solides pour entrevoir des possibilités d'investissement conséquentes. Or aujourd'hui, une collectivité, seule, ne peut disposer de tels moyens et il n'y avait pas vraiment de groupes solides en face de nous.

Je n'oublie pas le travail réalisé dans le cadre de ce projet auquel nous avons cru, en ce

sens qu'il était novateur pour le département, et l'énergie dépensée en ce sens. J'ai également une pensée pour la commune de Châteauvillain, petite cité de caractère, que je vous remercie d'aider dans le cadre d'actions autour du patrimoine.

Enfin, il ne s'agit pas d'un abandon total : il faut accompagner de petits porteurs de projets, nombreux en Haute-Marne, sans pour autant dépenser beaucoup d'argent. Nous nous souvenons qu'à la frontière du département se trouve la famille GÉLIS, qui est partie de rien en 1987, il y a 25 ans, pour atteindre le niveau que l'on connaît aujourd'hui. Je souhaite qu'elle fasse des émules un peu partout en Haute-Marne.

J'aimerais terminer par un petit mot sur l'hôpital – non sans remercier Paul FOURNIÉ pour son intervention – notamment sur ce qui s'est passé lors de la dernière séance. Je souscris totalement à ses propos et rappelle l'existence d'une importante crise de confiance, aujourd'hui, dans le personnel du GHT Nord Haute-Marne et, plus généralement, dans tout le département. Je remercie Monsieur le Président d'avoir eu le courage d'intervenir au sein de ce GHT. Je pense que les élus doivent reprendre leur place sur ce sujet extrêmement sensible qui est la santé. Charge à nous tous de nous emparer de cette question, car cela aura une forte influence sur notre territoire dans les années futures.

Mme Dominique VIARD : En tant qu'élue du canton de Langres, je me dois de rebondir sur la question des hôpitaux au centre sud. Maintenant que le scénario est posé, je suis très heureuse de vous avoir entendu parler du maintien des services de médecine à l'hôpital de Langres. En effet, au risque de paraître naïve – comme certains me l'ont fait remarquer cette semaine – je crois que la négociation est encore possible et j'espère que les ateliers seront productifs et que nous ferons en sorte que les trois villes soient servies intelligemment.

Pour échanger beaucoup en ce moment avec les professionnels de santé langrois, nous avons, à l'hôpital de Langres, des médecins passionnés et passionnants, qui ont de nombreuses idées de réorganisation des services et ne sont pas du tout fermés sur ce point. J'espère qu'ils seront écoutés. Les services de médecine, c'est bien, mais pour favoriser la proximité et l'attractivité, nous devons commencer par défendre des urgences de qualité. Je me permettrai de suivre ce dossier de près.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais tenter de répondre à vos interventions, sachant que certaines n'appellent pas de réponse.

Je vous ai entendus sur Animal'Explora et je vous remercie pour vos propos. Désormais, le

choix d'arrêter ce projet est pris et nous devons à présent l'assumer collectivement, sans revenir sur ce qui a pu être fait. Ce projet est mal parti dès le départ, cela a été rappelé et il convient à présent de nous projeter vers l'avenir. Je considère que le Parc national constitue un atout majeur pour le département, mais nous ne pouvons pas réduire son attractivité à ce parc. Nous avons aujourd'hui des pépites dans le département, nous devons les accompagner et peut-être ne l'avons-nous pas fait suffisamment. Je pense par exemple à l'ambition que nous avons pour le canal, atout remarquable pour le département. Nous avons des moyens de mener à bien ces projets et j'attends beaucoup de l'agence d'attractivité sur ce point, pour accompagner les porteurs de projets, publics et privés, pour accompagner les sites dans lesquels nous aimons nous rendre, mais qui ont besoin de modernité et d'ingénierie. Nous irons dans ce sens et c'est effectivement une page qui se tourne, dans la dynamique impulsée maintenant depuis plusieurs années.

Par ailleurs, si j'ai candidaté à la présidence du Centre hospitalier de la Haute-Marne, c'est bien parce qu'il y avait des difficultés et que je voulais porter la voix du Conseil départemental, directement, sans déléguer cette présidence. J'y siége avec Rachel BLANC et depuis cette semaine, je préside cet hôpital.

Certains des propos tenus ici, qui sont publics, ont choqué Haut-Marnaises et des Haut-Marnais et des professionnels de santé travaillant dans ces structures. Ma présidence venant de débiter, je ne peux m'exprimer plus avant sur ce sujet complexe, relatif à la certification et au projet de fusion. Nous devons prendre le temps nécessaire pour l'expliquer.

La première conclusion du Conseil de Surveillance que j'ai présidé porte sur la volonté de renouer le dialogue entre la Direction et les soignants. Tel est l'engagement qu'ils ont pris : se remettre autour de la table pour discuter. C'est une première étape compte tenu des propos blessants qui ont été tenus et ces différents acteurs ont tous beaucoup d'ambition pour leur hôpital. Les choses vont s'apaiser progressivement. Mais ce qui a été dit ici n'est pas la réalité.

Pour répondre aux nombreux propos de Madame ROBERT-DEHAULT, en commençant par la santé. Si nous ne nous occupons pas, vous seriez la première à nous le reprocher, comme l'a fait l'un de vos collègues, le maire de Doulaincourt, qui m'explique que, lorsque je préside la Communauté de communes de Meuse-Rognon, je ne fais rien pour la santé. Dans tous les cas, je suis donc critiqué.

Vous parlez de la sécurité des Haut-Marnaises et des Haut-Marnais, de la peur des immigrés, de la violence dans les campagnes, etc. Or lorsque nous aidons les gendarmes, vous n'êtes pas satisfaits non plus. Or c'est bien l'État qui doit assurer la sécurité des Français. Nous le

savons depuis longtemps et faute de partenariat avec l'État, nous ne ferons pas avancer les choses. Nous avons fait le choix, ici, de faire avancer les dossiers en travaillant intelligemment avec l'État, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce dernier. Je me suis d'ailleurs souvent exprimé contre certaines de ses décisions.

Mais parler sécurité, c'est aussi accompagner au mieux, comme le Département le fait pour la caserne, comme d'autres communautés de communes le font, en construisant des gendarmeries, ce qui nécessite un engagement, un partenariat pour tenter d'améliorer la sécurité des Français. C'est votre cheval de bataille et je ne comprends pas votre position.

S'agissant de la santé, je ne peux pas dire que je suis insatisfait des annonces réalisées par le gouvernement qui, depuis bien longtemps, n'avait pas donné autant pour des hôpitaux de campagne. En effet, jusqu'à présent, les crédits étaient plutôt affectés aux CHU, les grands centres. Or aujourd'hui, l'enveloppe la plus importante est attribuée aux territoires centre et sud Haute-Marne : 26 millions d'euros pour éponger le déficit et 40 millions d'euros pour investir. Cela ne suffira pas, certes, mais je ne suis pas obligé de vous communiquer le bilan de toutes mes interventions sur le sujet. J'ai rencontré le Premier ministre à plusieurs reprises et je lui en ai parlé. Quant au ministre de la Santé, je l'ai vu deux fois la semaine dernière, en visioconférence. Dès lors qu'un ministre intervient sur un territoire, dans le cadre de la conférence centre et sud santé, même si l'on peut penser qu'il fait de la politique – ce que nous faisons tous -, il faut le reconnaître. Les bonnes annonces réalisées permettent d'amorcer des actions, de réactiver le dossier qui était enterré depuis plus de quinze ans.

Alors oui, il y a du travail, la gradation des soins est un choix courageux, car cela passera par des arbitrages entre ce qui sera réalisé à Langres et ce qui sera fait à Chaumont et inversement. C'est une répartition des soins sur un territoire relativement proche, le territoire centre et sud, et tel est le choix qui a été opéré. Une somme de 40 millions d'euros est allouée aux investissements et si nous attendions que l'État s'en charge, cela pourrait durer longtemps.

Plus les choses se dégradent, plus cela vous arrange, mais je n'ai pas l'intention de laisser les choses se dégrader. Les Haut-Marnaises et des Haut-Marnais veulent être soignés et si l'État peut nous aider en ce sens, nous ne nous en priverons pas. Et je me réjouis de la tournure que prennent les choses. Je porterai une vigilance particulière sur le sujet de la santé.

Vous parliez de la mobilité. Je sais que vous connaissez parfaitement les compétences des collectivités en la matière et la mobilité n'arrive pas en tête. Certes, les routes constituent un moyen de mobilité important pour la Haute-Marne, car c'est souvent notre seul moyen de mobilité,

d'où une implication très forte, à savoir entre 18 et 22 millions d'euros d'investissements en entretien et mise en sécurité. Le Département de Haute-Marne compte de très belles routes. Vous pouvez bien sûr faire référence aux petites routes départementales qui devraient plutôt être communales, mais que certaines communes refusent de prendre à leur charge. Mais sur ce point, nous avons fait œuvre de solidarité territoriale, en entretenant des routes, même si elles ne présentent pas un intérêt départemental. Mais notre réseau prioritaire est parfaitement entretenu, de même que notre réseau secondaire, conformément à un plan défini. Nous avons beaucoup investi dans ce domaine et nos personnels sont fortement mobilisés sur ce sujet. Nous avons investi dans les centres d'exploitation pour être en proximité et pouvoir intervenir en permanence.

Certes, nous pourrions financer des transports à la place de la Région. En revanche, il faut faire des choix et tel n'est pas le nôtre.

Enfin, je vous rejoins sur le fait que, dans un département rural comme le nôtre, les questions de mobilité sont cruciales pour les personnes en situation de recherche d'emploi. La mobilité est un problème pour un certain nombre de Haut-Marnais qui sont allocataires du RSA, notamment.

Bernard GENDROT vous a répondu sur la fibre : nous avons un coup d'avance que nous avons conservé et bientôt, tous les Haut-Marnais auront le très haut débit à la maison.

À chaque séance, vous nous parlez de la Mazerie et de son coût, 4,5 millions d'euros, mais je suis très fier de ce que nous faisons pour la jeunesse et les Haut-Marnais. Nous avons là un bel équipement et nous continuerons à entretenir les autres équipements, comme l'école de voile de la Liez, etc.

Je voudrais terminer par les questions qui sont, pour vous, régaliennes : les choses ont changé. On peut toujours dire : ce n'est pas nous », mais je ne réponds jamais en ces termes. Dans le cas contraire, cela revient à attendre et ne rien faire. Je préfère que nous soyons un partenaire intelligent de l'État, parce que nous en avons les moyens, pour faire avancer les choses. Telle est la politique que nous menons ici, avec ses effets qui, selon moi, pour l'instant, sont relativement positifs, compte tenu des résultats que nous obtenons.

Madame VIARD, je vous ai répondu et je répète ma réponse, pour Monsieur LAGLER, qui est spécialiste des questions hospitalières à Langres. Non, nous ne laisserons pas l'hôpital de Langres à l'abandon et je propose – c'est l'annonce que vous n'avez pas eue la semaine dernière – à la BSMAT, que nous dimensionnions le projet médical en fonction de la répartition que nous

prévoyons entre le nouvel hôpital de Chaumont et celui de Langres. Nous nourrissons de grandes ambitions pour Langres, s'agissant des sapeurs-pompiers, et travaillerons sur un site unique, moyennant des mutualisations intelligentes entre un cube rouge d'un côté et un cube blanc de l'autre. Il y a là quelque chose d'intelligent à construire et j'espère que, cette fois-ci, les Langrois saisiront la balle au bond – car cela fait trop longtemps qu'ils ne le font pas.

En tant que Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, je tiens à ce que les Chaumontais se préoccupent également des Langrois, car j'ai une vision départementale de nos politiques et que je suis prêt à démontrer que nous investissons, certes, lourdement à Chaumont, mais également à Langres. Telle est l'annonce importante que je souhaitais réaliser aujourd'hui. Nous avons constaté l'existence de nombreux élus spécialistes de la santé sur le territoire. Tel n'est pas mon cas, car je considère que je suis un élu du Département et que je dois rendre des comptes devant cette assemblée et que la loi nous permet aujourd'hui d'intervenir sur de l'immobilier. En revanche, je ne suis pas compétent pour décréter s'il faut de la médecine, de la chirurgie, etc. Nous devons faire confiance à l'ARS et aux médecins du territoire sur ce point et les élus doivent rester dans leur rôle d'accompagnement des projets en matière de santé, en termes d'investissements et d'immobilier, les questions de santé – notamment celle du recrutement des médecins - appartenant aux médecins eux-mêmes. Depuis le mois de juillet, mes propos n'ont pas varié sur les questions de santé hospitalière dans le centre et le sud Haute-Marne.

Y a-t-il de nouvelles interventions ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'aimerais que l'on cesse de déformer mes propos.

Je n'ai pas parlé de sécurité. Vous m'agressez sur le sujet, alors que je ne l'ai pas évoqué.

M. le PRÉSIDENT : C'est incroyable d'assister à la mutation du Rassemblement national !

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je n'en ai pas parlé aujourd'hui !

M. le PRÉSIDENT : Je suis obligé de vous le rappeler.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Alors c'est plus compliqué...

Sur la santé, je n'ai jamais affirmé qu'il ne fallait pas s'occuper des hôpitaux. Je dis juste que, bien sûr, il faut s'en occuper – et d'ailleurs, je suis assez satisfaite de la tournure que prennent les événements –, mais il faut demander le plus d'aides possible. Cela me semble raisonnable.

M. le PRÉSIDENT : Je m'exprime devant Monsieur le Préfet qui a été un acteur principal s'agissant de l'obtention de ces 66,2 millions d'euros : croyez-vous que je ne sois pas intervenu ? Croyez-vous que, lorsque j'ai rencontré le Premier ministre, je ne lui ai parlé que du Parc national ? Je lui ai parlé de l'hôpital. Et lorsque nous signerons, en janvier, l'accord de relance – que j'avais refusé avec Jacqueline GOURAULT, car je considérais que l'engagement de l'État était insuffisant, préféré avoir plus de temps pour discuter et obtenir un accord de relance chiffré – nous parlerons du Ségur. Sans la mobilisation du Préfet et des élus du territoire, nous n'aurions pas obtenu 66 millions d'euros. C'était d'ailleurs ma crainte.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'entends bien. La gradation des soins coûtera plusieurs centaines de millions d'euros. Certes, nous aurons l'appui du GIP et de la Région, je l'espère, mais l'État sera obligé de nous aider davantage pour mener à bien l'offre de soins finalisée. Le Conseil départemental, seul, n'a pas les moyens de pallier ces manques, c'est une évidence.

M. le PRÉSIDENT : J'ai simplement dit que nous prendrions notre part. Mais c'est bien l'établissement qui sera accompagné par l'État, la Région, le GIP. Je l'ai indiqué lors de l'assemblée générale du GIP. Il faut se poser les bonnes questions sur les équipements structurant notre territoire. Sur le plan de l'attractivité, se limitent-ils à des routes et des lavoirs, ou s'agit-il d'équipements de santé qui sont l'une des premières choses que les gens regardent lorsqu'ils arrivent dans une ville ? J'ai indiqué, aux élus du GIP, que nous devons nous préparer à être un acteur important sur les questions hospitalières du territoire parce que, là aussi, les fonds du GIP visent à préparer le territoire à un projet économique qui, normalement, devrait nous apporter une nouvelle population, des industries, etc. La qualité des soins participe donc de l'attractivité de notre territoire.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : D'accord. Permettez-moi de terminer en revenant sur l'intervention de Monsieur MARTINELLI. Je pense qu'il avait très bien compris mon propos, mais quand je dis que la campagne d'attractivité doit commencer par la base, cela signifie que, une fois que les routes seront en meilleur état et que notre département sera mieux desservi en termes de trains, pour se rendre à Saint-Dizier ou à Chaumont, à ce moment-là, nous pourrions envisager de faire de la publicité auprès des Franciliens. Je me doute bien, Madame NÉDÉLEC, que les Franciliens ne viennent pas chercher les vitrines cassées chez nous. Mais les Parisiens ayant des moyens de transport à leur porte, nous devons nous améliorer sur ce point si nous voulons les attirer sur notre territoire.

M. le PRÉSIDENT : Nous vous avons entendue. Je crois qu'aujourd'hui, les nouveaux habitants qui viennent en Haute-Marne ne viennent pas y chercher le métro, le RER, mais autre chose. De plus, il faut expliquer, aux nouveaux habitants de la Haute-Marne, qu'ils n'y trouveront jamais les services qu'ils peuvent trouver ailleurs. C'est un choix. Nous avons tous, dans nos villages, de nouveaux habitants qui ne se sont pas posé la question avant, ce qui a posé quelques problèmes. Ils ne sont pas prêts à vivre dans des départements comme le nôtre. Un tel projet de vie se prépare.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Je tiens à préciser que les gens qui sont venus sont conscients des services dont ils pourront bénéficier et recherchent avant tout une qualité de vie. Mais dans une grande ville, il faut parfois une heure pour traverser l'agglomération et il faut relativiser ces problèmes. Lorsque nous les recevons, nous insistons sur le fait qu'ils auront besoin d'une voiture, d'autant que nos routes départementales sont de bonne qualité.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer l'examen de nos rapports.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Le premier rapport concernant les dossiers contentieux en cours est présenté par Monsieur FOURNIÉ.

M. Paul FOURNIÉ : Nous avons beaucoup de contentieux en cours, dont la liste vous a été communiquée. Il s'agit, la plupart du temps, de dossiers en cours d'instruction, notamment concernant des indus relatifs au revenu de solidarité active. Dans ce dossier, vous retrouvez toutes les actions en justice intentées au nom du Département.

Cette délibération est une simple information ; elle ne donne pas lieu à un vote.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur FOURNIÉ. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport d'information ? Je n'en vois pas.

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n° 1 – 2

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Bernard GENDROT, premier Vice-Président.

M. Bernard GENDROT : Le code général des collectivités territoriales permet à l'Assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 1^{er} juillet 2021 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant de la création d'une régie, des tarifs en lien avec l'activité des Archives départementales et du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ? Je n'en vois pas.

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Rapport n° I-3

M. le PRÉSIDENT : Je donne à nouveau la parole à Monsieur GENDROT.

M. Bernard GENDROT : Il s'agit également d'un rapport classique.

Conformément à la loi dite « Grenelle II », j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Ce document est l'occasion de vous présenter le bilan des actions engagées par le Département au cours de ces dernières années et précise les perspectives susceptibles d'être formalisées à court ou moyen terme, au regard des cinq grandes finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et les dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

Il s'inscrit, à ce titre, à la fois dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens et dans la discussion qui amorce la préparation du budget primitif 2022.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport qui a recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 22 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur GENDROT. Avez-vous des remarques sur ce rapport d'information ? Je n'en vois pas. Je passe donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0

Abstention : 0

Il est pris acte du rapport à l'unanimité.

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental

Rapport n° I-4

M. Paul FOURNIÉ : Ce rapport obligatoire est établi par la Direction des Ressources humaines. Vous pouvez le lire tous les ans et il figure en annexe de vos rapports.

Le Président vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT : Je souligne qu'en matière de parité, le Conseil départemental est exemplaire puisqu'aujourd'hui, il compte largement plus de directrices que de directeurs.

Ce rapport appelle-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Il est pris acte du rapport à l'unanimité.

Budget primitif 2022 des Ressources Humaines et dispositions relatives aux agents contractuels

Rapport n° I-5

M. le PRÉSIDENT : Nous passons à présent au budget primitif des Ressources humaines et aux dispositions relatives aux agents contractuels. Ce rapport est présenté par Monsieur le 1^e Vice-Président.

M. Bernard GENDROT : Il s'agit d'un rapport chiffré. Ce budget présente, en dépenses de fonctionnement, un montant total de 43 138 450 euros, dans lequel les rémunérations principales des personnels représentent 43 233 000 euros.

Les frais de personnel s'élèvent à 1 360 000 euros. Ils comprennent les honoraires médicaux, etc. Les formations des personnels s'élèvent à 380 000 euros et les indemnités des élus, à 1 165 000 euros. Toujours s'agissant des formations des personnels, les frais de formation des apprentis représentent 30 000 euros. Les engagements pour l'accompagnement à la réalisation du télétravail ont été augmentés de 35 000 euros, pour tenir compte de la situation sanitaire de l'an dernier.

Les personnels mis à disposition concernent :

- à la ligne MDPH, un cadre à 20 % ;
- au SYMTEC, deux cadres à 10 % chacun ;
- au GIP, un cadre à 90 % ;
- à la XDEMAT, un montant de 391 jours/an ;
- pour la CCBJC, deux agents à 100 % (Château du Grand Jardin) ;
- à la Région Grand Est, deux agents à 100 % ;
- à l'agglomération de Chaumont, un agent une semaine par an.

S'agissant des assistants familiaux, nous rappelons que les crédits budgétaires relatifs à la rémunération des assistants familiaux seront inscrits au budget 2022.

Les recettes attendues (remboursements CNASEA, CNRACL, remboursements de charges sociales, etc.) pour ce budget représentent, en fonctionnement, 500 000 euros.

Le détail vous est communiqué dans ce rapport.

En conclusion, ce budget prévisionnel s'élève, en dépenses de fonctionnement, à 43 138 450 euros et en recettes, à 500 000 euros.

Le Président vous demande de vous prononcer sur ce rapport qui a recueilli l'avis favorable de la I^{er} Commission, le 22 novembre dernier.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Merci, Monsieur GENDROT. Ce rapport appelle-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de l'adopter. Qui est contre l'adoption de ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 des Moyens généraux (juridique, documentation, intendance, finances)

Rapport n° I-6

M. Paul FOURNIÉ : Cette délibération comporte trois budgets différents, qui concernent trois services : le service des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle, le service de l'Intendance, qui règle les affaires courantes et le service Finances. Ces trois budgets n'ont rien à voir en importance et en masse budgétaire.

Pour le service des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle, il vous est proposé d'inscrire 40 000 euros pour le traitement externe des dossiers contentieux ou précontentieux, et 68 500 euros, pour les ressources documentaires (abonnements divers, revues juridiques auxquelles nous souscrivons).

Pour le service Intendance, il vous est proposé d'inscrire 141 000 euros en investissements (matériels de bureau), 2,5 millions d'euros, en fonctionnement, soit un budget en hausse d'un peu moins de 5 %, ce qui correspond aux assurances, notamment aux factures énergétiques, à la flotte automobile, entre autres. Cette petite hausse s'explique, notamment par les assurances et les dépenses énergétiques, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

Pour le service Finances, vous retrouvez, en recettes de fonctionnement, l'ensemble des recettes que peut percevoir le Département et des dépenses bien moindres, ce qui peut sembler déséquilibré. En effet, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 148 000 euros, ce qui correspond peu ou prou aux variations du stock du Centre technique départemental, à notre contribution aux diverses péréquations et au transfert de charges à la Région (945 000 euros, par exemple, pour la compétence transports). Les recettes de fonctionnement représentent 180 728 000 euros, les dépenses d'investissement, 5 634 000 euros (remboursement du capital de l'emprunt) et les recettes d'investissement, 8 775 000 euros (fonds de compensation pour la TVA, notamment).

Monsieur le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{re} Commission du 22 novembre dernier.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Je vous remercie Monsieur FOURNIÉ. Le détail du budget figure en annexe. Ce rapport appelle-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je le mets donc aux voix. Qui est contre l'adoption de ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Contribution 2022 au fonctionnement Service Départemental d'Incendie et de Secours et fonds de concours d'investissement

Rapport n° I-7

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC: Je donne la parole à M. Bernard GENDROT.

M. Bernard GENDROT: Ce rapport est relatif au concours attribué au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2022.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du SDIS fixe, chaque année, les modalités de calcul des contributions financières dues par les collectivités et, notamment, celle du Département nécessaire à l'équilibre final de son budget.

La loi encadre strictement la revalorisation annuelle possible des contributions communales et intercommunales en l'indexant à l'inflation constatée au cours des douze derniers mois ou au taux d'inflation figurant dans le projet loi de finances du gouvernement.

Pour l'année 2022, le conseil d'administration du SDIS a décidé lors de sa réunion du 25 octobre de retenir le taux d'inflation calculé par l'INSEE en année glissante et qui ressort à + 1,20 %, générant un produit supplémentaire de 97 000 euros par rapport à l'exercice 2021.

Compte tenu des autres recettes attendues et des charges de fonctionnement nécessaires à assurer son activité opérationnelle, la contribution financière du Département peut être maintenue au niveau fixé dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant les années 2021 à 2023, soit un montant de 6,4 millions d'euros.

La construction du budget primitif 2022 a été réalisée conjointement entre le Département et le SDIS dans le cadre d'un dialogue budgétaire préalable s'inscrivant dans les termes de la convention financière triennale.

Dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de 1 500 000 euros est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2022. Conformément aux orientations budgétaires du SDIS, le soutien financier du Département portera sur les études et travaux relatifs aux casernes de Longeau, Colombey-les-Deux-Eglises, Châteauvillain, Bayard-sur-Marne et Saint-Dizier.

Enfin, il vous est proposé de renouveler, conformément aux dispositions de la convention financière, le soutien apporté au SDIS pour maintenir ses équipements techniques à niveau en versant un fonds de concours de 500 000 euros affecté aux acquisitions d'engins et matériels techniques que le SDIS a programmé à hauteur de 1 633 000 euros dans son budget primitif 2022.

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 22 novembre 2021.

M. le Président : Je vous remercie Monsieur le premier Vice-Président. Cette présentation appelle-t-elle des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je remercie également le Colonel pour sa présence avec son équipe.

Budget primitif 2022 - Récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées ou modifiées

Rapport n° I-8

M. le PRÉSIDENT : Je donne à nouveau la parole à Monsieur GENDROT.

M. Bernard GENDROT : Ce rapport récapitule les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées lors du vote du budget primitif 2022.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer, pour une année, la durée de l'exercice budgétaire, il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif.

Il vous est ainsi proposé la création de seize nouvelles autorisations de programme pour un montant global de 28 946 400 euros et de quatre autorisations d'engagement pour un montant de 994 024 euros, avec une inscription de 5 287 012 euros de crédits de paiement sur l'exercice 2022.

Il vous est également proposé la modification de quatre autorisations de programme pour un montant supplémentaire de 3 290 000 euros.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment voté et ventilé par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{ère} commission le 22 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur GENDROT. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport n°8 ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il

des abstentions ? Il y a deux abstentions. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Laurence ROBERT-DEHAULT,

M. Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous examinerons le budget primitif en fin de séance et passons donc à la II^e commission.

Budget primitif 2022 - Attractivité des Territoires et communication

Rapport n° II-1

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport concerne le budget relatif à l'attractivité des territoires et de la communication. Il est présenté par Madame la première Vice-Présidente, Anne-Marie NÉDÉLEC.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci, Monsieur le Président. Le budget que je vais vous présenter comporte trois grandes parties :

- la communication de la collectivité pour un montant de 561 200 euros ;
- la campagne d'attractivité pour un montant de 545 000 euros ;
- le CVB 52, pour 220 000 euros.

Communication

En ce qui concerne la communication de la collectivité, il s'agit de valoriser les politiques votées en assemblée en utilisant différents supports, comme le magazine Haute-Marne, les insertions de presse dans les différents journaux, l'affichage en grand format, 4x3, sur les compétences du département ou sur les assistants familiaux, le site internet, etc.

Ce service Communication orchestre la communication des différents services de la collectivité, en veillant à ce qu'elle soit cohérente et utilise une charte graphique identique, mais déclinée sur les différents supports. Le service Communication intervient comme service ressource et assistera l'ensemble des services de la collectivité dans ses besoins en communication, que cela concerne le pôle des solidarités, la culture et le sport, l'environnement, l'ingénierie, etc.

En 2022, il s'agira également de développer la visibilité de la collectivité, notamment grâce aux partenaires média, comme celui de Puissance Télévision et de développer l'événementiel, si la situation sanitaire nous le permet.

Pour cette première partie, le budget est des 561 200 euros.

Campagne de notoriété et d'attractivité

Cette dernière s'appuie sur la marque de territoire : « la Haute-Marne respire et inspire ». Ses objectifs sont ambitieux puisqu'ils consistent à la fois à enrayer la déprise démographique en

attirant de nouveaux habitants et de nouvelles activités, notamment en ce qui concerne la transmission d'entreprises, mais également à renforcer l'image de la Haute-Marne non seulement au plan national, mais aussi auprès des habitants du territoire, à travers la marque de territoire et les différentes initiatives qui ont pu être prises.

Il est vrai que, depuis 2016, la Haute-Marne s'affiche à Paris, dans le métro, Gare de l'Est, mais nous développons également la communication vis-à-vis de la presse magazine ciblée comme « *Quitter Paris* » et les campagnes digitales portant Paris et sa région.

En 2022, nous reprendrons la participation à des salons professionnels, comme le salon du travail et de la mobilité, en janvier, ou le salon international de l'agriculture, autant de belles vitrines pour l'image de la Haute-Marne.

Nous continuerons également à développer les relations, non seulement avec la presse, mais également les actions ciblées, comme l'Opération Séduction menée en octobre dernier, avec l'accueil de treize familles et couples de la région parisienne. Sur ce point, je précise que cette organisation repose totalement sur la petite équipe du service Communication du Conseil départemental. Par ailleurs, l'agence qui nous apporte son soutien dans cette opération avait ciblé environ 500 familles, dont le nombre a été réduit à 350. Certes, seules treize ou quatorze familles ont été retenues pour ce week-end, mais nous les suivons et gardons le contact avec les autres familles dont un certain nombre continuent à manifester leur intérêt pour l'opération.

Enfin, nous ne cherchons pas uniquement à attirer des cadres : nous nous intéressons à toutes les personnes désireuses de venir s'installer en Haute-Marne. La création de l'agence d'attractivité, au 1^{er} janvier 2022, constituera une opportunité pour poursuivre le travail engagé dont je rappelle qu'il porte sur le tourisme **ET** l'attractivité, afin de parler d'une même voix de la même marque de territoire.

CVB 52

Depuis la saison 2012-2013, le CVB 52 évolue au plus haut niveau, avec des hauts et des bas, comme tous les clubs. Mais il nous semble qu'il participe grandement au développement de l'image de la Haute-Marne. Le budget qui lui est alloué est donc le même que celui des années passées, à savoir 220 000 euros.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la II^e commission, le 30 novembre 2021, Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ces propositions.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la première Vice-Présidente. Y a-t-il des réactions à la présentation de ce budget ? Je n'en vois pas. Je le sou mets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a deux abstentions. Je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Laurence ROBERT-DEHAULT,

M. Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons à présent non pas à la III^e commission, mais à la IV^e commission. Je laisse la parole au Président Stéphane MARTINELLI, pour le budget aménagement du territoire.

Budget primitif 2022 - Aménagement du territoire

Rapport n° IV-1

M. Stéphane MARTINELLI : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc du rapport sur le budget primitif 2022 en matière de soutien financier aux territoires.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire du Département, mais bien une preuve de son volontarisme en matière d'aide aux territoires. C'est le cœur de notre action départementale, qui a d'ailleurs été consolidée par la loi NOTRe en 2015 en matière de solidarité territoriale.

Chaque année, le Conseil départemental se prononce sur les autorisations de programme affectées aux fonds d'aide aux communes, ainsi qu'aux EPCI à fiscalité propre.

Conformément aux règlements que nous avons votés le 15 mars 2019, le soutien du Département aux territoires s'appuie sur trois processus distincts : la contractualisation, les fonds territoriaux et les fonds thématiques.

Pour 2022, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme de 7 150 000 euros pour les fonds territoriaux et thématiques, et d'inscrire 12 549 528 euros en crédits de paiement, dont :

- 1 983 000 euros sur les fonds relevant des anciens règlements d'aide ;
- 9 210 000 euros pour honorer nos engagements sur la contractualisation, les fonds territoriaux et thématiques ;
- 1 356 528 euros sur les opérations spécifiques (telles que le soutien à la construction du complexe PALESTRA ou la restauration des remparts de Langres).

Il vous propose également d'inscrire en recettes d'investissement 56 982,02 euros, correspondant au remboursement d'avances attribuées, d'une part, à la commune de Longeau pour l'extension de la maison des services médicaux de Longeau-Percey et, d'autre part, à la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Joinville.

S'agissant des interventions économiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement en investissement de 123 248 euros, dont 43 248 euros correspondant au solde de l'avance remboursable accordée pour la construction d'un pôle multiservices à Vouécourt, 50 000 euros

pour l'adhésion du Département au GIP Y-SCHOOLS et 30 000 euros, pour plusieurs travaux au pôle technologique de Nogent. En recettes d'investissement, il vous propose d'inscrire un crédit de 73 968 euros, pour le remboursement des avances et prêts accordés pour divers aménagements économiques.

Enfin, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépenses de fonctionnement un crédit de 98 000 euros, dont 85 000 euros au titre de la participation du Département au fonctionnement du SYMTEC, 12 000 euros pour le renouvellement de l'adhésion du Département au GIP Maison Grand Est Europe et 1 000 euros pour renouveler l'adhésion du Département au GIP Business Sud Champagne pour l'année 2022.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 10 novembre 2021.

Je vous remercie d'avoir modifié l'ordre de passage des rapports, car je devrai vous quitter à midi en raison d'un impondérable. Je donnerai mon pouvoir à Marie-Claude LAVOCAT.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Je rappelle que nous sommes un partenaire privilégié des territoires et que nous comptons le rester. Comme l'a indiqué la première Vice-Présidente, nous souhaitons aller plus loin dans l'accompagnement en matière d'ingénierie. Nous notons une certaine stabilité dans l'accompagnement des communes et de leurs groupements et la volonté d'aller au-delà pour faire émerger les projets. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Voirie départementale

Rapport n° III-1 page 99

M. le PRÉSIDENT : Nous revenons à présent à la III^e commission, pour le budget relatif à la voirie départementale.

M. Dominique THIÉBAUD : Merci, Monsieur le Président. Nous avons effectivement déjà beaucoup parlé de voirie et j'ai craint que, compte tenu de ce changement, ce sujet ne soit plus abordé.

M. le PRÉSIDENT : Tel n'est pas l'esprit de cette assemblée !

M. Dominique THIÉBAUD : Cette présentation confirmera l'engagement du Département pour les voiries et les mobilités de déplacement.

Les propositions représentent un budget total de 6,5 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, de plus de 18,4 millions d'euros, en dépenses d'investissements, de 865 000 euros, en recettes de fonctionnement et de quasiment 1,6 million d'euros en recettes d'investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement (6 573 850 euros), 3 777 000 euros seront affectés aux travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des dépendances et des équipements de la route. Trois millions d'euros, soit quasiment trois quarts de l'entretien du patrimoine routier, seront effectués en régie par l'équipe des pôles techniques, ainsi que par celles du centre technique départemental. Enfin, 620 000 euros seront affectés à l'entretien des véhicules, des engins et autres matériels.

Pour l'entretien des routes en période hivernale, il est prévu, hors rémunération du personnel, un montant de 937 000 euros pour la saison 2021-2022. Ces dépenses correspondent à l'achat de fondants routiers, aux prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises, ainsi qu'aux services météorologiques.

Les autres dépenses de fonctionnement (1 222 850 euros) concernent, notamment, les frais de déplacement et d'habillement des agents, l'achat de carburant (900 000 euros) et divers frais.

Enfin, il est proposé 17 000 euros pour le financement des actions de sécurité routière

(participation à des actions au plan départemental d'actions de sécurité routière), au versement des subventions, notamment au Comité départemental de la Prévention routière et au Comité départemental de l'association de prévention en alcoologie et addictologie.

Concernant les dépenses d'investissement, elles constituent l'essentiel du budget, avec 18 374 000 euros, dont :

- 72 000 euros sont destinés à la modernisation du réseau principal avec, notamment, l'étude géotechnique et l'étude d'incidence Natura 2000, dans le cadre du recalibrage et de la mise hors gel de la RD74 entre Noyers et le carrefour de la RD417 sur le territoire de la commune d'Is-en-Bassigny ;
- 867 000 euros destinés aux opérations de sécurité, notamment les travaux en groupement de commandes sur les traversées d'agglomération, les aménagements à programmer en accompagnement du relèvement de la vitesse à 90 km/heure (suppression d'obstacles), l'implantation de la Cigogne noire à proximité du carrefour autoroutier de Semoutiers et l'aménagement paysager du carrefour de La Croix Coquillon, à Chaumont ;
- 8 720 000 euros destinés au renforcement des chaussées en béton bitumineux et enrobés écoulés à froid, au reprofilage et au renforcement des rives de la RD3 entre la RN19 et Beauchemin et la RD20 entre Rouvres et la cascade d'Étufs, à la réhabilitation structurelle de la RD65 et de la RD Troyes et Châteauvillain et aux petites opérations de renforcement, à la fin de l'aménagement de la RD125C entre Bussièrès-les-Belmont et Chalindrey, à la reprise de la structure de la RD122 entre la RD974 et le giratoire du centre Leclerc à Saints-Geosmes, à l'accompagnement de l'aménagement piétonnier et cyclable réalisé par la commune de Saints-Geosmes, à la modification du profil en long de la RD147 entre Vignes-la-Côte et Andelot ;
- 3 080 000 euros destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art et aux opérations ponctuelles spécifiques, dont le détail apparaît dans le rapport ;
- 870 000 euros destinés au renouvellement de la signalisation verticale et des équipements de sécurité, hors pose, ainsi qu'à la pose de caméras de surveillance du réseau routier.

De plus, sont proposés :

- 110 000 euros, pour les opérations préalables à réalisation des travaux d'investissement et notamment à la levée de plan des zones d'études, les études géotechniques et hydrauliques et les acquisitions foncières ;
- 2 518 000 euros, pour l'acquisition ou le renouvellement de petits matériels, de véhicules et d'engins ;
- 580 000 euros, pour l'accompagnement du projet CIGÉO dont le détail des opérations apparaît dans le rapport ;
- 290 000 euros, pour les frais d'études liés à la réhabilitation des ponts mobiles de Curel et de Bayard et pour les travaux de mise en conformité du pont de Jorquenay ;
- 1 180 000 euros, pour la poursuite de l'aménagement de l'itinéraire cyclable sur le chemin de halage du canal entre Champagne et Bourgogne ;
- 87 000 euros, pour le solde de la participation du Département à l'aménagement du parking de covoiture à proximité de l'échangeur de Semoutiers, mis en service le 22 septembre 2021.

Enfin, les recettes attendues en 2022 sont estimées à 865 000 euros en fonctionnement et à 1 599 800 euros, en investissement, au titre du GIP de la Haute-Marne, de l'État, de la Région et de la commune de Thonnance-lès-Joinville.

Enfin, 650 000 euros de dépenses de fonctionnement pour la réalisation, en régie, des travaux de mise en œuvre de la grave émulsion, de signalisation horizontale et de mise en place de glissières de sécurité sur les chantiers d'investissements seront réimputés en fonction d'investissements par l'intermédiaire d'une opération d'ordre.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la III^e commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Président de la III^e commission, pour la présentation détaillée de ce premier rapport.

M. Dominique THIÉBAUD : Je remercie également les services.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame ROBERT-DEHAULT, spécialiste de la voirie départementale.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous en prie, Monsieur le Président, ce n'est pas

très bien d'être sarcastique !

Nous voterons pour cette délibération, malgré l'achat d'un bus pour La Mazerie, à 180 000 euros.

M. le PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc ce budget au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Infrastructures numériques

Rapport n°III-2

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport concernant les infrastructures numériques est également présenté par Monsieur THIÉBAUD.

M. Dominique THIÉBAUD : Le Département a délégué, à la société publique locale « Haute-Marne numérique », créée le 1^{er} novembre 2020, les missions de commercialisation et d'exploitation de maintenance de son réseau « Haute-Marne numérique ». La SPL versera annuellement, au Département, une redevance d'affermage.

Les propositions budgétaires qui vous sont présentées pour 2022 représentent un montant total de 1 million d'euros en dépenses d'investissement, pour le déploiement du réseau FTTH pour la Région Grand Est et assurent la maîtrise d'ouvrage pour sept départements (les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et la Haute-Marne).

Pour la Haute-Marne, dans le cadre de sa délégation de services publics, FTTH Grand Est, 74 802 prises optiques seront construites. La part des travaux qui devait incomber aux Communautés de communes de la Haute-Marne s'élève à 7 480 200 euros. Nous avons décidé, lors de la Commission permanente du 27 novembre 2020, avec le GIP, de prendre en charge cette part à hauteur de 50 % chacun, étalée sur une période de quatre ans.

Les recettes attendues s'élèvent à 217 000 euros, en fonctionnement, correspondant, d'une part, à la redevance d'affermage relative à la mise à disposition du réseau « Haute-Marne numérique » à la SPL pour un montant de 192 000 euros, et d'autre part, à la refacturation à la SPL des dépenses de prestations d'énergie en novembre et décembre 2021, pour un montant de 25 000 euros.

La SPL versera également une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 257 000 euros, montant inscrit au budget primitif de la voirie départementale.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont reçu un avis favorable de la III^e commission du 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur THIÉBAUD. Ce rapport appelle-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur GENDROT ne prend pas part au vote.

Je sou mets ce rapport au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Ce budget est adopté.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Bernard GENDROT n'a pas pris part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Bâtiments départementaux et collèges publics (volet immobilier)

Rapport n° III-3

M. le PRÉSIDENT : Je donne à nouveau la parole à Monsieur THIÉBAUD.

Bâtiments départementaux

M. Dominique THIÉBAUD : Pour les bâtiments départementaux, les propositions représentent un budget total de 428 700 euros, en dépenses de fonctionnement, 10 969 600 euros, en dépenses d'investissements, 70 000 euros attendus en recettes de fonctionnement, et 5 275 717 euros attendus en recettes d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 428 700 euros, permettant l'entretien courant des locaux et de la maintenance des installations. Ces crédits comprennent également les sommes dues au titre des impôts (fonciers, habitation et taxe d'ordures ménagères).

En dépenses d'investissement, le montant de 10 969 600 euros est réparti de la manière suivante. Au titre des opérations spécifiques, il vous est proposé d'inscrire 9 645 600 euros, comprenant :

- la poursuite du plan de modernisation du centre d'exploitation routier et du centre technique départemental, pour un montant de 1 581 600 euros. Il est prévu, en 2022, de lancer les études pour la construction du centre d'exploitation d'Auberive et l'acquisition du terrain pour la construction du centre d'exploitation de Fayl-Billot. Les fouilles archéologiques devraient être réalisées sur le terrain devant accueillir le centre d'exploitation de Roches-sur-Marne, qui remplacera celui de Chevillon. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la reconstruction du centre d'exploitation et du pôle technique de Joinville. L'année 2022 sera consacrée aux études et à la consultation des entreprises. En ce qui concerne le centre technique départemental, il a été acté qu'un marché de conception et de réalisation serait lancé pour la réhabilitation du site. Dans le cadre de l'opération de regroupement du futur centre d'exploitation et de la caserne des pompiers à Nogent, un agent à maîtrise d'ouvrage accompagne la collectivité, afin de démarrer les études nécessaires à la construction des nouveaux bâtiments ;

- la construction et la réhabilitation des gendarmeries représenteront un montant de 2 914 000 euros, dont 300 000 euros affectés à la reconstruction de la gendarmerie de Nogent et 2 694 000 euros pour les travaux liés à la construction du groupement de gendarmerie départementale de Haute-Marne et la compagnie territoriale de Chaumont ;
- la poursuite de la réhabilitation du bâtiment ISSARTEL, avec le solde des marchés de travaux d'embellissement de l'accueil, de mise en conformité électrique du bâtiment, pour 55 000 euros, les travaux de réaménagement partiel du rez-de-chaussée, pour 120 000 euros ;
- la réhabilitation de l'école primaire Jean MOULIN, pour l'accueil de la circonscription d'action sociale de Chaumont, pour 1 100 000 euros ;
- la poursuite de la rénovation du Chalet de la Mazerie, pour 1 900 000 euros, dont les travaux débutés fin 2020 se poursuivront en 2022, pour une livraison du chalet à l'été 2022, ainsi que l'acquisition du mobilier pour équiper le chalet ;
- l'aménagement du hall du Mémorial Charles de Gaulle, avec le solde des marchés de travaux relatifs à un nouvel aménagement qui permet, dorénavant, aux visiteurs de traverser la boutique à la fin de la visite, et de regrouper en un seul lieu la billetterie, la boutique et le bar, pour 50 000 euros, et le renouvellement du matériel de scénographie, devenu obsolète, pour 200 000 euros ;
- les frais d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école de voile de la Liez, afin de rendre cette structure accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), de créer, entre autres, une véritable salle polyvalente destinée aux animations du centre, pour 1 000 000 euros ;
- le solde des marchés de travaux pour l'aménagement de la parcelle « Salin » attenante au Château du Grand Jardin et la Maison de l'Accueil, pour 80 000 euros
 - les travaux ont été achevés en octobre 2021 ;
- la rénovation de la salle Jean SCHWAB, pour 50 000 euros, les dépenses à financer en 2022 concernant la rédaction du programme de travaux ;
- les frais d'études, l'acquisition de la parcelle attenante et le démarrage des travaux de la réhabilitation de la villa Marleix, pour 185 000 euros ;
- les frais d'études pour la rénovation de l'Hôtel du Département, pour 50 000 euros ;
- les frais d'études pour la réhabilitation de l'INSEP, afin de regrouper les services actuellement situés dans le bâtiment ISSARTEL et au centre administratif départemental, pour 50 000 euros ;

- les frais d'études pour la réhabilitation du gymnase de l'INSEP, pour 50 000 euros ;
- la mise aux normes de l'accessibilité des travaux de l'Hôtel du Département et du bâtiment ISSARTEL, pour 180 000 euros.

Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 1 315 000 euros, pour :

- la réalisation des travaux dans différents bâtiments départementaux, dont l'immeuble BARREL, à Chaumont, pour l'accueil de VNF et la CAS de Saint-Dizier ;
- la réalisation d'études diverses ;
- l'acquisition de mobiliers et de matériels divers ;
- les travaux non programmés et reconnus urgents.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement inscrites sont respectivement de 70 000 euros (participation des utilisateurs à la chaufferie de Saint-Blin) et de 5 275 717 euros, soit :

- 2,2 millions d'euros, au titre de la subvention du GIP Haute-Marne pour les travaux de la gendarmerie ;
- 13 254 euros, pour le solde des travaux au Mémorial, auxquels s'ajoutent les subventions de l'État pour la gendarmerie de Chaumont, à hauteur de 2 868 232 euros et le solde du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le Château du Grand Jardin, à hauteur de 62 417 euros, pour l'année 2022, et du SDID pour le Chalet de la Mazerie du Grand-Bornand à hauteur de 121 750 euros, pour l'année 2022.

Volet immobilier des collèges départementaux

Les propositions budgétaires représentent un budget total de 548 000 euros, en dépenses de fonctionnement, 7 783 000 euros, en dépenses d'investissement, 280 000 euros attendus en recettes de fonctionnement et 6 542 328 euros attendus en recettes d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 548 000 euros couvrant les frais d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux, les contrats d'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Bourmont et Wassy.

En dépenses d'investissement, 7 483 000 euros sont prévus au titre du Plan Collège,

notamment pour :

- la poursuite de la construction de l'ensemble scolaire de Joinville, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes, qui comprendra le collège, les écoles primaires et la demi-pension, pour 2,7 millions d'euros ;
- l'élaboration du programme et le recrutement du maître d'œuvre, afin que le début des travaux pour le projet de réhabilitation du gymnase et du collège de Doulaincourt, pour 550 000 euros ;
- la poursuite de la reprise des désordres affectant le collège de la Rochotte, à Chaumont, pour 150 000 euros ;
- la réfection des préaux des collèges de Montier-en-Der, Bourmont, Les Franchises et Diderot, à Langres, Bourbonne-les-Bains et la Rochotte, à Chaumont, pour 130 000 euros ;
- le réaménagement de la zone de restauration et la création d'un accès PMR au collège de Colombey-les-deux-Eglises, pour 220 000 euros ;
- le lancement des études pour la réhabilitation du bâtiment externat du collège de Chalindrey, pour 150 000 euros ;
- la rénovation du collège de Nogent, pour 150 000 euros ;
- la reprise des toitures et la réfection des sols amiantés du collège de Châteauvillain, pour 40 000 euros ;
- la transformation des chaufferies fioul en chaufferies bois et des chaufferies des collèges de Froncles, Doulaincourt, Colombey-les-deux-Eglises et Châteauvillain, pour 817 000 euros.

Et pour un montant total de 476 000 euros :

- le solde des travaux de reprise de la toiture du collège Anne Franck, à Saint-Dizier ;
- l'acquisition de mobiliers et de matériels pour le collège de Joinville et les frais des deux structures.

Au titre des dépenses hors Plan Collèges, il vous est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 2,1 millions d'euros, permettant d'effectuer les travaux de mise aux normes de l'accessibilité, la surveillance et la qualité de l'air, ainsi que les travaux de grosses réparations, le renouvellement du mobilier et du matériel, ainsi que les travaux non programmés et reconnus urgents.

Pour le Plan Collèges, sont inscrits, en recettes de fonctionnement, 282 000 euros correspondant à la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au collège Luis Ortiz, à Saint-Dizier, et à la participation des bénéficiaires à la production de chaleur des chaufferies biomasse de Wassy, Fayl-Billot et Bourmont.

Sont inscrits, en recettes d'investissement, 6 542 328 euros, dont notamment pour la reconstruction de l'ensemble scolaire à Joinville :

- 3,9 millions d'euros au titre du GIP de Haute-Marne ;
- 1,2 million d'euros au titre de la Communauté de communes de Joinville ;
- 1,1 million d'euros, au titre de l'État ainsi que 250 000 euros au titre de l'État pour le remplacement des chaufferies fioul des collèges de Froncles, Doulaincourt, Colombey-les-deux-Eglises et de Châteauvillain.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la III^e commission du 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour la présentation synthétique de ce rapport, Monsieur le Président. Je demanderai à mes collègues d'être un peu plus synthétiques dans leurs présentations, dès lors que nous avons tous lu les rapports et que nous pouvons ensuite poser des questions éventuellement.

Y a-t-il malgré tout encore des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc au vote ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. C'est noté, je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Laurence ROBERT-DEHAULT,

M. Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Fonds départemental pour l'environnement (FDE)

Rapport n°V-1

M. le PRÉSIDENT : Nous passons à présent à la V^e commission. Je vous propose de travailler encore quinze minutes, avant d'effectuer une pause. Ce rapport sera présenté par Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, reconnue pour son esprit de synthèse !

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Par respect pour eux, je m'en tiendrai au travail préparé par les services, même si j'effectue quelques coupes.

Le Fonds départemental pour l'Environnement (FDE) vise à soutenir financièrement les collectivités du Département s'engageant dans des travaux d'investissement coûteux dans le domaine de l'environnement. Entre 2012 et 2021, 1 150 projets ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total arrondi de 19 600 000 euros.

En ce qui concerne plus précisément l'année 2021 – vous pourrez le constater à l'issue de la Commission permanente – le dynamisme des collectivités locales n'a pas été entamé par la crise sanitaire puisque, sur les 2 400 000 euros d'autorisations de programmes, la totalité de cette enveloppe (à 4 000 euros près) a été attribuée.

Enfin, en tête de trois bassins hydrographiques, la Haute-Marne, jusqu'alors qualifiée de « château d'eau de la France », avec la présence, sur son territoire, des sources de la Marne, de la Meuse et de l'Aube a été touchée, ces trois dernières années, comme de nombreux départements, par des périodes de sécheresse particulièrement sévères, manifestation prégnante du dérèglement climatique.

Aussi, comme notre Président l'a souhaité, le Département doit jouer un rôle prépondérant dans l'organisation et la mise en œuvre d'actions d'adaptation au dérèglement climatique et participer activement, notamment, à la gestion de la ressource en eau, quels que soient ses usages sur notre territoire.

Ainsi, afin de relever les défis auxquels notre territoire est confronté, il vous est proposé de réserver en première approche, sur l'exercice budgétaire 2022, une enveloppe de 200 000 euros sur le FDE. Elle constituera les fondations de notre future politique départementale de l'eau, qui prendra corps d'ici le premier semestre 2022 et qui permettra, notamment, le déploiement de dispositifs d'aide innovants à destination du plus grand nombre (particuliers, agriculteurs, collectivités publiques).

En conséquence, Monsieur le Président vous propose de construire une nouvelle politique départementale sur la ressource en eau, d'inscrire, pour 2022 :

- une autorisation de programme de 2 400 000 euros, pour les demandes présentées au cours de cet exercice ;
- un crédit de paiement de 495 000 euros, pour les opérations antérieures sur la période 2012-2018 ;
- un crédit de paiement de 1 700 000 euros, pour les opérations sur la période 2019-2022.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli l'avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce premier rapport de la V^e commission ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Programme budgétaire 2022 en matière d'actions environnementales

Rapport n°V-2

M. le PRÉSIDENT : Nous passons au deuxième rapport de la Ve commission, présenté par Madame SCHOLLHAMMER, qui concerne les actions environnementales.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Dans le domaine de l'environnement, l'action du Département est variée : outre l'action du Laboratoire départemental d'Analyses, du Service départemental d'Assistance technique, le Département soutient, depuis plusieurs années, les collectivités et les associations haut-marnaises œuvrant pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de nos concitoyens.

À cet effet, il vous est donc proposé de poursuivre notre politique visant :

- à accompagner les collectivités haut-marnaises s'engageant dans la mise en place de périmètres de protection de leur captage d'eau, avec une autorisation de programme de 10 000 euros et 7 000 euros de crédits de paiement, pour répondre aux engagements pris sur les autorisations de programme en cours et en instance ;
- à continuer à soutenir les associations portées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), en inscrivant 200 000 euros de crédits de paiement ;
- à soutenir l'association départementale des communes forestières œuvrant auprès des collectivités pour une meilleure gestion du patrimoine forestier des communes, en inscrivant 5 000 euros de crédit de paiement ;
- à maintenir notre adhésion à l'association collective 3C Grand Est, en inscrivant un crédit de paiement de 15 000 euros pour la cotisation annuelle à l'association pour l'exercice 2022.

Enfin, il vous est proposé de poursuivre notre adhésion à l'EPAMA-EPTB Meuse, en inscrivant 2 500 euros de crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame SCHOLLHAMMER, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame LEDUC.

Mme Anne LEDUC : Je ne prendrai pas part au vote sur ce rapport, puisqu'il est question du financement du CAUE.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez raison, Madame la Présidente du CAUE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n° 2 est adopté.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Anne LEDUC ne prend pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la valorisation et de la préservation des espaces naturels sensibles (ENS) - programme budgétaire 2022 et adaptation des dispositions

Rapport n°V-3

M. le PRÉSIDENT : Ces rapports concernent les politiques relatives aux espaces naturels sensibles. Je donne à nouveau la parole à Madame FISCHER-PATRIAT.

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Merci, Monsieur le Président. Le code de l'urbanisme confère, au Département, des compétences fortes en matière de protection des espaces naturels. En effet, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinés à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion, des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés par l'article L101.2.

Chaque année, nous devons justifier, auprès des contribuables et des services de l'État, de l'utilisation du produit de la taxe d'aménagement départementale. Il nous est apparu important de devoir nous doter, en 2019, d'une politique en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels sensibles.

Au-delà de cet exercice légitime de rendre compte de l'affectation de cette ressource fiscale locale, notre politique en matière d'espaces naturels sensibles répond à de nombreux enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas : érosion de la biodiversité, banalisation des paysages, etc. tout autant de maux, et donc de défis, qu'il faut que notre résilience nous convie à préserver et valoriser notre environnement pour les générations futures.

La qualité et la richesse de notre environnement sont un indéniable vecteur d'attractivité pour notre Département.

Ainsi, il vous est proposé :

de poursuivre l'affectation, à la politique ENS, des actions départementales afférentes à ces différentes politiques, au titre de la protection de la ressource d'eau, du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), du cyclotourisme, des dépenses de gestion et d'entretien d'aménagement du Parc aux Daims et des actions d'éducation ;

de confier et de continuer l'animation de la politique départementale des ENS par le CAUE ;

de créer 1 310 000 euros d'autorisations de programme ;

d'inscrire 625 000 euros de crédits au budget primitif pour les différentes actions portant sur les captages d'eau, l'aménagement d'aires partagées sur le canal entre Champagne et Bourgogne, etc.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la Ve commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des questions ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'ai une petite interrogation. Il est question du recrutement d'un prestataire extérieur chargé d'intervenir en termes de droit de préemption (pages 140 et 148). Est-ce que ce dernier travaille 30 à 45 jours par an ? Quelle est la durée annuelle de son travail ?

M. le PRÉSIDENT : Pouvez-vous préciser votre question ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je lis qu'il est prestataire extérieur pour un montant de 80 000 euros, par an, je suppose, et que son travail correspond à 30 et 45 jours en ETP. Cela me surprend. Je ne suis pas contre, j'ai simplement besoin d'une explication.

M. le PRÉSIDENT : Je demanderai à Madame DREYER d'apporter une réponse sur ce point. Tel sera le cas dans quelques instants. Dans cette attente, nous poursuivons la séance.

Ce rapport appelle-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n° 3 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement - programme budgétaire 2022 et adaptation des dispositions

Rapport n°V-4

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport concerne notre politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement. Il est présenté par le Vice-Président, Laurent GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci, Monsieur le Président. Sur la base de quatre objectifs stratégiques définis, les dispositifs de notre politique en faveur de la ruralité et de son développement s'inscrivent dans une concertation élargie et renouvelée avec les très nombreux différents partenaires du monde agricole : la Région Grand Est, bien sûr, avec laquelle nous avons signé une convention de partenariat sur la période 2021-2023, qui nous permet de compléter, par des subventions, les aides financières accordées par la Région en faveur de l'agriculture (aides à la sécheresse à hauteur de 600 000 euros, en 2018, 600 000 euros, en 2019, et 1,2 million d'euros, en 2020).

Au-delà du partenariat qui nous lie avec la Région, il vous est proposé :

- de renouveler nos partenariats avec l'association Point Accueil Installation (PAI), l'Association départementale des Communes forestières (COFOR), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), naturellement, avec lesquels nous œuvrons depuis de nombreuses années ;
- de poursuivre notre accompagnement des différents acteurs impliqués dans le développement des circuits courts au travers d'Agri Local 52 ;
- de travailler avec la Chambre d'Agriculture à un Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental ;
- de faire évoluer la convention de partenariat que nous avons avec la Chambre d'Agriculture 2020-2024, afin de renforcer notre action partenariale sur les circuits courts et, plus particulièrement, sur la structuration des filières, pour faire face à la demande croissante des acheteurs publics, notamment des filières viande et maraîchage.

Ces actions supplémentaires sont formalisées au travers d'un avenant à la convention de partenariat auquel est adjointe une enveloppe de crédits de 30 000 euros supplémentaires.

Ainsi, l'effort porté en faveur de la ruralité et de son développement conduit à proposer 406 000 euros d'inscription au budget primitif 2022, dont :

- 115 000 euros de crédits d'investissement pour la poursuite des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études connexes pour le projet de construction de l'abattoir départemental ;
- 95 000 euros de crédits de paiement pour la diversification des exploitations agricoles, en complément des aides apportées par la Région ;
- 196 000 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement.

Enfin, comme vous le savez, le Département porte, depuis 2020, le projet de construction d'un abattoir départemental. Ce projet s'est concrétisé le 22 octobre dernier, par la signature du marché de conception/réalisation dont l'exécution devrait débuter d'ici le début de l'année 2022.

Dès lors, il est proposé d'inscrire, pour l'année 2022, au budget annexe dédié aux opérations de construction et d'exploitation de l'abattoir départemental :

- 600 000 euros de crédits de paiement pour la réalisation des études de conception ;
- 600 000 euros de subvention du budget principal au budget annexe, en recette d'investissement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission, le 15 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur ce rapport n°V-4 ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-4 est adopté.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole - programme budgétaire 2022 et adaptation des dispositions

Rapport n° V-5

M. le PRÉSIDENT : Ce budget est présenté par Monsieur RABIET.

M. Jean-Michel RABIET : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au programme d'aménagement foncier rural pour l'exercice 2022. Il recouvre l'ensemble des décisions nécessaires à la mise en œuvre et au financement des actions entreprises en matière d'aménagement foncier rural, pour l'exercice budgétaire 2022.

L'année 2022 verra la clôture de l'opération d'échange et de cession amiable d'immeubles ruraux, appelés ECAIR, c'est-à-dire la clôture de l'opération de Fronville, ainsi que celle de l'opération d'aménagement foncier de Changey.

L'année 2022 verra également la poursuite de l'opération d'aménagement foncier de Leuchey et Villiers-lès-Aprey et la réalisation des études préalables à l'aménagement foncier sur les communes de Baissey et Leurville et la fin de la réalisation des travaux connexes de Bourmont, commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et le démarrage de ceux de Changey.

La poursuite et la finalisation de ces différentes opérations nécessitent l'inscription de 206 000 euros de crédits de paiement, 200 000 euros, en investissement, 6 000 euros en fonctionnement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission, le 15 novembre 2021. Les procédures d'aménagement foncier sont très détaillées dans le rapport.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur RABIET. Y a-t-il des questions sur ce rapport n°V-5 ? Je n'en vois pas. Je le sou mets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-5 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Programme budgétaire 2022 du Laboratoire Départemental d'Analyse

Rapport n°V-6

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport nous est présenté par Monsieur le Vice-Président.

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne notre laboratoire départemental d'analyses, dans le respect des impératifs de la loi NOTRe, le Département poursuit son engagement auprès des éleveurs haut-marnais du GDS, dans l'éradication de la BVD, tout en poursuivant les actions au profit de la prophylaxie.

Par ailleurs, le secteur hygiène alimentaire est amené à se développer, notamment à la suite de la montée en puissance des politiques départementales en faveur des circuits courts et du maintien d'un haut niveau de maîtrise des règles de sécurité alimentaire dans les services de restauration de nos collègues.

Pour mémoire, le Département s'est fortement mobilisé depuis la pandémie COVID-19, au bénéfice des Haut-Marnais. Tout en poursuivant ses missions de base, le Laboratoire vétérinaire départemental s'est particulièrement distingué en adaptant son fonctionnement et en mobilisant toute son expertise et son savoir-faire pour contribuer à l'effort de dépistage du virus. Notre laboratoire a ainsi œuvré pour le compte de laboratoires de biologie médicale, laboratoires privés de Haute-Marne et de l'Aube, hôpitaux de Chaumont et Sud Haut-Marnais, entre début juin 2020 et fin avril 2021. Il a ainsi réalisé, sur cette période, 12 350 analyses COVID-19. Pour information, le laboratoire a connu des pics d'activité jusqu'à plus de 240 analyses par jour.

Enfin, la pandémie liée au COVID-19 s'est également traduite par une multiplication par trois des volumes de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) pris en charge par notre laboratoire.

Ainsi, ces quelques illustrations de l'activité de notre laboratoire vétérinaire attestent définitivement, je l'espère, de la véritable utilité du maintien de ce service public du département pour la Haute-Marne et les Haut-Marnais.

Par ailleurs, cela démontre bien que le Département, en tant que collectivité territoriale, est une collectivité de proximité, innovante et réactive, car en lien avec le territoire et les préoccupations de ses habitants.

C'est pourquoi le budget qui vous est présenté pour le Laboratoire départemental

d'Analyses est un budget volontariste, avec plus de 200 000 euros d'investissements, permettant la poursuite de sa modernisation et la diversification de ses activités, dans le secteur environnemental, par exemple, avec, notamment, un pas en 2022 vers l'accréditation COFRAC des analyses d'eaux usées de stations d'épuration issues de l'activité du SATESE départemental que nous faisons aujourd'hui réaliser à l'extérieur par des laboratoires privés.

Pour conclure, le rapport de Monsieur le Président vous présente le projet concernant le budget annexe 2022 du Laboratoire départemental estimé, au total, à 1 260 320 euros. La participation départementale aux actions sanitaires est évaluée à 240 000 euros. Il s'agit en fait de l'aide indirecte que nous apportons aux éleveurs via le GDS depuis la loi NOTRe qui n'est pas la nôtre, mais la leur.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2022, qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je note que, pour réaliser les tests PCR, nous pouvons faire appel au CHU de Nancy et au laboratoire de Troyes. N'avons-nous aucune structure en Haute-Marne ?

M. le PRÉSIDENT : Non.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pourquoi ?

M. le PRÉSIDENT : Parce que, pour réaliser nos tests, nous devons nous appuyer sur un centre universitaire.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je ne comprends pas votre réponse. Excusez-moi.

M. le PRÉSIDENT : Lorsque nous nous sommes engagés dans cette dynamique de réalisation des tests PCR, nous devons avoir le soutien d'un CHU et non celui d'un hôpital. Nous avons mis du temps à obtenir les autorisations en ce sens.

Je rappelle que notre laboratoire a été une force à l'occasion de la première et de la deuxième crise sanitaire. Nous savons que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles crises et que nous devons désormais vivre avec des crises sanitaires qui peuvent toucher les humains et les animaux. C'est donc important de pouvoir compter sur un outil comme le Laboratoire départemental d'Analyses et c'est également important de sans cesse le moderniser, pour lui

permettre de répondre à une crise que nous pourrions connaître dans le futur. Oui, Monsieur GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je rappelle que nous nous sommes posé la question, il y a quelques années, de le fermer ou de le fusionner avec un autre laboratoire. Les deux années écoulées ont démontré son utilité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous propose de voter ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-6 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de suspendre la séance, je vais répondre à Mme ROBERT-DEHAULT concernant ces 80 000 euros. Effectivement, aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité, en interne, d'identifier les zones sur lesquelles le Département pourrait exercer son droit de préemption. Nous avons donc fait appel à une aide extérieure. Il s'agit d'une provision, notre objectif étant de dresser une cartographie des zones concernées. Ces 80 000 euros correspondent à 30 à 45 jours de personnel, à toutes les études que nous souhaitons mener pour établir cette cartographie et aux coûts induits en termes de fournitures nécessaires à son édition (papier, encre, etc.).

Je suspends la séance qui reprendra à 14 heures précises. Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue à 12h50 et reprend à 14h00.

Programme d'activité du service départemental d'assistance technique (SDAT) pour l'exercice 2022

Rapport n° V-7

M. le PRÉSIDENT : Notre collègue Franck RAIMBAULT a donné pouvoir à Domithile GUINOISEAU. Je donne la parole à Monsieur GOUVERNEUR pour le rapport n°V-7.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je vous présente le rapport relatif au budget nécessaire au bon fonctionnement du service départemental d'assistance technique pour l'exercice 2022.

Comme vous le savez, le service départemental d'assistance technique (SDAT) englobe le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), qui répond aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement, et un bureau d'études proposant une offre d'ingénierie dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques, la voirie et l'aménagement du territoire.

Considérant l'ensemble des évolutions réglementaires en matière d'assistance technique départementale, en matière de transfert de compétences aux intercommunalités dans le domaine de l'environnement (assainissement, eau potable), mais également la nécessité de développer les domaines d'intervention du SDAT dont les collectivités locales ont besoin, à l'initiative de Monsieur le Président, le Département s'est engagé, à l'automne 2020, dans une étude stratégique sur l'évolution du service d'ingénierie territoriale apporté aux collectivités territoriales.

À l'issue du comité de pilotage d'avril 2021, il a été conclu de retenir le scénario de création d'une agence d'ingénierie qui pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2023. Je suis convaincu, comme Monsieur le Président du Département, qu'il s'agit d'une formidable opportunité pour l'ensemble des collectivités territoriales, de créer un pôle d'ingénierie innovant, ouvert sur un panel de compétences plus larges, permettant d'apporter un appui complet aux collectivités haut-marnaises en matière d'ingénierie et de services et d'amplifier l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, pour l'année 2022, le budget annexe affecté à l'activité du SDAT a été évalué à 925 900 euros : 881 300 euros en dépenses de fonctionnement et 44 600 euros, en dépenses d'investissement, dont 11 000 euros consacrés à l'étude stratégique sur le service d'ingénierie départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget

prévisionnel 2022 du SDAT, qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur ce rapport n°V-7 ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de vous prononcer. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-7 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Gestion du Parc aux Daims

Rapport n°V-8

M. le PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, la Présidente de la Commission.

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au budget nécessaire à la gestion du Parc aux Daims, à Châteauvillain, pour l'année 2022.

Le Parc aux Daims, dont la propriété est répartie entre la commune de Châteauvillain et le Département est un site naturel d'exception au sein du Parc national des forêts en Champagne et Bourgogne, aux portes de la réserve intégrale. Le Département effectue ainsi l'entretien courant et s'assure du bien-être et de la bonne santé des daims. Pour l'année 2022, le budget affecté à la gestion du Parc aux Daims a été évalué à 1 391 480 euros, dont 47 800 euros de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour permettre la gestion courante du Parc aux Daims et 1 343 680 euros de crédits d'investissement relatifs aux frais d'études, à l'acquisition de matériels et à la construction d'une clôture de contention des daims, conformément aux exigences réglementaires. Je précise qu'il s'agit d'une clôture paysagée harmonieuse.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2022 pour assurer la gestion du Parc aux Daims, qui a recueilli l'avis favorable de la Ve commission, le 15 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des demandes d'explications concernant ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-8 est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Politique touristique départementale - budget primitif 2022

Rapport n°V-9

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à Monsieur GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci, Monsieur le Président. Ce rapport résume toute notre politique touristique. Il concerne l'attribution d'aides aux structures touristiques.

La Maison départementale du tourisme (MDT)

La MDT est chargée de la communication et de la promotion touristique de la Haute-Marne. Elle participe également à l'élaboration et au suivi du PDIPR pour le compte du Département.

Pour 2022, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 1 340 570 euros, dont 797 650 euros, pour le fonctionnement, et 542 920 euros, pour la promotion et la communication touristique.

Le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq

Il est chargé de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements en lien direct avec le développement touristique du lac du Der Chantecoq.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 123 000 euros, de créer une autorisation de programme de 270 000 euros, pour les investissements à lancer en 2022 et d'inscrire un crédit de paiement de 250 000 euros, en investissement, pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2022 et antérieures à 2022.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres

Ce dernier a remplacé, au 1^{er} janvier 2016, le syndicat mixte Langres Développement auquel le Département participait.

Pour l'année 2022, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme de 90 000 euros, au titre des investissements 2021, et d'inscrire un crédit de paiement de 50 000 euros, pour couvrir les dépenses engagées.

Le programme d'investissement 2022 du PETR sera examiné par la Commission permanente, dès sa réception.

Dans un premier temps, il s'agit de verser une cotisation à la Fédération thermique du Grand Est, qui vise à rassembler les communes, les gestionnaires et les exploitants de stations thermales, ainsi que les professionnels de la santé, du bien-être, de l'accueil touristique, de l'attractivité et du marketing territorial, autour de différents objectifs.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 2 000 euros, pour la cotisation à verser pour 2022.

Dans un deuxième temps, s'agissant des aides aux hébergements touristiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 900 euros, au titre des aides aux meublés labélisés pour les gîtes de Vouécourt et de Cirfontaines-en-Ornois, un crédit de paiement de 12 000 euros, pour la mise en valeur d'une salle d'exposition du Comité de Développement et de Promotion de la Vannerie à Fayl-Billot et d'inscrire un crédit de paiement de 65 000 euros, pour l'hôtel-restaurant de Vignory.

Dans un troisième temps, il s'agit d'accompagner les actions menées dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 126 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 709 kilomètres, ainsi que quatre grands axes traversant le Département d'une longueur cumulée de 395 kilomètres.

À ce titre, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme de 16 400 euros, pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits en 2022, et d'inscrire un crédit de paiement de 20 000 euros. Pour la veille réalisée par les trois comités départementaux (pédestre, équestre et cyclotourisme), il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 918 euros.

Quatrièmement, concernant la mutualisation de l'accueil touristique du château du Grand jardin avec l'office de tourisme de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), une convention-cadre et deux conventions de mise à disposition de personnels ont été signées le 7 juin 2019. La participation financière globale nette annuelle du Département pour cette mutualisation a été établie à 191 513 euros.

La CCBJC remboursera au Conseil départemental les frais de personnel mis à disposition, ainsi que les dépenses de fonctionnement courant.

Monsieur le Président vous propose ainsi d'inscrire un crédit de 191 513 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Enfin, s'agissant du Mémorial Charles de Gaulle, le Département prend en charge sa programmation culturelle, ainsi que les droits à l'image, le cas échéant.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 110 000 euros, en dépenses de fonctionnement pour accompagner les expositions, 50 000 euros, en dépenses d'investissement pour les droits à l'image et 10 000 euros, en recettes de fonctionnement, correspondant à l'affermage prévue dans la DSP.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V^e commission.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Madame SCHOLLHAMMER.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Je ne prendrai pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Monsieur FOURNIÉ.

M. Paul FOURNIÉ : Puis-je prendre part au vote, eu égard au Mémorial Charles-de-Gaulle ?

M. le PRÉSIDENT : Oui, vous êtes administrateur. Cependant, les crédits inscrits correspondent à ce qui est prévu par le contrat de délégation de service public adopté par l'assemblée départementale.

Avant que je soumette ce rapport au vote, nous devons désigner un représentant à la Fédération Thermale du Grand Est. Je vous propose de désigner Monsieur Elie PERRIOT, qui est élu référent sur ces questions.

M. Elie PERRIOT : Je m'apprêtais à poser la question.

M. le PRÉSIDENT : Nous devons intégrer ce vote à notre délibération. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc au vote cette proposition et ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°V-9 est adopté.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Mme SCHOLLHAMMER n'a pas pris part au vote.

Le rapport est adopté l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Systèmes d'information et projet e-administration

Rapport n°VI-1

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à la Présidente de la Commission, Madame Véronique MICHEL.

Mme Véronique MICHEL : Pour l'année 2022, le budget informatique s'élève à 3 019 400 euros, dont 2 150 000 euros, en investissement, et 869 400 euros, en fonctionnement.

Garant de l'accessibilité, de la sécurité et du développement du système et des outils informatiques de la collectivité et de ses agents, la Direction des Systèmes d'Information offre également ses services :

- à l'ensemble des collèges du département ;
- au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour son outil comptable ;
- à la Maison départementale du tourisme (MDT) ;
- à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Il est également le service support de la SPL X-Demat aux 403 collectivités adhérentes de la Haute-Marne.

Les principaux projets d'e-administration sont la mise en œuvre de la gestion électronique des dossiers d'aide sociale, ceux de la comptabilité et des marchés publics, et ceux du dossier agent, ainsi que l'évolution du portail des aides aux associations et la modernisation de celui de la MDPH.

La modernisation des systèmes d'information du Conseil départemental se déclinera par le renouvellement des applications de gestion du temps de travail (avec les badgeuses associées), de gestion de la formation et de gestion du patrimoine. Le projet de gestion électronique des documents se poursuivra avec la mise en place d'une interface avec le logiciel de gestion des délibérations.

Au sein du pôle des Solidarités, un module destiné à la gestion de l'accueil familial sera acquis, ainsi que deux portails de gestion des Informations préoccupantes (Partenaires et Adultes) et la mise en place des Chèques Accompagnement Personnalisés.

Les Archives départementales seront équipées d'un nouveau scanner d'archivage, les pôles Solidarités et Aménagement seront équipés de matériels de visioconférence performants.

Au sein du pôle Aménagement, les pôles territoriaux se verront dotés en WiFi, de nouveaux GPS pour effectuer la géolocalisation des équipements et événements sur route, certains centres d'exploitation seront équipés de trois caméras de vidéosurveillance d'intérieur. Quatre tablettes seront acquises pour les visites de terrain des ouvrages d'art.

Le système d'information géographique continuera son développement d'outils aux services du pôle Aménagement, notamment au niveau des routes et de l'environnement, mais également pour le pôle des Solidarités, notamment dans le cadre de l'observatoire des solidarités.

Au niveau des collèges, le Département continue sa politique ambitieuse d'équipement des 23 collèges. Les dotations annuelles restent élevées à 456 000 euros, dont 15 000 euros des tablettes affectées aux chefs de cuisine. Les collèges haut-marnais sont les mieux dotés de l'académie de Reims et parmi les meilleurs au niveau national avec un ratio de deux élèves par équipement numérique (ordinateur, tablette).

Le réseau des collèges a déjà fêté ses cinq ans et nécessite le renouvellement d'équipements centraux. La sécurité des accès réseau va être gérée par le Conseil départemental avec une nouvelle convention avec le rectorat.

Le raccordement des gymnases au réseau se poursuit dans quatre nouveaux collèges (onze sont déjà connectés).

Tous les collèges ont dorénavant leur téléphonie gérée par le Département, leur permettant une économie totale de 100 000 euros annuels sur la totalité de leurs budgets (internet et téléphonie). Une mise à jour de l'infrastructure correspondante sera nécessaire.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la VI^e commission, le 18 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires sur ce rapport n°1 de la VI^e commission ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc ce budget au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le budget est adopté à l'unanimité.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Vie Collégienne

Rapport n°VI-2

M. le PRÉSIDENT : Ce budget est présenté par la Vice-Présidente, Céline BRASSEUR.

Mme Céline BRASSEUR : Je souhaite, au travers de cette délibération, certes, un peu longue, mais unique, vous présenter l'étendue des missions du service Éducation, dont je remercie les collaboratrices pour leur engagement quotidien, et la politique volontariste à destination de la jeunesse haut-marnaise.

Dépenses de fonctionnement

S'agissant des participations au fonctionnement des collèges publics, le Département a obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de l'année n-1, la dotation de fonctionnement allouée à chaque collège pour l'année n. L'assemblée départementale a donc voté, au cours de notre dernière réunion du 22 octobre, les dotations de fonctionnement des 23 collèges du département pour l'année 2022. Il a été décidé de maintenir les montants accordés en 2021 pour l'année à venir. Les comptes financiers de l'année 2021, que nous recevrons au printemps 2022, permettront, comme les années passées, d'affiner les moyens nécessaires à la vie quotidienne de chaque établissement.

Compte tenu d'éventuelles dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire, il est possible que certains établissements sollicitent des compléments de dotation, en fin d'année. Le Département sera alors très attentif et réactif pour leur apporter les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Monsieur le Président propose d'inscrire globalement une somme de 2 394 567 euros.

Participation aux collèges privés

Les départements ont la charge des dépenses de fonctionnement des collèges sous contrat d'association des collèges d'enseignement privé. Cette charge est répartie en deux contributions : la contribution forfaitaire, au titre des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 363 426 euros, et la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant, s'élevant à 471 334 euros, soit un budget total de 834 760 euros.

Sur le chapitre des prestations dues à la Région Grand Est, pour la confection des repas aux collèges de Joinville et Anne Franck à Saint-Dizier, les collégiens de ces deux collèges

fréquentent les services de restauration des lycées de proximité. Aussi, la prestation de fourniture des repas est due à la Région Grand Est. Elle est estimée à 60 000 euros, pour l'année 2022, au vu du nombre de demi-pensionnaires fréquentant la demi-pension. En ce qui concerne le collège de Joinville, cette prestation s'éteindra avec la livraison du nouveau collège prévue au cours du premier semestre 2022. Une convention réglant les modalités des prestations dues a été signée en septembre 2019.

Il vous est proposé d'inscrire la somme prévisionnelle de 60 000 euros au titre de cette prestation due à la Région Grand Est.

Maintenance curative des matériels

Le Département prend en charge les réparations des matériels défectueux mis à disposition des collèges du Département. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 50 000 euros, pour faire face à ces réparations, ainsi que de prolonger la durée de vie de ces biens acquis par le Département.

Aide à la demi-pension ou à la pension

Elle a été instaurée en 1996. Le Département a mis en place une aide départementale à la pension ou demi-pension, accordée exclusivement aux élèves internes ou demi-pensionnaires fréquentant les collèges. Cette aide suit annuellement le taux d'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation. En conséquence, pour l'année 2021-2022, l'aide départementale attribuée selon les ressources des familles, le nombre d'enfants à charge varie de 81 euros, au minimum, à 259 euros, au maximum, pour l'aide à la demi-pension, montant auquel il convient d'ajouter 202 euros, pour les élèves internes dans les collèges de Haute-Marne.

À ce titre, il vous est proposé, comme l'an passé, l'inscription de 240 000 euros au budget primitif 2022.

Classes de découverte et centres de vacances et de loisirs

Le Département a adopté des politiques significatives en matière de pris en charge des classes de découverte, permettant ainsi aux jeunes Haut-Marnais de profiter de séjours pédagogiques de découverte dans d'autres milieux. Ces classes sont destinées à favoriser le départ des enfants haut-marnais au moins une fois par an dans un cadre autre que celui dans lequel ils vivent habituellement, à la mer ou à la montagne. Le Département soutient également les journées découvertes du sport organisées par l'USEP, afin de faire découvrir, aux enfants haut-

marnais, des pratiques sportives diverses.

Il vous est donc proposé, dès à présent, l'inscription d'un crédit de 345 000 euros, tels que ventilés selon le tableau remis en annexe.

Aides spécifiques aux transports des collégiens langrois vers les gymnases langrois

Une nouvelle mesure, cette année, concerne les aides spécifiques aux transports des collégiens langrois vers les gymnases langrois. En effet, la ville de Langres transportait, jusqu'alors, à titre gracieux, les collégiens langrois vers les gymnases de la ville, en vue de pratiquer l'éducation physique et sportive. Lesdits gymnases ne se situant pas à proximité des collèges, un transport en commun était donc nécessaire. S'agissant des dépenses relatives à la pédagogie et obligatoires pour le Département, une dotation affectée sera versée aux collèges langrois sur présentation des factures des transporteurs.

L'inscription au budget primitif 2021 est un crédit de 51 000 euros.

Actions volontaires en faveur des collégiens

Elles concernent les déplacements de collégiens haut-marnais à Andilly, au Grand Jardin, à Metallurgic Park, au Mémorial, aux Archives départementales ou lors d'actions spécifiques telles que le Forum de l'Orientation. Le Département prend alors en charge les frais de transport de tous ces collégiens. Il défraie également les établissements des frais d'entrée des collégiens haut-marnais, comme c'est le cas, par exemple, au Mémorial Charles de Gaulle.

Il vous est donc proposé de poursuivre notre soutien à ces opérations, en inscrivant un crédit de 23 000 euros.

Collèges hors les murs

Ce dispositif particulier qui existe depuis 1998 à Saint-Dizier et depuis 2007, à Chaumont, permet le repérage précoce des jeunes en difficulté. Le séjour au sein de ces classes relais doit permettre à l'élève de se réinvestir durablement dans l'apprentissage scolaire, de favoriser, si nécessaire, son insertion professionnelle, par la réalisation de stages en entreprises, et de lui redonner des repères, afin qu'il retrouve des rapports sociaux normalisés.

Il vous est donc proposé de poursuivre notre soutien à cette opération, en attribuant une participation de 7 000 euros pour chaque dispositif : un à La Noue, à Saint-Dizier et l'autre au collège Saint-Saëns, à Chaumont et d'inscrire un crédit de 14 000 euros.

École ouverte

Ce dispositif permet aux établissements volontaires des quartiers défavorisés ou des zones rurales d'ouvrir, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, afin d'offrir, à des jeunes, des activités de détente, sportives et culturelles, organisées par des professionnels de l'éducation. L'Éducation nationale accorde des crédits nécessaires pour la rémunération des personnels et les activités des enfants, le Conseil départemental, par sa participation, prend en charge le transport des enfants entre leur domicile et le collège.

Il vous est proposé d'inscrire un budget primitif 2022 de 1 000 euros pour financer ce transport.

Participation aux frais de fonctionnement des gymnases

Le Département participe aux dépenses de fonctionnement des gymnases communaux, intercommunaux ou régionaux, au prorata du taux d'utilisation des locaux par les collèges, par le biais d'une convention avec les collectivités concernées.

Il vous est donc proposé d'inscrire, au BP 2022, une somme de 200 000 euros à cette fin.

Participation aux frais de fonctionnement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et adhésion à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

Plusieurs collèges du Département ont développé des sections pédagogiques « jeunes sapeurs-pompiers ». Elles nécessitent un équipement spécifique, notamment l'achat de tenues et de matériels divers. L'engagement global du Département se monte à 700 euros par collégien inscrit en section JSP. À ce jour, une trentaine de collégiens sont concernés. Cette somme se ventile en fonctionnement et en investissement pour l'achat des tenues et du matériel pédagogique également apporté.

Il vous est proposé d'approuver un modèle de convention à intervenir entre le Département, le SDIS de la Haute-Marne, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers s'inscrivant dans le développement d'une section optionnelle de jeunes sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, il vous est proposé d'adhérer à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute-Marne et d'inscrire, au BP, un crédit de 1 950 euros, correspondant à cette adhésion.

Soutien aux partenaires du monde éducatif

Ce soutien représente un budget global de 205 000 euros, qui s'articule de la manière suivante.

Pour Canopé Haute-Marne, la participation financière du Conseil départemental au fonctionnement de cette structure n'a pas de caractère obligatoire et relève d'une politique volontaire du Département. Canopé Haute-Marne a pour missions essentielles l'aide, la sensibilisation et la formation des enseignants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Dans ce cadre, ils contribuent, notamment, à la formation des enseignants dans le domaine des Espaces numériques de Travail (ENT) et accompagnent le Département dans la mise en place des TICE dans les collèges, notamment les tablettes. Il apparaît opportun que Canopé Haute-Marne puisse poursuivre sa contribution à la formation des enseignants dans ces domaines de compétences et il se doit également d'être notre partenaire dans notre réflexion dans les aménagements innovants de nos collèges en devenir.

M. le PRÉSIDENT : Madame BRASSEUR, je vous prie d'aller à l'essentiel du rapport.

Mme Céline BRASSEUR : Je n'en réalise pas une lecture exhaustive : j'essaie d'apporter les explications qui s'imposent.

M. le PRÉSIDENT : Je vous demande d'aller à l'essentiel, car nous avons tous lu ces rapports.

Mme Céline BRASSEUR : Pour Canopé, il vous est proposé d'inscrire un budget de 50 000 euros, en fonctionnement, un soutien à l'investissement est également proposé.

Le CCHM gère les bases nautiques de Braucourt, du Lac du Der et de la Liez. Cette association organise des cycles de découverte et d'initiation à la pratique de la voile à destination des scolaires et des jeunes. Pour ces activités, il vous est proposé, comme l'année précédente, de participer aux frais du siège de Chaumont, aux actions de formation des cadres et aux assurances, ainsi qu'aux salaires des personnels saisonniers ou occasionnels, pour 125 000 euros. Le budget total serait donc de 155 000 euros pour cette association.

Recettes de fonctionnement

Le Département assure la gestion du Fonds départemental de rémunération des

personnels, qui est alimenté par une cotisation sur les recettes issues des services d'hébergement des collèges publics de Haute-Marne. Ce fonds est destiné à la rémunération des personnels techniques.

Il vous est donc proposé d'inscrire, en recettes, le montant estimé des prélèvements, soit 650 000 euros.

Dépenses d'investissement

Certaines dispositions du code de l'éducation précisent que les établissements d'enseignement général du second degré privés sous contrat d'association peuvent obtenir, des collectivités territoriales, une subvention d'investissement n'excédant pas le dixième des dépenses. En application de cette disposition, le Département aide, depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement général privés, ainsi que, de manière volontaire, les établissements agricoles privés, les MFR, à financer leurs investissements.

Il vous est donc demandé d'inscrire, pour cette nouvelle année, un crédit de 140 000 euros, pour subventionner ces investissements.

Achat des mobiliers et matériels dans les collèges publics

Le Département procède au renouvellement du matériel défectueux et obsolète des collèges du département. Il vous est proposé de poursuivre le renouvellement de ces mobiliers et matériels en inscrivant un budget de 750 000 euros. Ces crédits sont gérés par la Direction de l'Éducation. En revanche, la compétence relative aux premiers achats pour les reconstructions des collèges relève de la Direction des bâtiments.

Espaces numériques de Travail (ENT)

Ces ENT sont des sites dédiés à la communauté éducative où figurent des ressources pédagogiques, mais également l'ensemble des données intéressant l'activité éducative (agendas, absences, cahiers de textes, liaisons avec les familles). L'ENT est accessible aux enseignants et aux personnels des collèges, ainsi qu'aux élèves et aux parents d'élèves.

Il vous est proposé un crédit de paiement en 2022 de 36 500 euros correspondants aux 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire et pour le 1^{er} trimestre 2022.

Soutien aux investissements des partenaires du monde éducatif

Pour Canopé, qui investit dans du matériel collectif qu'il mutualise, sous forme de mallettes thématiques, un budget de 15 000 euros vous est proposé.

Pour l'école de voile de la Liez, à Peigney, et celle du Der à Braucourt, pour du renouvellement de matériel, il vous est demandé d'inscrire 15 000 euros au budget.

Pour la section des jeunes sapeurs-pompiers, la subvention d'équipement à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers, le crédit s'élèvera à 19 050 euros.

Prêts étudiants

C'est un dispositif d'aide aux étudiants sous forme de prêts sans intérêts qui a été arrêté en 2015. Il vous est demandé d'inscrire une dépense d'investissement de 10 000 euros.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la VI^e Commission du 18 novembre 2021, le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur toutes ces propositions budgétaires.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame BRASSEUR. Madame GUINOISEAU.

Mme Domithile GUINOISEAU : Je ne prendrai pas part au vote concernant les collèges Estic et Don Bosco.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON.

Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON : Je ne prendrai pas part au vote concernant le CCHM.

M. le PRÉSIDENT : Très bien. Monsieur GENDROT a une question.

M. Bernard GENDROT : Outre les collégiens de Joinville et d'Anne Frank, ceux de Fayl-Billot fréquentent également le service de restauration des lycées. Or ils ne sont pas mentionnés.

M. le PRÉSIDENT : S'agit-il d'un oubli ?

Mme Céline BRASSEUR : Non, ce lycée agricole relève du ministère de l'Agriculture.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : Concernant la somme attribuée par repas pour les collégiens, selon notre technicien Agrilocal, le coût actuel des denrées a quelque peu explosé et le « bien manger » représente un certain prix. Certains collèges pourraient peut-être réfléchir à la manière de réaliser des économies en termes de portions, etc. Si nous voulons soutenir notre politique, nous serons en difficulté entre la somme attribuée par repas et le coût de revient d'un repas.

M. le PRÉSIDENT : Il a été prouvé que les produits locaux n'étaient pas plus onéreux que les autres.

Mme Céline BRASSEUR : De plus, cela dépend du mode de gestion de chaque collège.

M. Laurent GOUVERNEUR : Certes, mais de là à dire que cela coûte moins cher en produits locaux, le « bien manger » est rarement moins onéreux que les produits tout prêts.

M. le PRÉSIDENT : Les dernières études démontrent le contraire.

M. Laurent GOUVERNEUR : Telles sont les remontées des gestionnaires qui dépendront prochainement de nous.

M. le PRÉSIDENT : C'est effectivement ce que l'on vous dit, mais cela ne prouve pas que c'est vrai. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc au vote ce budget Education. J'ai bien noté les personnes qui ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°VI-2 est adopté.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Mesdames Catherine PAZDZIOR-VIGNERON et Domithile GUINOISEAU, ainsi que Monsieur Franck RAIMBAULT (neutralisation du pouvoir donné à Mme GUINOISEAU) ne prennent pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2022 de l'action sociale départementale

Rapport n°VII-2

M. le PRÉSIDENT : Nous abordons à présent le budget le plus important du Département. Pour ce faire, je laisse la parole à Madame Rachel BLANC, qui va présenter le budget primitif 2022 de l'aide sociale, d'un peu plus de 110 millions d'euros, soit 60 % de notre budget de fonctionnement.

Mme Rachel BLANC : En effet, j'ai l'honneur de vous présenter le budget global de l'aide sociale, qui est présenté à plus de 112 millions d'euros, pour 2022, en hausse de 4,18 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2021, quand les recettes ont augmenté de 3,23 %. La charge nette évolue donc de 4,5 %.

Nos solidarités sociales représentent 60 % du budget à présent. Pour le Département, chef de file des solidarités, c'est un budget considérable, mais nous devons absolument, ensemble, admettre aujourd'hui son caractère volontariste et innovant, comme le prouvent les nouveaux services offerts aux Haut-Marnais. Elles transcrivent la politique volontariste du Département d'accompagner de façon encore plus soutenue les habitants de notre département, dans un contexte inédit de crise sanitaire.

L'action sociale départementale accompagne le parcours d'une vie, de la petite enfance jusqu'à l'avancée en âge, au domicile et en établissement, avec, pour objectif, la préservation des capacités de chacun pour la plus grande autonomie des habitants, pour l'inclusion et la favorisation du pouvoir d'agir des usagers. Ces axes forts seront développés dans le schéma inédit de l'enfance, la jeunesse et l'insertion professionnelle 2022-2026 que la VII^e Commission est en train d'élaborer.

Le dynamisme de notre politique départementale se concrétise, en 2022, par une nouvelle contractualisation avec l'État, pour la prévention et la protection de l'enfance, ainsi que pour la poursuite des actions de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, ce sont 1 138 enfants qui ont bénéficié de bilans de santé en école maternelle, avec la protection maternelle et infantile, 2 405 personnes âgées et 1 467 personnes en situation de handicap qui sont accompagnées pour préserver leur autonomie, 4 228 personnes qui sont accompagnées dans leur parcours d'insertion et 1 161 enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Nos dépenses de fonctionnement, soit 98 % de notre budget, augmentent de 3,9 % par rapport aux réalisés prévisionnels, pour financer de nouvelles offres et accompagner les habitants. Il s'agit, notamment, des établissements et des services sociaux et médicosociaux, pour 51 %, c'est-à-dire une offre de services territorialisée, au service des personnes accueillies en établissements ou accompagnées par des services annexes. Il s'agit aussi, directement, des bénéficiaires. Comme vous le savez, trois allocations individuelles de solidarité représentent 33 % de notre budget, c'est-à-dire le RSA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le budget 2022 de l'aide sociale est un marqueur politique volontariste, qui répond aux besoins des Haut-Marnais, Monsieur le Président l'a rappelé dans ses propos liminaires. Notre volonté est de continuer à innover dans le champ de la santé, notamment grâce au projet e-Haute-Marne Santé, par exemple, pour faciliter l'accès aux soins des Haut-Marnais, avec des cabinets médicaux mobiles, que nous avons peut-être à expérimenter, avec le coaching parental, dès la naissance, pour accompagner les mamans et faire en sorte qu'elles s'éloignent de la protection de l'enfance lorsqu'elles rencontrent des difficultés pour accueillir l'enfant et enfin, une expérimentation avec les téléconsultations dans les EHPAD.

Il y a, par ailleurs, le soutien à l'activité économique que représente l'offre de services, avec un taux d'évolution des dépenses proposées à hauteur de 0,8 % au maximum, le soutien à l'investissement dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées, axe fort de notre politique pour les EHPAD et le soutien à l'investissement immobilier pour tous les établissements sociaux et médicosociaux. Cela concerne, par exemple, la Maison de l'Enfance à Caractère social (MECS) de Saint-Dizier, qui ouvrira en janvier.

En outre, le développement de l'innovation sociale favorise le retour à l'emploi, par le biais de différents contrats que nous passons, par exemple, le contrat sur le Plan Pauvreté et le Schéma sur la Protection de l'Enfance.

Le déploiement de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée permet une meilleure inclusion des personnes fragiles, par l'âge ou le handicap. C'est le cas, par exemple, du projet de Bologne.

Le rapport qui vous a été remis présente les différents types de dépenses par public et les justifications techniques et politiques des évolutions proposées.

Dépenses liées à l'insertion, au logement et à l'action sociale

Elles représentent la part la plus importante de ce budget Solidarités, avec 30,6 millions d'euros, soit 27,7 %, en évolution de 2,12 % par rapport au budget primitif de 2021. L'essentiel permet le financement du revenu de solidarité active (RSA), pour un nombre d'allocataires revenu au niveau d'avant la crise sanitaire, ce qui est plutôt encourageant. Ceci résulte du plein emploi à Langres et Chaumont et des espoirs en la matière dans l'arrondissement de Saint-Dizier, où des créations d'entreprises nous permettront d'expérimenter des dispositifs avec les bénéficiaires du RSA, de même que le développement de certaines entreprises.

Dépenses à destination des personnes âgées

Elles représentent 26,3 millions d'euros, soit 23,8 % de notre budget, dont près de la moitié pour accompagner le maintien à domicile, l'autre partie pour soutenir l'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Dépenses en faveur des personnes en situation de handicap

Elles s'établissent à 27,2 millions d'euros, soit 24,6 % de notre budget, dont plus des deux tiers pour l'accueil en établissements (foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers d'accueil médicalisés). L'année 2022 favorisera le déploiement de nouvelles offres dans le domaine du handicap, notamment pour prévenir le départ en Belgique des situations les plus complexes.

Dépenses pour les enfants et les familles

Elles représentent 23 % du budget soit 24,4 millions d'euros, dont la majorité permet de soutenir nos assistants familiaux dans l'exercice de leurs fonctions. Cela représente 11,45 millions d'euros. Ce budget intègre également le programme de prévention et de soutien à la parentalité, ainsi qu'une extension des capacités d'accueil en établissements. Il prévoit l'ouverture, le 7 janvier, d'une Maison d'Enfants à Caractère Social à Saint-Dizier, qui pourra accueillir vingt jeunes en accueil de nuit et deux accueils de jour. Enfin, ce budget prévoit l'extension de la capacité d'accueil des enfants à Wassy et à Langres au sein de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), à raison de dix places. Enfin, ce budget comprend une hausse du nombre d'heures des techniciens de l'intervention sociale et familiale, afin d'améliorer le suivi des familles et des jeunes à leur domicile.

Dépenses d'investissement

Elles s'établissent à 1 520 000 euros, soit plus de 30,4 %, dont le programme de soutien mobilier en établissement d'hébergement pour personnes âgées et le soutien immobilier des établissements et services médicosociaux.

Recettes

Elles s'établissent à 27,58 millions d'euros et sont en hausse, du fait, notamment, des compensations sur l'Allocation personnalisée d'Autonomie.

Par ailleurs, les compensations accordées par l'État pour le versement des Allocations individuelles de Solidarité (AIS) représentent 57 % de la dépense pour 2022.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e Commission, le 16 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la première Vice-Présidente pour la présentation de ce budget qui, effectivement, pèse lourd sur le budget du Conseil départemental, conformément à la mission qui nous est confiée par l'État, consistant à accompagner les plus fragiles. Je souhaite que nous continuions à travailler de cette façon, dans la proximité avec les Haut-Marnais. Ces dépenses sont, certes, sans cesse en augmentation, mais c'est parce que nous ajoutons de nouveaux services et des accompagnements supplémentaires. Je pense que nous pouvons être fiers de l'accompagnement que nous proposons aux Haut-Marnais. C'est là l'action la plus difficile de nos agents que, régulièrement, je salue.

Ce budget d'action sociale suscite-t-il des demandes d'intervention ? Ce n'est pas le cas. Je le soumets donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°2 de la VII^e commission est adopté.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux pour les enfants confiés au titre de l'année 2022

Rapport n°VII-1

M. le PRÉSIDENT : Je donne à présent la parole à la Présidente de la Commission, Madame LEDUC, qui va nous présenter le rapport relatif à la rémunération des assistants familiaux et aux indemnités versées pour les enfants confiés au titre de l'année 2022.

Mme Anne LEDUC : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la rémunération des assistants familiaux et les indemnités versées aux assistants familiaux et pour les enfants confiés au titre de l'année 2022.

Comme chaque année, le Conseil départemental doit se prononcer sur le montant de ces rémunérations et sur ces indemnités.

Monsieur le Président du Conseil départemental, après avoir recueilli l'avis favorable de la VII^e Commission, le 16 novembre 2021, formule trois propositions pour 2022 :

- en ce qui concerne l'indemnité des assistantes familiales, l'indemnité d'entretien et les majorations de salaire en cas de sujétion exceptionnelle, il vous est proposé d'aligner les montants 2022 sur les montants minima fixés par la réglementation en vigueur ; cet alignement ne signifie pas que la rémunération et l'indemnité d'entretien versée n'évolueront pas en 2022, ces montants étant fixés en nombre de salaires minimums de croissance horaire ou en nombre minimum garanti ; par ailleurs, ces montants pourraient évoluer en cas d'adoption de la loi TAQUET sur la protection de l'enfance ;
- en ce qui concerne les indemnités versées aux assistants familiaux et aux personnes accueillant les enfants, il vous est globalement proposé de maintenir les montants de l'année précédente, à l'exception d'une partie d'entre elles, qui seront revalorisées. Il s'agit de l'allocation mensuelle d'habillement, de l'allocation d'habillement d'urgence, de l'argent de poche et de l'allocation dite de cadeaux de Noël ; il vous est proposé de maintenir les principes de prise en charge des montants arrêtés en 2021 concernant l'allocation de réussite à un examen scolaire ou professionnel, l'indemnité de loisir, l'indemnité annuelle de rentrée scolaire, les sorties et voyages scolaires, les frais de santé des enfants confiés, les

déplacements des jeunes en apprentissage.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame LEDUC. J'ai également évoqué, ce matin, la question des assistants familiaux et la politique que nous entendons mener pour rendre ce métier attractif et valorisant. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. Je sou mets donc au vote ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport n°1 de la VII^e Commission est adopté.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget 2022 de la culture, des sports et du monde associatif

Rapport n° VIII-1

M. le PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président KHALAL va nous présenter le budget primitif de cette VIII^e Commission.

M. Mokhtar KAHLAL : Merci, Monsieur le Président. Tout comme l'action sociale, la culture et le sport accompagnent les habitants tout au long de leur vie et permettent la création voire le renforcement du lien social. Ces politiques publiques que nous portons contribuent à la découverte de l'autre et sont déterminantes pour la bonne santé de nos habitants. Elles constituent également un facteur d'attractivité important et concourent à l'installation de nouvelles populations.

Leurs objectifs, en lien avec nos valeurs, doivent unir les acteurs du territoire et fonder nos actions en 2022. Ainsi, des solidarités culturelles et sportives représentent 1,1 % du budget départemental.

Le budget total de fonctionnement consacré à nos politiques culturelles, sportives et de soutien au monde associatif est proposé à hauteur de 2,23 millions d'euros pour 2022, soit une hausse de 3,4 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2021.

Les évolutions proposées transcrivent la politique volontariste du Département d'appliquer sa propre politique culturelle à des équipements structurants et structurés, comme la médiathèque départementale, les Archives départementales, la Conservation départementale et le Château du Grand Jardin, ainsi que de soutenir des projets de partenaires institutionnels et associatifs, dans un contexte inédit de crise sanitaire.

Le budget 2022 consacré à la politique culturelle, 1,24 million d'euros, permettra de développer des projets de nos services culturels départementaux et d'innover pour 256 725 euros, avec en particulier :

- une étude, afin d'établir des scénarios pour la préservation et la valorisation du Château du Grand Jardin et celui du site archéologique d'Andilly-en-Bassigny ;
- un accompagnement pour établir le futur plan départemental de la lecture publique 2022-2026 ;

et de soutenir nos partenaires (associations, collectivités) qui sont au nombre d'environ 400

en 2021, pour une somme de 988 000 euros.

Notre action en faveur de la culture se concrétise également par des crédits d'investissement à hauteur de 537 300 euros, en particulier :

- le soutien à l'investissement des partenaires, pour 130 000 euros ;
- le soutien au patrimoine culturel, pour 43 500 euros ;
- l'acquisition de documents et de ressources numériques de la médiathèque départementale, pour 202 800 euros ;
- le soutien aux missions des Archives départementales et son nouveau projet de traitement externalisé des fonds, pour 123 000 euros.

Les recettes attendues sont essentiellement celles de l'État, à hauteur de 46 000 euros, pour soutenir nos projets culturels.

S'agissant de la vie associative, les dépenses restent stables, à hauteur de 260 000 euros, avec le renouvellement des partenariats ayant prouvé leur intérêt pendant la crise sanitaire, le soutien aux manifestations d'envergure départementale, à hauteur de 80 000 euros, les dotations cantonales, à hauteur de 76 000 euros, le partenariat avec l'association des Maires de Haute-Marne, pour 67 000 euros, diverses cotisations et soutiens, à hauteur de 30 245 euros.

Notre politique sportive dynamique s'attache autant à soutenir la pratique professionnelle, comme moteur, que les actions auprès des clubs et des comités. Ainsi, près de 730 000 euros seront répartis entre :

les actions en faveur de la jeunesse, comme l'aide au brevet d'aptitude (BAFA) et les sports scolaires, pour 96 170 euros - comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans votre propos introductif, la jeunesse est une priorité pour notre Département et je proposerai, à la VIIIe Commission, de travailler sur un projet expérimental porté dans le nord autour du BAFA, que nous essaierons d'essaimer sur l'ensemble du territoire ;

- l'aide aux athlètes, pour 23 500 euros ;
- les partenaires du sport pour 610 000 euros ;
- les clubs locaux et de haut niveau seront soutenus à hauteur de 400 000 euros ;
- les comités sportifs, à hauteur de 143 000 euros ;
- les organisations de manifestations officielles, à hauteur de 67 000 euros.

En 2022, une nouvelle action de promotion de l'activité de la pêche, qui contribue à la préservation des sites naturels, sera engagée avec la Fédération départementale. Son coût est estimé à 15 000 euros, soit une participation de 5 euros par carte de pêche à destination des jeunes de moins de 18 ans, sachant que nous évaluons à peu près à 3 000 le nombre de licenciés.

En 2022, cette politique dynamique se traduira également par l'animation autour du label Terre de Jeux 2024, pour faire vivre les JO en Haute-Marne. Lors du congrès des Départements de France, le Président LACROIX a rappelé, au Président ESTANGUET, sa volonté d'accueillir la flamme olympique en Haute-Marne.

Enfin, le budget d'investissement à hauteur de 55 000 euros permettra de soutenir les investissements et les études en faveur de l'activité sportive dans le Département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^e Commission, le 26 novembre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions ?
Madame COLOMBO.

Mme Karine COLOMBO : Je ne prends pas part au vote, par rapport à Arts vivants.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je ne prends pas part au vote par rapport à l'AMF 52.

M. le PRÉSIDENT : C'est noté. Je sou mets au vote ce budget de la VIII^e Commission. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n°1 de la VIII^e Commission est adopté. Je vous remercie.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Mesdames Anne-Marie NEDELEC et Karine COLOMBO ne prennent pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2022 - Équilibre général

Rapport n°1-9

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole au premier Vice-Président en charge du budget, pour la présentation de ce dernier rapport de la séance plénière.

M. Bernard GENDROT : Je m'efforcerai d'être synthétique.

À l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2022 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses et des recettes de la collectivité constituant l'équilibre général soumis à votre approbation.

Le budget primitif 2022 a été construit en tenant compte des éléments de contexte suivants :

la mise en œuvre des principales options telles que définies dans le débat d'orientation budgétaire du 19 novembre 2021 avec un budget primitif 2022 s'attachant à trouver un juste équilibre entre les moyens disponibles et les missions du Département qu'elles relèvent du domaine de ses compétences obligatoires ou des actions facultatives, mais volontaristes que la collectivité souhaite impulser ;

- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissement « Cap 2030 » d'un montant actualisé de 540 millions d'euros en programmant des travaux et études qui préparent l'avenir ;
- un effet de ciseau attendu sur la section de fonctionnement se traduisant par une contraction probable du niveau d'autofinancement de la collectivité, mais restant dans l'objectif cible d'environ 25 millions d'euros annuels ;
- enfin, un encours de dette du Département, en hausse progressive sur les prochaines années, mais qui autorise une capacité d'investissement puissante pour la poursuite de « Cap 2030 ».

Au final, ce budget primitif 2022 qui vous est proposé concilie trois objectifs :

- satisfaire les besoins supplémentaires des politiques publiques majeures ;
- proposer quelques actions d'interventions nouvelles et pertinentes ;
- assurer l'avenir du territoire par un effort volontariste d'investissement.

Synthétiquement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel

de 24,5 millions d'euros, les recettes attendues s'établissant à 211,2 millions d'euros, pour un niveau de dépenses arrêté à 186,7 millions d'euros. L'évolution contrastée des recettes, notamment en raison de l'impact différé de la crise sanitaire débutée en 2020, ne permettra pas de compenser totalement la hausse marquée des dépenses à caractère social dont la progression importante des moyens consacrés à la politique de protection de l'enfance.

Les dépenses de la section d'investissement arrêtées à 67,8 millions d'euros (dont 62,2 millions d'euros hors remboursement du capital de la dette) traduisent la poursuite de la mise en œuvre de « Cap 2030 » davantage orientée sur une phase programmation en 2022, préalable au lancement d'un nouveau cycle intensif d'investissements dès 2023.

En 2022, le Département consacrera 18 millions d'euros à des opérations de voirie, 2,7 millions d'euros, pour finaliser la reconstruction du groupement de gendarmerie de Chaumont, 7,5 millions d'euros, dans la rénovation des collèges, dont 2,7 millions d'euros, consacrés à la fin des travaux de l'ensemble scolaire à Joinville, 7,9 millions d'euros, pour des travaux de bâtiments comme la réhabilitation de l'école de voile de la Liez, le chalet de la Mazerie, les centres d'exploitation ou des bâtiments sociaux. Ces investissements seront complétés par les travaux de viabilisation et d'aménagement du Parc aux Daims pour 1,4 million d'euros et par la prise en charge, à hauteur de 50 % de la part des EPCI dans le cadre de la réalisation de la phase 2 du FTTH pour un montant de 1 million d'euros.

Le soutien aux investissements des partenaires du Département est également consolidé et mobilisera un crédit de près de 18 millions d'euros, dont 10,3 millions d'euros à destination des structures communales et intercommunales, 2 millions d'euros, pour les travaux de casernement et équipements du SDIS et 900 000 euros, pour le soutien aux investissements mobiliers et immobiliers des établissements sociaux et médicosociaux.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 5,6 millions d'euros, pour un encours de dette de 32,2 millions d'euros, au 1er janvier 2022. Nous sommes donc peu endettés.

L'ensemble des investissements programmés en 2022 est financé par trois types de ressources :

- des recettes propres d'investissement de 22,9 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros de subventions du GIP Haute-Marne) ;
- un autofinancement affecté de 24,5 millions d'euros pour le solde ;
- soit 20,4 millions d'euros de recours à un emprunt prévisionnel d'équilibre.

Ce programme d'investissement est conforté par un niveau d'encours de dette faible s'établissant à 32,2 millions d'euros au 1er janvier 2022 et représentant une capacité de désendettement inférieure à un an.

En conclusion, le budget primitif 2022 qui vous est soumis est en équilibre réel, les dépenses totales de 254,6 millions d'euros étant financées par des recettes exhaustives évaluées sincèrement et prudemment à hauteur de 234,2 millions d'euros, un emprunt prévisionnel de 20,4 millions d'euros assurant l'équilibre général.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le montant total des dépenses et recettes du budget principal du Conseil départemental pour l'exercice 2022, ainsi que sur les conditions de l'équilibre général, qui ont recueilli un avis favorable de la 1^e commission, le 22 novembre 2021.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le premier Vice-Président. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce budget ? Madame Laurence ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous nous abstiendrons naturellement.

M. le PRÉSIDENT : Ce n'est pas naturel !

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Si, c'est naturel, comme je l'ai expliqué lors de mon intervention en début de séance. J'imagine que les parties du budget qui font mention à Animal'Explora seront modifiées en conséquence.

M. le PRÉSIDENT : Il ne faut pas confondre Animal'Explora et les travaux conséquents programmés dans le parc, que nous avons l'obligation de réaliser, car ils maintiennent les animaux en sécurité et dans le respect de la convention qui nous lie avec la commune de Châteauvillain.

Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je sou mets donc au vote ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Le budget 2022 du Conseil départemental est adopté, je vous remercie pour votre confiance.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (Madame Laurence ROBERT-DEHAULT et

Monsieur Michel KARAKULA)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant pouvoir continuer à avancer pour notre département. Je lève cette séance et ouvre immédiatement celle qui concerne la Commission permanente.

La séance plénière est levée à 15h00.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 8 avril 2022	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 4
OBJET :	
Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

Monsieur Michel ANDRE, Madame Rachel BLANC, Madame Celine BRASSEUR, Madame Magali CARTAGENA, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Bernard GENDROT, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Madame Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Paul FOURNIE à Madame Celine BRASSEUR
Monsieur Laurent GOUVERNEUR à Madame Anne LEDUC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'avis favorable de la Ire commission du 14 mars 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Bernard Gendrot, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que le vote en autorisation de programme et en crédits de paiement est nécessaire au montage et à la réalisation d'opérations pluriannuelles,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

- **d'autoriser** la création de deux autorisations de programme pour un montant total de 1 200 000 €, se répartissant comme suit :

Libellé autorisation de programme	Montant proposé	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
		CP 2022	CP 2023	CP 2024
Hôtel du commerce Nogent	200 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €
Réhabilitation site de Droyes	1 000 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €
TOTAL	1 200 000,00 €	120 000,00 €	600 000,00 €	480 000,00 €

- **de modifier** une autorisation de programme pour un montant total de 500 000 €, ainsi qu'il suit :

Libellé autorisation de programme	Montant initial	Mouvement proposé	Nouveau montant
Mouvement sur AP		500 000,00 €	
Chalet de la Mazerie	4 500 000,00 €	+ 500 000,00 €	5 000 000,00 €

- **de prendre acte** du tableau général des autorisations de programme et d'engagement annexé et la ventilation des crédits de paiement par année.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Monsieur Michel KARAKULA, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 8 avril 2022

LE PRÉSIDENT,

Nicolas LACROIX

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV

C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	613 852 298,03	1 700 000,00	615 552 298,03	385 614 290,50	51 150 709,78	114 169 883,12	58 909 658,96
P015E30 2007 Aides aux communes	4 984 475,05	0,00	4 984 475,05	4 969 219,93	0,00	15 255,12	0,00
P015E62 2009 aides aux communes	4 383 255,47	0,00	4 383 255,47	4 376 153,85	0,00	7 101,62	0,00
P015E65 2010 Aides aux communes	4 838 997,86	0,00	4 838 997,86	4 804 326,78	2 300,00	31 457,87	0,00
P015E70 2011 Aides aux communes	5 436 617,74	0,00	5 436 617,74	5 328 837,13	0,00	107 194,36	0,00
P015E74 2012 Aides aux communes	5 088 321,69	0,00	5 088 321,69	4 982 934,84	0,00	104 726,85	0,00
P015E78 2013 Aides aux communes	5 392 655,79	0,00	5 392 655,79	5 171 808,34	0,00	213 347,45	0,00
P019E65 2013 Monuments historiques classés	188 655,69	0,00	188 655,69	173 664,69	0,00	14 991,00	0,00
P015E82 2014 Aides aux communes	5 027 634,08	0,00	5 027 634,08	4 800 820,29	55 955,00	158 976,66	11 882,13
P015E86 2015 Aides aux communes	4 750 592,96	0,00	4 750 592,96	4 496 236,56	106 745,00	147 611,40	0,00
P019E76 2015 Monuments historiques classés	198 760,00	0,00	198 760,00	186 779,00	11 981,00	0,00	0,00
P177E01 2016 AIDES AUX COMMUNES	6 587 173,21	0,00	6 587 173,21	5 589 360,61	321 439,00	557 590,08	118 783,52
P177E05 2017 AIDES AUX COMMUNES	5 133 128,24	0,00	5 133 128,24	4 284 464,12	179 061,00	548 673,82	120 929,30
P177E06 2018 AIDES AUX COMMUNES	5 387 915,05	0,00	5 387 915,05	3 772 672,82	622 500,00	876 744,35	112 505,39
P031E35 AFAF Changey	200 000,00	0,00	200 000,00	153 066,39	15 000,00	26 565,14	0,00
P114E16 AP - Vectorisation du cadastre	155 374,48	0,00	155 374,48	68 769,91	50 000,00	31 230,09	0,00
P027E111 Acquisition de véhicules, engins et matériels - 2019-2023	6 850 000,00	0,00	6 850 000,00	3 698 235,91	2 518 000,00	567 519,41	0,00
P085E49 Actions Spé ENS invt 2022-2024	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	390 000,00	255 000,00	255 000,00
P030E19 Aides aux communes 2003	297 046,89	0,00	297 046,89	275 593,31	0,00	21 453,58	0,00
P031E12 Aides aux communes 2003	372 820,00	0,00	372 820,00	361 922,02	0,00	1 326,95	0,00
P047E70 Aides à l'invnt 2022-2024	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	95 000,00	102 500,00	102 500,00
P085E48 Aménagement aires partagées sur chemin de halage	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00
P015E88 Aménagement avenue de Turenne - Langres	1 370 000,00	0,00	1 370 000,00	1 364 254,33	0,00	44,26	0,00
P027E116 Aménagement parking covoiturage échangeurs autoroutiers	350 000,00	0,00	350 000,00	34 830,00	87 000,00	153 000,00	0,00
P031E31 Aménagements fonciers 2011	60 000,00	0,00	60 000,00	48 028,76	0,00	11 971,24	0,00
P031E40 Aménagements forestiers Fronville	73 683,45	0,00	73 683,45	47 284,39	10 000,00	0,00	0,00
P031E34 Aménagements forestiers Viéville	50 000,00	0,00	50 000,00	39 148,69	0,00	10 851,31	0,00
P115E53 Aménagt parcelle SALIN/Tx bât. accueil CHATEAU GD JARDIN	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 539 838,65	112 000,00	207 024,12	0,00
P030E67 Assainissement Châteauvillain	736 182,00	0,00	736 182,00	220 854,60	0,00	493 241,94	0,00
P045E121 Avances remb actions éco 2019	86 496,00	0,00	86 496,00	43 247,50	43 248,00	0,00	0,00
P027E18 CONTRAT DE PLAN	13 368 323,47	0,00	13 368 323,47	13 168 323,47	0,00	199 968,82	0,00
P027E107 Chaussées - 2019-2023	39 180 000,00	0,00	39 180 000,00	23 598 746,40	8 570 000,00	6 803 653,84	0,00
P177E07 Communes sinistrées 2018	999 986,05	0,00	999 986,05	485 169,53	200 000,00	314 816,52	0,00
P015E98 Construction Palestra Chaumont	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	2 242 925,40	280 000,00	177 074,60	0,00
P047E68 Construction nouvel abattoir	353 262,90	0,00	353 262,90	113 758,45	115 000,00	13 318,56	0,00
P028E22 Const* GENDARMERIE NOGENT	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	0,00	300 000,00	3 700 000,00	2 200 000,00
P028E18 Const* Gendarmerie CHAUMONT	22 350 000,00	0,00	22 350 000,00	19 625 732,38	2 694 036,42	0,00	0,00
P185E01 Contractualisation 2019-2021	16 800 000,00	0,00	16 800 000,00	6 827 123,06	3 899 700,00	4 477 409,03	1 575 300,00
P027E112 Contrat de développement du territoire	32 666 000,00	0,00	32 666 000,00	1 047 439,03	670 000,00	30 886 131,81	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P015E99 Contrat de revitalisation de Bologne	700 000,00	0,00	700 000,00	361 000,00	150 000,00	100 000,00	89 000,00
P115E55 Ecole de la deuxième chance	751 600,66	0,00	751 600,66	639 911,64	0,00	102 054,65	0,00
P027E109 Equipements de la route - 2019-2023	2 983 499,82	0,00	2 983 499,82	1 869 679,44	870 000,00	0,00	0,00
P027E110 Etudes, levés topo et acquisitions foncières - 2019-2023	500 000,00	0,00	500 000,00	293 321,25	110 000,00	55 848,74	0,00
P030E70 F.D.E. 2013	1 937 278,00	0,00	1 937 278,00	1 882 870,00	0,00	54 408,00	0,00
P030E64 FDE 2012	1 881 547,75	0,00	1 881 547,75	1 868 949,75	0,00	12 598,00	0,00
P030E72 FDE 2014	1 892 000,00	0,00	1 892 000,00	1 824 149,76	0,00	67 850,00	0,00
P030E74 FDE 2015	1 498 798,08	0,00	1 498 798,08	1 343 742,00	5 000,00	150 056,08	0,00
P030E76 FDE 2016	1 944 515,81	0,00	1 944 515,81	1 671 568,97	100 000,00	172 886,52	0,00
P030E78 FDE 2017	1 969 028,70	0,00	1 969 028,70	1 748 209,69	150 000,00	66 217,79	0,00
P030E82 FDE 2018	1 993 313,00	0,00	1 993 313,00	1 619 493,51	240 000,00	125 801,49	0,00
P185E02 FONDS TERRITORIAUX et THEMATIQUES	7 160 272,00	0,00	7 160 272,00	5 446 130,75	1 080 000,00	570 962,88	63 178,37
P019E38 Fondation du Patrimoine	60 000,00	0,00	60 000,00	29 485,00	12 000,00	13 000,00	0,00
P177E03 Fonds exceptionnel d'appui au FDPTP	345 525,00	0,00	345 525,00	193 707,00	95 000,00	53 513,00	0,00
P177E10 Fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'Etat	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	3 463 389,88	500 000,00	327 142,76	0,00
P185E03 Fonds territoriaux et thématiques 2020	7 050 000,00	0,00	7 050 000,00	4 001 413,52	1 761 000,00	950 263,24	333 229,04
P185E05 Fonds territoriaux et thématiques 2021	7 150 000,00	0,00	7 150 000,00	1 551 015,46	1 328 019,00	3 232 736,01	1 037 607,02
P185E08 Fonds territoriaux et thématiques 2022	7 150 000,00	0,00	7 150 000,00	0,00	1 129 000,00	3 171 000,00	2 850 000,00
P141E64 Haute-Marne Numérique phase 2 FTTH	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 921 709,00	1 000 000,00	1 078 291,00	0,00
P058E193 Hôtel Restaurant Vignory	240 000,00	0,00	240 000,00	72 000,00	65 000,00	103 000,00	0,00
P058E201 Hôtel du commerce Nogent	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
P027E115 Itinéraire cyclable le long du canal Champagne Bourgogne	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	1 419 726,62	1 330 000,00	557 826,56	3 640 000,00
P058E186 Meubles labellisés 2019	19 800,00	0,00	19 800,00	0,00	9 900,00	0,00	0,00
P058E199 Meublés labellisés	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
P115E52 Mise aux normes du Laboratoire départemental	600 000,00	0,00	600 000,00	529 901,25	0,00	70 098,75	0,00
P115E81 Mise normes accessibilité (Ad'Ap) - TOUS BATIMENTS	810 000,00	0,00	810 000,00	0,00	180 000,00	325 800,00	304 200,00
P014E61 Mise normes accessibilité (Ad'Ap) - TOUS COLLEGES	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	180 000,00	134 000,00	586 000,00
P019E85 Mobilier culturel subv 2020	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	18 304,07	0,00
P027E106 Modernisation du réseau principal - 2019-2023	9 500 000,00	0,00	9 500 000,00	166 510,74	72 000,00	9 248 896,42	0,00
P115E70 Mémorial Charles de Gaulle	1 680 000,00	0,00	1 680 000,00	1 296 164,19	250 000,00	109 433,00	0,00
P188E01 Nouveau projet AE - frais d'AMO	380 000,00	0,00	380 000,00	267 462,00	0,00	10 786,60	8 500,00
P027E113 Opérations de sécurité - 2019-2023	10 900 000,00	0,00	10 900 000,00	3 669 853,11	867 000,00	5 900 922,27	0,00
P115E82 Opérations invt. identifiées - TS BATIMENTS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	799 445,97	515 554,03	1 685 000,00
P014E62 Opérations invt. identifiées-TOUS COLLEGES	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00	1 249 600,00	1 550 400,00	4 700 000,00
P027E108 Ouvrages d'art - 2019-2023	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	7 787 095,96	3 080 000,00	9 563 130,83	0,00
P058E195 PDIPR 2021	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00
P058E198 PDIPR 2022	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00	10 000,00	6 400,00	0,00
P058E192 PETR 2020	136 770,00	0,00	136 770,00	0,00	50 000,00	86 770,00	0,00
P058E200 PETR invt 2021	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	70 000,00	20 000,00
P151E08 Plan de modernisation des CE	33 900 000,00	0,00	33 900 000,00	18 292 766,59	1 483 566,39	5 199 675,98	8 462 718,65
P056E04 Politique de sortie d'insalubrité des logements	90 000,00	0,00	90 000,00	70 775,05	0,00	14 224,95	0,00
P056E11 Politique de sortie d'insalubrité des logements 2022	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
P020E05 Projet E-Meuse Santé investissement	900 000,00	0,00	900 000,00	180 000,00	90 000,00	90 000,00	540 000,00
P030E81 Protection captage eau 2018	10 000,00	0,00	10 000,00	4 010,00	0,00	3 990,00	0,00
P085E39 Protection captage eau 2020	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	7 000,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P085E41 Protection captage eau 2021	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	7 000,00	0,00
P030E36 Protection captages eau 2007	19 312,00	0,00	19 312,00	5 735,00	0,00	13 577,00	0,00
P030E61 Protection captages eau 2011	48 797,00	0,00	48 797,00	11 464,00	2 000,00	35 333,00	0,00
P085E46 Protection captages eau 2022	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	3 000,00	6 000,00
P030E71 Protection des captages 2013	50 000,00	0,00	50 000,00	6 392,00	2 000,00	41 608,00	0,00
P030E73 Protection des captages 2014	30 000,00	0,00	30 000,00	3 388,00	2 000,00	22 612,00	0,00
P030E77 Protection des captages eau potable 2016	10 000,00	0,00	10 000,00	3 107,00	1 000,00	3 893,00	0,00
P028E09 Reconstruction de la gendarmerie de joinville	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	8 398 701,44	0,00	101 298,56	0,00
P031E20 Rembt 2005 (Leuchey-St Broingt)	492 482,14	0,00	492 482,14	352 646,72	60 000,00	64 942,68	0,00
P031E22 Rembt 2007 (Bourmont-Curel)	390 000,00	0,00	390 000,00	161 423,89	0,00	226 255,87	0,00
P015E97 Restauration Remparts de Langres	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	214 000,00	487 500,00	798 500,00
P057E20 Réhab. BAT. ISSARTEL	865 000,00	0,00	865 000,00	661 201,38	175 000,00	1 623,90	0,00
P115E54 Réhab. Chalet LA MAZERIE	4 500 000,00	500 000,00	5 000 000,00	2 186 791,17	2 000 000,00	803 330,65	0,00
P057E19 Réhab. Ecole Jean Moulin - Future CAS CHAUMONT	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	374 310,43	1 100 000,00	2 200 000,00	325 689,57
P115E73 Réhab. Ecole Voile LIEZ	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	71 423,40	1 000 000,00	2 996 371,40	932 205,20
P115E78 Réhab. VILLA MARLEIX	800 000,00	0,00	800 000,00	8 822,97	185 048,00	538 580,60	50 000,00
P027E97 Réhabilitation ponts mobiles sur canal	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	744 016,22	290 000,00	1 965 961,22	1 000 000,00
P185E10 Réhabilitation site de Droyes	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
P013E14 Réhab° GYMNASE INSPE	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	50 000,00	400 000,00	350 000,00
P115E71 Réhab° immeuble SIROT/Salle SCHWAB	250 000,00	0,00	250 000,00	1 755,66	50 000,00	100 000,00	80 000,00
P028E14 Rénovation des gendarmeries	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	2 196 133,47	0,00	0,21	0,00
P015E90 SCOT	151 600,00	0,00	151 600,00	113 082,18	15 000,00	23 517,82	0,00
P058E177 Syndicat Mixte Der 2018	270 000,00	0,00	270 000,00	238 850,89	30 000,00	1 149,11	0,00
P058E188 Syndicat Mixte Der 2020	270 000,00	0,00	270 000,00	117 460,53	50 000,00	102 539,13	0,00
P058E197 Syndicat Mixte Der 2022	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
P058E194 Syndicat du Der 2021	270 000,00	0,00	270 000,00	37 233,73	30 000,00	123 963,10	78 803,17
P058E181 Syndicat mixte Der 2019	270 000,00	0,00	270 000,00	181 019,18	50 000,00	38 980,82	0,00
P057E18 Travaux rénovation-CAS JOINVILLE	610 000,00	0,00	610 000,00	555 292,42	0,00	54 707,58	0,00
P019E82 mobilier culturel subv 2018	20 000,00	0,00	20 000,00	11 526,81	0,00	151,19	0,00
P019E83 mobilier culturel subv 2019	20 000,00	0,00	20 000,00	2 050,80	0,00	15 949,00	0,00
P019E89 mobilier culturel subv 2021	20 000,00	0,00	20 000,00	1 696,90	0,00	18 000,00	0,00
P014E24 plan pluriannuel inv des collèges publics	215 752 000,00	0,00	215 752 000,00	174 891 586,30	5 337 165,00	7 371 500,00	25 522 127,60
P019E35 site d'Andilly	235 000,00	0,00	235 000,00	189 345,25	0,00	24 796,34	0,00
P024E23 subv investissement EHPAD	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	660 249,49	442 000,00	179 725,52	0,00
P024E26 subv investissement EHPAD 2022-2023	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	6 257 740,00	0,00	6 257 740,00	2 274 182,46	974 333,60	1 924 076,80	927 374,49
P066E31 Accompagnement DEAIS	28 380,00	0,00	28 380,00	0,00	11 800,00	8 830,00	0,00
P066E29 Accompagnement dans le télétravail	75 000,00	0,00	75 000,00	35 496,76	20 000,00	0,00	0,00
P012E11 Audit logiciel SOLIS	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
P036E14 Collection Les Archives Départementales	20 000,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
P169E11 Evenements et acteurs culturels 2016-2017	241 350,00	0,00	241 350,00	233 100,00	0,00	4 675,00	0,00
P169E12 Evenements et acteurs culturels 2017-2018	250 400,00	0,00	250 400,00	242 000,00	0,00	8 400,00	0,00
P169E14 Evenements et acteurs culturels 2018-2019	255 550,00	0,00	255 550,00	221 239,00	0,00	23 937,62	0,00
P066E28 FORMATION CONDUITE D'ENGINS 2020 2022	80 000,00	0,00	80 000,00	36 192,00	36 776,00	0,00	0,00
P148E04 Fonctionnement HMN - Secteur TVA 2019-2025	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	389 814,09	750,00	1 030 452,64	517 374,49
P051E16 Formation oblig ass mat 22/24	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	30 000,00	70 000,00	50 000,00
P051E15 Formation obligatoire ass mat 2019-2021	150 000,00	0,00	150 000,00	87 622,36	41 995,60	20 382,04	0,00
P053E20 Formation obligatoire des ass fam 2018-2020	38 000,00	0,00	38 000,00	25 600,00	0,00	10 200,00	0,00
P181E10 Habitat adapté et autonomie 2020-2022	400 000,00	0,00	400 000,00	209 752,00	107 000,00	83 248,00	0,00
P071E13 Mise en conformité RGPD	95 036,00	0,00	95 036,00	75 060,00	0,00	940,00	0,00
P105E20 PDI 2020 chantiers d'insertion	500 000,00	0,00	500 000,00	401 856,25	0,00	98 143,25	0,00
P105E21 PDI 2021 chantiers d'insertion	500 000,00	0,00	500 000,00	186 450,00	280 000,00	21 856,25	0,00
P105E22 PDI 2022 chantiers insertion	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	300 000,00	400 000,00	0,00
P121E03 Prestations de relayage	111 524,00	0,00	111 524,00	0,00	55 762,00	55 762,00	0,00
P020E04 Projet E-Meuse Santé fonctionnement	600 000,00	0,00	600 000,00	120 000,00	60 000,00	60 000,00	360 000,00
P071E14 Transposition M57	32 500,00	0,00	32 500,00	0,00	15 250,00	17 250,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 8 avril 2022	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° 1 - 5
OBJET :	
Décision budgétaire modificative N°1 de l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe de l'abattoir départemental	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

Monsieur Michel ANDRE, Madame Rachel BLANC, Madame Celine BRASSEUR, Madame Magali CARTAGENA, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Bernard GENDROT, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Madame Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Paul FOURNIE à Madame Celine BRASSEUR
Monsieur Laurent GOUVERNEUR à Madame Anne LEDUC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3332-1(a),

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1586,

Vu les articles 1586 nonies, 1639A bis et 1467A du code général des impôts relatifs aux conditions d'exonération à la valeur ajoutée de certains établissements,

Vu la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu la délibération n°I-9 du 17 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal du Conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu la délibération n°V-4 du 17 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe de l'abattoir départemental du Conseil départemental de la Haute-Marne,

Vu l'avis favorable de la Ire commission rendu le 14 mars 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président et, après avoir entendu les conclusions de Monsieur Bernard Gendrot, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant les propositions budgétaires modificatives formulées par les directions et services de la collectivité et les informations fiscales transmises par la DDFiP,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget principal du conseil départemental de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

a. Les opérations en mouvements réels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : + 593 266,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	6032//01	86 000,00 €	Variation des stocks du centre technique départemental
Chap. 011	611//538	40 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs à la MAIA
Chap.011	611//58	52 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs au Plan de pauvreté
Chap.011	617//313	29 460,00 €	Plan départemental de lecture publique
Chap.011	6183//41	20 000,00 €	Solde du marché de formation obligatoire des assistants maternels 2019/2021
Chap. 011	6188//0202	20 000,00 €	Retransmission en direct des séances de l'assemblée délibérante
Total chapitre 011		247 460,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 014	73916//01	90 732,00 €	Contribution au FNP DMTO – ajustement des crédits
Chap. 014	7398//01	175 000,00 €	Restitution taxe d'aménagement
Total chapitre 014		265 732,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	6561//93	45 074,00 €	Ajustement de la participation au fonctionnement du SYMTEC
Chap. 65	6574//538	35 000,00 €	Ajustement de la participation à l'action MAIA
Total chapitre 65		80 074,00 €	

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement:

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DFSG	Autres frais divers	6188//023	011	-20 565 €
DFSG	Admission en non-valeur créances éteintes	6542//01	65	20 565 €

DSIEA	Contrat de maintenance logiciel	6156//0202	011	-9 000 €
DSIEA	Subvention fonctionnement Région	65732//0202	65	9 000 €

LES RECETTES : + 593 266,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 013	6032//01	86 000,00 €	Variation des stocks du CTD

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 73	73811//01	47 044,00 €	Fraction de TVA – ajustement des crédits inscrits

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 731	73112//01	49 531,00 €	CVAE – ajustement des crédits inscrits
Chap. 731	73114//01	247 691,00 €	IFER – ajustement des crédits inscrits
Total chapitre 731		297 222,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 74	74788//538	163 000,00 €	Financement ARS 2022 pour la MAIA Haute-Marne - ajustement

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : + 1 752 000,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 20	2031//0201	40 000,00 €	Mise en œuvre d'un parcours de cybersécurité dans le cadre du Plan France Relance

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 204	204162//928	200 000,00 €	Ajustement des crédits versés au budget annexe de l'abattoir départemental
Chap. 204	204181//538	122 000,00 €	Solde du versement des subventions pour l'acquisition de mobiliers dans les EHPAD
Chap. 204	20422//538	700 000,00 €	Versement de subventions pour la restructuration des EHPAD d'Arc-en-Barrois et de Saint-Dizier
Total chapitre 204		1 022 000,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 21	21848//33	100 000,00 €	Acquisition mobilier pour le chalet de La Mazerie au Grand-Bornand

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	23151//621	65 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour la voirie départementale

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 27	27638//01	500 000,00 €	Annulation du titre émis à l'encontre de l'EHPAD de Montigny-le-Roi relatif à un remboursement d'avance

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458140	458140//40	25 000,00 €	Travaux de voirie sous mandat – Bannes

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DIT	Acquisition de matériel de chantier	2157//621	21	-25 500 €
DIT	Equiperment de la route	23152//621	23	25 500 €

LES RECETTES : + 129 066,56 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1321//0202	40 000,00 €	Recette attendue de l'Etat dans le cadre du Plan France Relance

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 27	27638//01	50 000,00 €	Remboursement suivant nouvel échéancier de l'avance versée à l'EHPAD de Montigny-le-Roi

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458238	458238//38	14 066,56 €	Travaux de voirie sous mandat – Bourbonne-les-Bains

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458240	458240//40	25 000,00 €	Travaux de voirie sous mandat - Bannes

2) de voter la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget annexe de l'abattoir départemental du conseil départemental de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires règlementaires établis.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : + 200 000 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 101	238/101/0	200 000,00 €	Mise en cohérence avec le planning de conception-réalisation

LES RECETTES : + 200 000 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1313//0	200 000,00 €	Participation du Département à l'autofinancement de l'abattoir

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Abattoir	Frais d'études et de recherches	2031//0	20	-480 000 €
Abattoir	Immobilisations en cours	2313//0	23	-120 000 €
Abattoir	Frais d'études	2031/101/0	101	480 000 €
Abattoir	Immobilisations en cours	2313/101/0	101	120 000 €

3) de prendre les décisions suivantes pour le budget principal et le budget annexe de l'abattoir départemental:

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement supplémentaire de 35 000 € maximum** pour six mois de fonctionnement à l'APAJH 52 pour le déploiement de la gestion de cas dans le cadre de la MAIA sur le nord du Département ;
- **d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 45 074 €**, la portant ainsi à 130 074 €, au Syndicat mixte du pôle technologique de Haute-Champagne pour tenir compte de la hausse des fluides;
- **d'autoriser** la mise en œuvre d'un nouvel échéancier pour le remboursement de l'avance remboursable versée à l'EHPAD La Providence de Montigny-le-Roi et d'annuler en conséquence le titre n° 2020-2738 d'un montant de 500 000 € émis le 1^{er} décembre 2020. Le remboursement de l'avance par l'Ehpad de Montigny de 500 000 € s'étalera sur une durée de 10 ans, soit un remboursement annuel de 50 000 €, avec une 1^{ère} échéance à ordonnancer sur l'exercice 2022 ;
- **d'accorder** à l'entreprise SAS Bassigny Poids Lourds une remise de pénalités sur marché d'un montant de 30 000 € hors taxe et hors révision. La remise de pénalité porte sur les acomptes numéros trois et quatre du marché M2019-41 ;
- **de m'autoriser** à verser une cotisation de 85 € à la Fondation Charles de Gaulle au titre de l'année 2022 ;
- **de créer** un chapitre opération (n° 101) pour la gestion de l'opération de construction d'un abattoir départemental au sein du budget annexe « Abattoir départemental » ;
- **de m'autoriser** à solliciter toutes les subventions relatives à la construction de l'Abattoir départemental auprès des différents acteurs notamment l'Etat, l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le GIP et à signer tous les actes et pièces qui leur sont liés, notamment les conventions de financement et les éventuels avenants.

Origine de l'aide	Date de la demande	Date d'obtention de la subvention	Montant sollicité ou accordé
Etat - DRAAF	16 septembre 2021	20 janvier 2022	1 577 216,51 €
FEADER	27 octobre 2021	En attente	223 005,00 €
Agence Eau Seine Normandie	A venir		178 230,00 €
GIP52	A venir		243 294,00 €
Reste à financer			3 333 562,51 €
TOTAL de l'opération			5 555 937,51 €

**SYNTHESE DM1 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	217 895,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 014	265 732,00 €	Atténuations de produits
Chapitre 65	109 639,00 €	Autres charges de gestion courante
Total :	593 266,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 013	86 000,00 €	Atténuation de charges
Chapitre 73	47 044,00 €	Impôts et taxes
Chapitre 731	297 222,00 €	Impositions directes
Chapitre 74	163 000,00 €	Dotations, subventions et participations
Total :	593 266,00 €	

**SYNTHESE DM1 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 20	40 000,00 €	Immobilisations incorporelles
Chapitre 204	1 022 000,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 21	74 500,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	90 500,00 €	Immobilisations en cours
Chapitre 27	500 000,00 €	Autres immobilisations financières
Compte 458140	25 000,00 €	Dépenses pour opération sous mandat – Bannes
Total :	1 752 000,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 13	40 000,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre 16	1 622 933,44 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 27	50 000,00 €	Autres immobilisations financières
Compte 458238	14 066,56 €	Recettes pour travaux de voirie sous mandat – Bourbonne-les-Bains
Compte 458240	25 000,00 €	Recettes pour travaux de voirie sous mandat – Bannes
Total :	1 752 000,00 €	

**SYNTHESE DM1 2022 DU BUDGET ANNEXE
DE L'ABATTOIR DEPARTEMENTAL
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 20	-480 000,00 €	Immobilisations incorporelles

Chapitre 23	-120 000,00 €	Immobilisations en cours
Chapitre 101	800 000,00 €	Abattoir départemental
Total :	200 000,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 13	200 000,00 €	Subventions d'investissement
Total :	200 000,00 €	

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Monsieur Michel KARAKULA, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 8 avril 2022

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 8 avril 2022	
Direction des Ressources Humaines	N° I - 6
OBJET :	
Dispositions diverses relatives aux rémunérations - complément forfaitaire exceptionnel	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

Monsieur Michel ANDRE, Madame Rachel BLANC, Madame Celine BRASSEUR, Madame Magali CARTAGENA, Madame Karine COLOMBO, Madame Sylviane DENIS, Madame Astrid DI TULLIO, Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, Monsieur Bernard GENDROT, Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Madame Domithile GUINOISEAU, Monsieur Mokhtar KAHLAL, Monsieur Michel KARAKULA, Monsieur Nicolas LACROIX, Madame Marie-Claude LAVOCAT, Madame Anne LEDUC, Monsieur Stéphane MARTINELLI, Monsieur Dominique MERCIER, Madame Véronique MICHEL, Madame Anne-Marie NEDELEC, Monsieur Bertrand OLLIVIER, Madame Marie-Laure PARISON, Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Monsieur Elie PERRIOT, Monsieur Jean-Michel RABIET, Monsieur Franck RAIMBAULT, Madame Laurence ROBERT-DEHAULT, Madame Fabienne SCHOLLHAMMER, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Damien THIERIOT, Madame Dominique VIARD, Monsieur Patrick VIARD

Quorum : 18**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Paul FOURNIE à Madame Celine BRASSEUR
Monsieur Laurent GOUVERNEUR à Madame Anne LEDUC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.4,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991, et notamment ses articles 1 et 14,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du Conseil général des 22 mars 2002, 12 et 13 décembre 2002 et 26 octobre 2007,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant qu'afin d'accomplir leur mission de service public, les personnels du Département sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements professionnels, pour rejoindre leur site d'affectation, ou encore en raison de missions itinérantes,

Considérant la hausse des cours du pétrole depuis la fin du mois de février 2022,

Considérant la nécessité d'atténuer la hausse des prix des carburants pour les personnels du Conseil départemental,

Considérant que s'agissant d'orientations en matière de politique indemnitaire de la collectivité, l'avis du comité technique doit être recueilli,

Considérant que le comité technique a été convoqué le 25 mars 2022 pour une réunion devant se tenir le 8 avril 2022 à 9h00,

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint, le comité technique n'a pu rendre son avis, et qu'une nouvelle convocation a été envoyée pour une réunion devant se tenir le 15 avril 2022,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

Sous réserve du recueil de l'avis du comité technique, qui sera réuni prochainement,

- d'attribuer un complément forfaitaire unique de rémunération à l'ensemble des personnels, tous statuts confondus, présents en avril 2022.

Les textes règlementaires permettant ce versement seront ceux concernant le règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales, et plus précisément, l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991. Ce texte prévoit que les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier, peuvent permettre d'allouer une indemnité forfaitaire dont le montant est notamment déterminé par l'organe délibérant de la collectivité.

Les modalités d'attribution au Conseil départemental seront les suivantes :

- Bénéficiaires : agent titulaire ou stagiaire, agent contractuel de droit public ou privé, assistant familial, collaborateur de cabinet.

- Montant forfaitaire : majoration de 100 euros nets avant prélèvement à la source au titre de 2022 de l'indemnité versée pour les agents concernés par les délibérations du Conseil général des 22 mars 2002, 12 et 13 décembre 2002 et 26 octobre 2007, versement de 100 euros nets avant prélèvement à la source pour les autres agents.
- Versement : en une seule fois, en avril 2022.

Les crédits nécessaires à ce complément exceptionnel de rémunération seront prélevés sur le budget principal et les budgets annexes, chapitre 011.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 8 avril 2022

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX